

Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030

Entré en vigueur le 12 avril 2023.



MRC des Etchemins

2021

Comité hygiène du milieu

Christian Chabot, maire de Sainte-Justine

Lucie Gagnon, mairesse de Saint-Louis-de-Gonzague

Hector Provençal, maire de Sainte-Rose-de-Watford

Sarah Jane Armstrong, agente de mise en œuvre du PDZA-PGMR, MRC des Etchemins

Mathieu Turcotte, aménagiste, MRC des Etchemins

Rédaction et recherche d'information

Sarah Jane Armstrong, agente de mise en œuvre du PDZA-PGMR, MRC des Etchemins

Géomatique

David Bisier, technicien en géomatique, MRC des Etchemins

Conseil de la MRC

Camil Turmel, Lac-Etchemin

René Allen, Sainte-Aurélie

Martine Boulet, Saint-Benjamin

Rachel Goupil, Saint-Camille-de-Lellis

Réjean Bédard, Saint-Cyprien

Christian Chabot, Sainte-Justine

Lucie Gagnon, Saint-Louis-de-Gonzague

François Michon, Saint-Luc-de-Bellechasse

Marielle Lemieux, Saint-Magloire

Richard Couët, Saint-Prosper

Hector Provençal, Sainte-Rose-de-Watford

Simon Carrier Tanguay, Sainte-Sabine

Joey Cloutier, Saint-Zacharie

Table des matières

Liste des tableaux	iii
Liste des figures	v
Liste des acronymes et abréviations	vi
Introduction et mise en contexte	7
1. Portrait de la MRC des Etchemins	8
1.1 Description géographique	8
1.2 Description démographique	13
1.3 Description socio-économique	17
2. Portrait de la gestion des matières résiduelles	24
2.1 Répartition des responsabilités	24
2.2 Ententes intermunicipales	25
2.2.1 Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud	28
2.2.2 MRC de Bellechasse	28
2.2.3 Régie CJLLR	29
2.3 Réglementation municipale	29
2.4 Programme d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ)	30
2.5 Profil des principaux générateurs de matières résiduelles	30
2.5.1 Secteur résidentiel	30
2.5.2 Secteur Industries, commerces et institutions (ICI)	30
2.5.3 Secteur Construction, rénovation et démolition (CRD)	31
2.6 Gestion actuelle des matières résiduelles	31
2.6.1 Gestion des ordures ménagères et des matières recyclables (Tableaux 18-19) ...	31
2.6.2 Gestion des matières organiques	35
2.6.3 Gestion des RDD et des produits sous REP	36

2.6.4	Gestion des textiles	36
2.6.5	Gestion des encombrants.....	37
2.6.6	Secteurs ICI et CRD	38
2.7	Gestion des boues	38
2.7.1	Boues municipales.....	38
2.7.2	Boues de fosses septiques.....	39
2.8	Synthèse des intervenants et infrastructures en gestion des matières résiduelles.....	40
3.	Inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire	44
3.1	Secteur résidentiel.....	44
3.1.1	Ordures ménagères	44
3.1.2	Collecte sélective	45
3.1.3	Matières organiques.....	45
3.1.4	Résidus domestiques dangereux.....	46
3.1.5	Encombrants.....	46
3.1.6	Boues municipales et de fosses septiques	47
3.1.7	Produits sous REP	48
3.2	Secteur Industries, Commerces et Institutions (ICI).....	49
3.3	Secteur Construction, Rénovation et Démolition (CRD)	50
3.4	Bilan global des matières résiduelles générées.....	52
3.5	Capacité actuelle et évaluation des besoins futurs en infrastructures de gestion des matières résiduelles	55
3.5.1	Les lieux d'enfouissement technique (LET)	55
3.5.2	Les centres de tri	55
3.5.3	Les écocentres	55
4.	Diagnostic territorial.....	55
4.1	Bilan du PGMR 2015-2019.....	56

4.2	Bilan par secteur	56
4.2.1	Secteur résidentiel.....	57
4.2.2	Secteur ICI.....	58
4.2.3	Secteur CRD	58
5.	Orientation et objectifs	59
5.1	Orientations et objectifs régionaux.....	60
5.2	Objectifs de valorisation.....	61
5.3	Objectifs d'élimination	61
6.	Plan d'action	61
6.1	Thématiques du plan d'action.....	61
6.1.1	L'information, la sensibilisation et l'éducation	61
6.1.2	La valorisation de la matière organique	62
6.1.3	Le détournement des matières de l'enfouissement	62
6.2	Cadre financier	66
6.3	Mesures proposées	66
7.	Surveillance et suivi du PGMR.....	90
7.1	Comité de suivi	90
7.2	Indicateurs de suivi du PGMR.....	91
	Annexe 1 : Rapport de suivi annuel 2019 du PGMR.....	92
	ANNEXE 2 : LISTE DES ORGANISMES ŒUVRANT EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	97
	Annexe 3 : Liste des ICI de la MRC des Etchemins	105

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Superficie des municipalités des Etchemins.....	10
Tableau 2	Nombre de kilomètres de routes par municipalité	12
Tableau 3	Population selon le groupe d'âge en pourcentage en 2018.....	14

Tableau 4 Évolution de la population de la MRC des Etchemins de 2006 à 2016	15
Tableau 5 Projection selon le groupe d'âge	16
Tableau 6 Projection démographique	16
Tableau 7 Projection du nombre de ménages	17
Tableau 8 Répartition des logements selon le type	19
Tableau 9 Revenu pour la population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés	19
Tableau 10 Évolution du nombre de travailleurs âgés de 25 à 64 ans en Chaudière-Appalaches	21
Tableau 11 Situation de l'emploi dans les Etchemins, variation 2011 à 2016	21
Tableau 12 Équipements touristiques et récréatifs d'importance dans la MRC des Etchemins ..	22
Tableau 13 Employeurs d'envergure sur le territoire de la MRC des Etchemins.....	23
Tableau 14 Nombre d'industries, commerces, institutions et de fermes par municipalité	23
Tableau 15 Responsabilité des intervenants municipaux	25
Tableau 16 Ententes intermunicipales en vigueur pour l'année 2020	28
Tableau 17 Échantillon des principaux producteurs potentiels de matières résiduelles	31
Tableau 18 Contrats de collecte des déchets sur le territoire de la MRC des Etchemins.....	33
Tableau 19 Contrats de collecte sélective sur le territoire de la MRC des Etchemins	34
Tableau 20 Installation de traitement des boues municipales en 2019	39
Tableau 21 Coûts associés à la collecte, au transport et au traitement des boues de fosses septiques en 2018	40
Tableau 22 Capacité des installations d'élimination du territoire	41
Tableau 23 Lieux d'enfouissement technique (LET) à proximité de la MRC des Etchemins.....	41
Tableau 24 Recensement des écocentres et des installations de récupération accessibles aux citoyens de la MRC	42
Tableau 25 Quantité de boues vidangée des installations de traitement des boues municipales	47
Tableau 26 Quantité de boues vidangée des fosses septiques pour l'année de référence 2019.	48
Tableau 27 Bilan du tonnage enfoui par municipalité pour les secteurs résidentiel, ICI et CRD ..	52
Tableau 28 Résultats globaux de l'inventaire des matières résiduelles pour la MRC des Etchemins	54
Tableau 29 Plan d'action de la mise en œuvre du PGMR 2023-2030	63

LISTE DES FIGURES

Figure 1 Localisation de la MRC des Etchemins	9
Figure 2 Vue d'ensemble de la MRC des Etchemins	11
Figure 3 Pyramide des âges de la population des Etchemins, 2019	14
Figure 4 Projection démographique de la MRC des Etchemins, 2011 à 2036	17
Figure 5 Plus haut certificat, diplôme ou grade pour la population âgée de 15 ans et plus dans les Etchemins	18
Figure 6 Évolution du taux de familles à faible revenu pour la MRC des Etchemins	20
Figure 7 Répartition des emplois selon le secteur d'activité	22
Figure 8 Destination des matières produites sur le territoire des Etchemins.....	26
Figure 9 Quantité de matières recyclables récupérée et éliminée selon le type, en tonnes.....	45
Figure 10 Quantité de matières organiques récupérée et éliminée selon le type, en tonnes	46
Figure 11 Caractérisation des matières récupérées du secteur ICI, en tonnes.....	49
Figure 12 Caractérisation des matières éliminées du secteur ICI, en tonnes	50
Figure 13 Caractérisation des résidus de CRD récupérés, en tonnes.....	51
Figure 14 Caractérisation des résidus de CRD éliminés, en tonnes	51
Figure 15 Bilan global des matières résiduelles générées récupérées et éliminées, en tonnes...	53

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

CRD	Construction, rénovation et démolition
GES	Gaz à effet de serre
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industrie, commerce et institution
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
LET	Lieu d'enfouissement technique
LES	Lieu d'enfouissement sanitaire
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MRC	Municipalité régionale de comté
OGR	Organisme de gestion reconnu
PCVPM	Papier, carton, verre, plastique et métal
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PQGMR	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
RDD	Résidus domestiques dangereux
REP	Responsabilité élargie des producteurs
RICBS	Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud
SVMO	Stratégie de valorisation de la matière organique
T mh	Tonnes de matières humides
3RV	Réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation

INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE

La réalisation du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) est édictée par la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Le premier PGMR réalisé par la MRC a été adopté en 2006 et le deuxième PGMR révisé est entré en vigueur en 2016. La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* (PQGM), qui se veut pérenne, vise la réduction de l'ensemble des matières résiduelles générées au Québec et l'élimination seulement du résidu ultime. Elle vise l'émergence d'une économie verte qui préconise la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières (3RV). De cette politique découle le plus récent *Plan d'action gouvernemental 2019-2024*.

En 2018, au Québec, 697 kg de matières résiduelles étaient éliminés par habitant, ce qui est bien plus que le nouvel objectif provincial de 525 kg par habitant pour 2024. De plus, 5 361 000 tonnes métriques de déchets ont été enfouies ou incinérées en 2018 au Québec, alors qu'à titre d'exemple, 993 000 tonnes de matières ont été récupérées dans la collecte sélective. (Bilan 2018, Recyc-Québec) De nombreux efforts sont toujours à mettre en œuvre afin d'éliminer seulement que le résidu ultime, c'est-à-dire un résidu qui n'a aucun potentiel de réutilisation, recyclage ou de valorisation.

Plusieurs nouveautés en gestion des matières résiduelles ont été mises de l'avant par le gouvernement au cours des dernières années. C'est notamment le cas du nouveau *Plan d'action 2019-2024*, de la *Stratégie de valorisation des matières organiques* (SVMO) et de la modernisation de la consigne et de la collecte sélective. Elles visent toutes un même objectif, l'amélioration et l'optimisation de la gestion des matières résiduelles au Québec.

Le présent document fait mention des outils d'intervention que la MRC entend adopter pour atteindre les objectifs de mise en valeur des matières résiduelles énoncés dans la *Politique* et le *Plan d'action 2019-2024*. Il propose une série de mesures qui seront déployées sur le territoire afin de favoriser la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières, de façon à ce que la quantité de résidus destinés au site d'enfouissement soit nettement diminuée.

Le PGMR de la MRC des Etchemins s'applique à ses 13 municipalités constituantes. Celles-ci doivent prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre du Plan, ce qui implique notamment de modifier leur réglementation, s'il y a lieu, de façon à en assurer la conformité au Plan, et ce, dans les douze mois suivant son entrée en vigueur.

1. PORTRAIT DE LA MRC DES ETCHEMINS

Dresser le portrait de la MRC est essentiel afin de pouvoir proposer une gestion des matières résiduelles actuelle et adaptée à la réalité de la région. C'est dans cette vision que seront décrites les caractéristiques géographiques, démographiques et socio-économiques de la MRC.

1.1 Description géographique

La MRC des Etchemins est située dans la partie sud de la région administrative de la Chaudière-Appalaches et s'étend sur un territoire de 1808,2 km². Elle est bordée à l'est par la frontière américaine (État du Maine), par les MRC de Montmagny au nord et de Bellechasse au nord-ouest, ainsi que par les MRC de Beauce-Sartigan et Robert-Cliche au sud-ouest. On accède au territoire de la MRC des Etchemins principalement en empruntant les routes régionales 204, 276, 277 et 281. La route 204 traverse entièrement la MRC dans un axe est-ouest et la relie à la ville de Saint-Georges, qui est un pôle régional important. La MRC des Etchemins se situe à environ une heure de la région métropolitaine de Québec, les routes 204 et 276 menant à l'autoroute 73 et la route 277 offrant un lien direct avec la ville de Lévis.



Figure 1 Localisation de la MRC des Etchemins

Le territoire de la MRC des Etchemins compte 13 municipalités de superficies variées. Sainte-Sabine possède le territoire le moins étendu, avec 67,6 km², alors que Saint-Camille-de-Lellis, qui dispose du territoire le plus vaste, s'étend sur 252 km².

Tableau 1 Superficie des municipalités des Etchemins

Municipalité	Superficie (km ²)
Lac-Etchemin	158
Saint-Benjamin	111
Saint-Camille-de-Lellis	252
Saint-Cyprien	94
Sainte-Aurélie	78
Sainte-Justine	126
Sainte-Rose-de-Watford	116
Sainte-Sabine	67
Saint-Louis-de-Gonzague	118
Saint-Luc-de-Bellechasse	162
Saint-Magloire	210
Saint-Prosper	134
Saint-Zacharie	187
MRC des Etchemins	1810

Source : Institut de la statistique du Québec, 2011

La MRC des Etchemins détient le statut de MRC rurale en raison du fait qu'elle ne comporte aucune agglomération de recensement au sens de Statistique Canada. La zone agricole permanente représente 53,6 % du territoire alors que 85 % de la superficie terrestre de la MRC est sous couvert forestier.

Les municipalités de Lac-Etchemin, de Saint-Prosper et de Sainte-Justine font office de pôles de services au sein de la MRC. Positionnés sur le réseau routier régional, ces pôles concentrent l'essentiel des commerces et services desservant la population etcheminoise. La population de la MRC est elle aussi concentrée autour des routes régionales, bien que certaines municipalités de petite taille soient localisées aux abords du réseau routier collecteur.

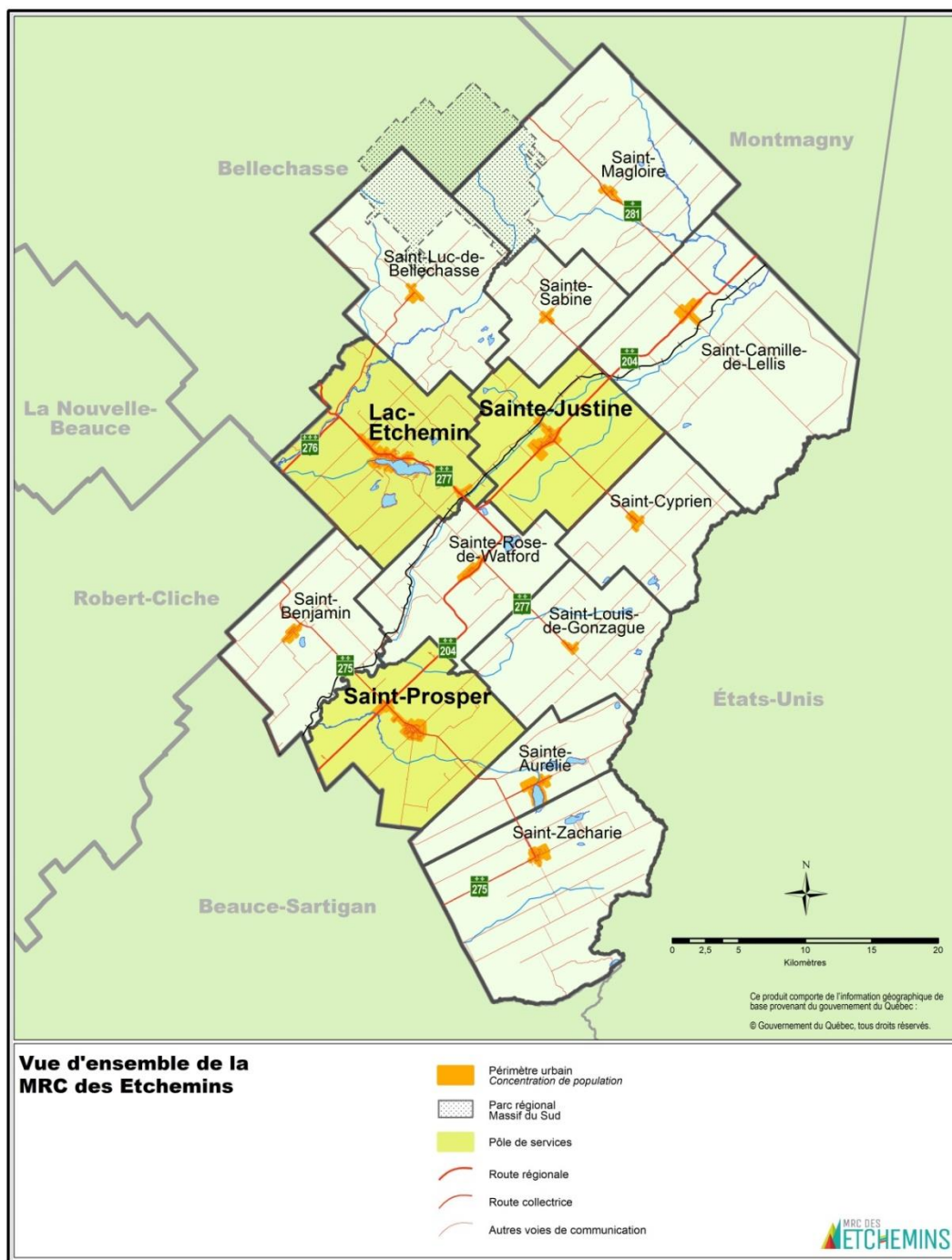


Figure 2 Vue d'ensemble de la MRC des Etchemins

Le territoire de la MRC comporte un réseau routier totalisant plus de 700 km. Plusieurs municipalités doivent composer avec des chemins étroits, des routes privées et des rues en cul-de-sac, ce qui entraîne des restrictions au niveau des collectes.

Tableau 2 Nombre de kilomètres de routes par municipalité

Municipalité	Classification routière				
	Régionale	Collectrice	Accès aux ressources	Locale	Total
Lac-Etchemin	21,24	6,08		70,15	97,47
Saint-Benjamin		10,10		45,42	55,52
Saint-Camille-de-Lellis	14,97	7,49	3,92	19,15	45,53
Saint-Cyprien		5,55		52,54	58,09
Sainte-Aurélie		7,94	7,32	27,73	42,99
Sainte-Justine	13,05	3,49		34,14	50,68
Sainte-Rose-de-Watford	17,16	4,68		39,88	61,72
Sainte-Sabine		3,27		22,27	25,54
Saint-Louis-de-Gonzague		5,06		38,43	43,49
Saint-Luc-de-Bellechasse		5,30		46,54	51,84
Saint-Magloire		15,27		31,50	46,77
Saint-Prosper	13,14	12,53		33,25	58,92
Saint-Zacharie		11,23	5,65	61,98	78,86
Total MRC	79,56	97,99	16,89	522,98	717,42

Source MTQ, Centre des services Lac-Etchemin, janvier 2003

Orientations et affectations du territoire au schéma d'aménagement

Le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Etchemins est en vigueur depuis le 23 mars 2006. Il propose les lignes directrices en matière de planification régionale et d'intervention sur le territoire et facilite ainsi la prise de décisions. Cinq grandes orientations ont été énoncées pour la MRC des Etchemins :

- Pratiquer une gestion de l'urbanisation efficace en consolidant les noyaux villageois existants tout en assurant une occupation minimale du territoire ;
- Assurer un développement multiresources durable et complémentaire des milieux agricoles et forestiers porteurs d'emplois ;
- Assurer la présence de services, d'infrastructures et d'équipements de qualité et diversifiés pour l'ensemble de la population, selon une répartition efficace inhérente à la structure de la MRC ;
- Assurer la protection de l'environnement tant naturel qu'humain afin de préserver un cadre de vie de qualité ;
- Mettre en valeur les secteurs à potentiel récréotouristique du territoire en misant sur la complémentarité des éléments de plein air, de patrimoine et de villégiature.

Le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Etchemins autorise dans ses affectations agricoles, agroforestières et forestières, les équipements municipaux comme les sites de disposition et de traitement des boues de fosses septiques et les lieux d'enfouissement technique. Ces infrastructures doivent respecter la réglementation prescrite au document complémentaire du schéma, de même que les lois et autres règlements applicables. Aussi, elles ne doivent pas engendrer de nouvelles contraintes majeures à l'égard des exploitations agricoles ni avoir un impact négatif sur l'agriculture.

Le schéma d'aménagement reconnaît la compétence de la MRC en matière de fourniture de service de vidange, de traitement et d'élimination des boues de fosses septiques. À ce titre, la MRC opère un centre de traitement localisé à Lac-Etchemin (secteur Station) qui dessert les municipalités etcheminoises. Le schéma d'aménagement tient compte également de l'ancien LES de Lac-Etchemin, fermé le 10 mars 2003.

Particularités territoriales

Le territoire de la MRC des Etchemins renferme une partie du Parc régional du Massif du Sud. Ce parc fut créé conjointement par les MRC de Bellechasse et des Etchemins en 1998, en vertu de la Loi sur les compétences municipales. La partie etcheminoise du parc se situe sur le territoire des municipalités de Saint-Luc-de-Bellechasse et de Saint-Magloire. Les infrastructures intensives présentes à l'intérieur des limites du parc (poste d'accueil, centre de ski alpin et réseau de sentiers pédestres) se situent sur le territoire de la MRC de Bellechasse, tout comme les aires protégées du parc (réserve écologique, refuge biologique, écosystèmes forestiers exceptionnels).

Les aires protégées présentes dans les Etchemins sont toutes situées sur les terres publiques de Saint-Camille-de-Lellis (un écosystème forestier exceptionnel et deux refuges biologiques). Les Etchemins comptent par ailleurs trois aires de confinement (ravages) du cerf de Virginie, soit le ravage Famine sur le territoire des municipalités de Saint-Benjamin et Saint-Prosper, le ravage du Mont-Original ainsi que celui de Sainte-Germaine-Station, tous deux à Lac-Etchemin.

Hormis le parc éolien de Saint-Luc et Saint-Magloire, aucun développement d'envergure n'a lieu sur les terres publiques de la MRC. Les principales activités ayant cours sur ces terres sont l'exploitation forestière, l'acériculture, la chasse, la randonnée en motoneige et quad et la randonnée pédestre.

1.2 Description démographique

Population permanente

La MRC des Etchemins connaît une baisse démographique depuis de nombreuses années. Cette tendance s'avère inquiétante, plus particulièrement pour les petites municipalités qui composent le territoire, elles qui peinent parfois à attirer de nouveaux résidents. La population de la MRC des Etchemins a diminué de façon significative principalement au cours des années 1960, avec une baisse de 12,2 %, passant de 24 073 à 21 127 habitants. La MRC a perdu 2 % de sa population de 2006 à 2011, alors que la population a diminué de 4,2 % de 2011 à 2016

pour une diminution totale de 6,04 % de 2006 à 2016. La population a diminué de 1063 personne entre 2006 et 2016. Signe encourageant toutefois, la population des Etchemins aurait connu une légère croissance en 2020 (+ 96 personnes).

L'âge médian de la population des Etchemins est nettement plus élevé que celui de la Chaudière-Appalaches et de la province. En effet, un écart de près de 10 ans est observé entre l'âge médian de la MRC et celui de la province. La MRC compte aussi un plus grand pourcentage de population âgé de 65 ans et plus que dans la région de Chaudière-Appalaches et la province. Alors que les pourcentages de population des groupes de 0 à 19 ans et 20 à 64 ans sont plus faibles que ceux de la région et la province. On observe donc un vieillissement de la population dans la MRC des Etchemins.

Tableau 3 Population selon le groupe d'âge en pourcentage en 2018

	0-19 ans	20-64 ans	65 ans et plus	Âge médian
Etchemins	18,4	55,9	25,7	51,4
Chaudière-Appalaches	20,9	57,9	21,2	45
Québec	20,8	60,4	18,8	42,5

Source : Institut de la statistique du Québec, 2018

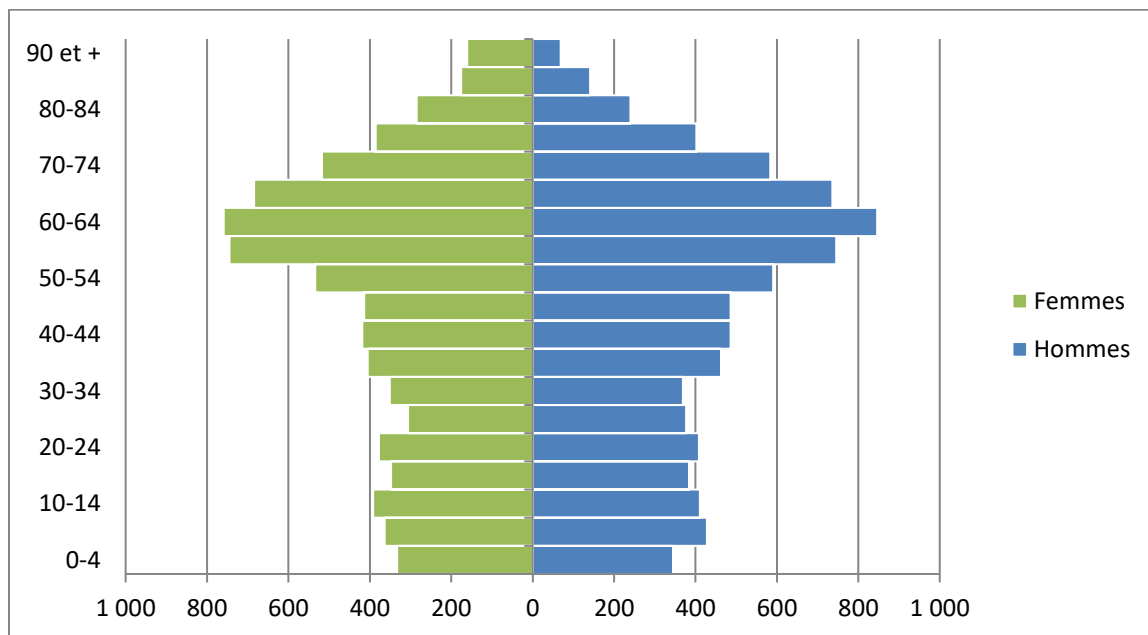


Figure 3 Pyramide des âges de la population des Etchemins, 2019

Source : Institut de la statistique du Québec, 2020

Parmi les 13 municipalités de la MRC, Saint-Benjamin est la seule à avoir enregistré une croissance entre 2011 et 2016. Elle est par ailleurs la seule à afficher une variation de population

positive pour l'intervalle de 2006 à 2016 avec une augmentation de 14,10 %. La baisse démographique touche plus particulièrement les petites municipalités de la MRC. Celles où la diminution est la plus marquée sont Saint-Cyprien, Saint-Camille-de-Lellis et Saint-Louis-de-Gonzague, avec des variations respectives de -22,22 %, -16,81 % et -15,38 pour la période de 2006 à 2016. À l'inverse, les municipalités les plus peuplées connaissent une baisse de population plus faible. Ce sont aussi ces municipalités qui regroupent l'offre de services régionaux.

Tableau 4 Évolution de la population de la MRC des Etchemins de 2006 à 2016

Municipalité	Effectif de population			Variation (%)		
	2006	2011	2016	2006-2016	2006-2011	2011-2016
Lac-Etchemin	4045	4061	3822	-5,51	0,4	-5,9
Sainte-Aurélie	965	910	847	-12,22	-5,7	-6,9
Saint-Benjamin	865	891	987	14,10	3,0	10,8
Saint-Camille-de-Lellis	904	844	752	-16,81	-6,6	-10,9
Saint-Cyprien	630	548	490	-22,22	-13,0	-10,6
Sainte-Justine	1825	1845	1820	-0,27	-1,1	-1,4
Saint-Louis-de-Gonzague	442	421	374	-15,38	-4,8	-11,2
Saint-Luc-de-Bellechasse	490	480	438	-10,61	-2,0	-8,8
Saint-Magloire	745	725	676	-9,26	-2,7	-6,8
Saint-Prosper	3612	3605	3590	-0,60	-0,2	-0,4
Sainte-Rose-de-Watford	750	787	729	-2,8	4,9	-7,4
Sainte-Sabine	408	386	358	-12,25	-5,4	-7,3
Saint-Zacharie	1918	1751	1653	-13,81	-8,7	-5,6
Total MRC	17 599	17 254	16 536	-6,04	-2,0	-4,2

Source : Statistique Canada, 2020

Population saisonnière

La population saisonnière, passablement élevée dans la MRC des Etchemins, est directement influencée par la présence de maisons de villégiature et de chalets dans les municipalités. Les municipalités comptant le plus grand nombre de ces résidences saisonnières sont Saint-Zacharie, Lac-Etchemin et Sainte-Aurélie. La MRC compte 858 maisons de villégiature et chalets, ce qui correspond à environ 10 % du nombre total de résidences. Quelques plans d'eau plus importants voient leurs pourtours occupés davantage. C'est le cas du lac Etchemin et du lac à la Raquette à Lac-Etchemin, du lac Algonquin à Sainte-Rose-de-Watford, du lac des Abénakis à Sainte-Aurélie et du lac Falardeau à Saint-Zacharie.

Projections démographiques

L'évolution de la population est un élément important à prendre en compte dans la planification de la gestion des matières résiduelles étant donné que la variation de celle-ci aura inévitablement des répercussions sur la quantité de matières résiduelles générées.

Les projections selon le groupe d'âge indiquent que la population de 65 ans et plus augmentera alors qu'une diminution est attendue chez les 0-19 ans et les 20-64 ans.

Tableau 5 Projection selon le groupe d'âge

	0-19 ans (n)	20-64 ans (n)	65 ans et + (n)	Total
2016	3109	9482	3980	16 571
2021	3000	8674	4589	16 263
2026	2953	7818	5194	15 965
2031	2822	7277	5553	15 652
2036	2712	7116	5505	15 333
2041	2683	7040	5310	15 033

Source : Institut de la statistique du Québec, 2020

La projection démographique globale pour les Etchemins laisse entrevoir une variation négative, alors que celles de la Chaudière-Appalaches et du Québec sont positives. On note une différence de variation de population de 26,3 % pour la période 2011-2036 entre les Etchemins et la province de Québec.

Tableau 6 Projection démographique

	2011	2016	2021	2026	2031	2036	Variation 2011- 2036 (%)
Etchemins	17 338	16 881	16 585	16 353	16 084	15 781	-9,0
Chaudière - Appalache s	414 427	425 198	435 484	443 966	448 748	450 717	8,8
Québec	8 007 656	8 357 630	8 677 760	8 967 165	9 205 587	9 394 684	17,3

Source : Institut de la statistique du Québec, 2020

La projection du nombre de ménages pour les Etchemins sous-tend aussi une variation négative, alors que celles de la Chaudière-Appalaches et du Québec sont positives. On note une différence de variation du nombre de ménages de 23,3 % pour la période 2011-2041 entre les Etchemins et la province de Québec.

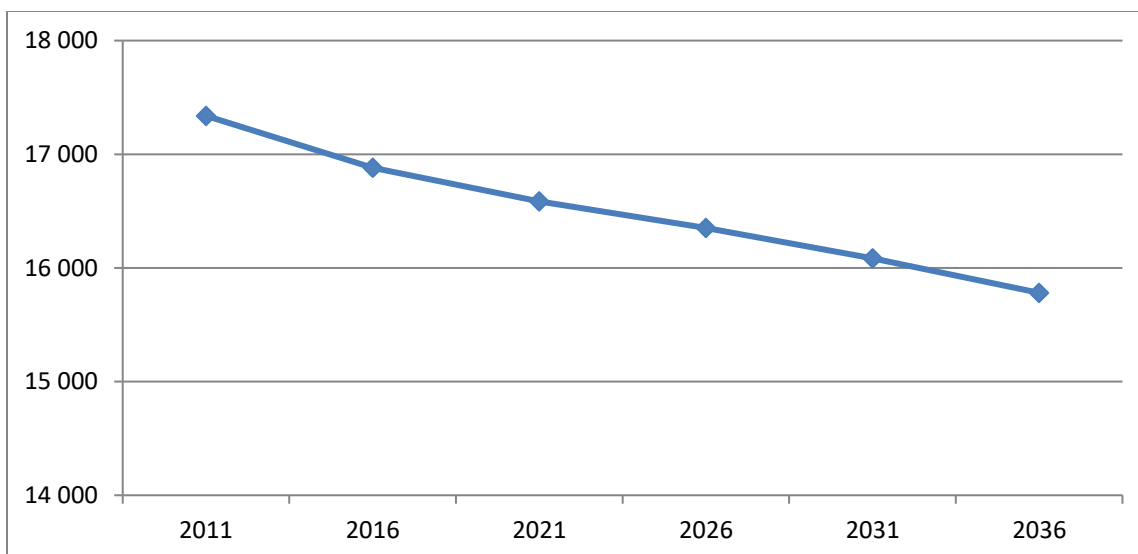


Figure 4 Projection démographique de la MRC des Etchemins, 2011 à 2036

Tableau 7 Projection du nombre de ménages

	2016	2021	2026	2031	2036	2041	Variation 2011-2041 (%)
Etchemins	7317	7293	7210	7094	6944	6755	-7,7
Chaudière-Appalaches	181 034	187 341	191 238	193 496	194 449	193 836	7,1
Québec	3 540 278	3 720 481	3 848 676	3 949 631	4 032 639	4 091 019	15,6

Source : Institut de la statistique du Québec, 2020

En tenant compte de l'ensemble de ces données, un constat s'impose : une diminution graduelle de la population est envisagée dans les Etchemins pour les années à venir. D'une population réelle de 16 536 habitants en 2016, la MRC pourrait voir sa population baisser à près de 15 000 en 2041. À noter toutefois qu'à la lumière des données démographiques de 2020, alors qu'une légère croissance démographique a été enregistrée dans les Etchemins, les projections annonçant une réduction constante des effectifs pour les années à venir pourraient s'avérer inexactes.

1.3 Description socio-économique

Scolarisation

La population de la MRC des Etchemins âgée de 15 ans et plus est moins scolarisée que celle de l'ensemble de la région de la Chaudière-Appalaches (2016). La figure 5 présente le niveau de scolarisation de la population de la MRC des Etchemins.

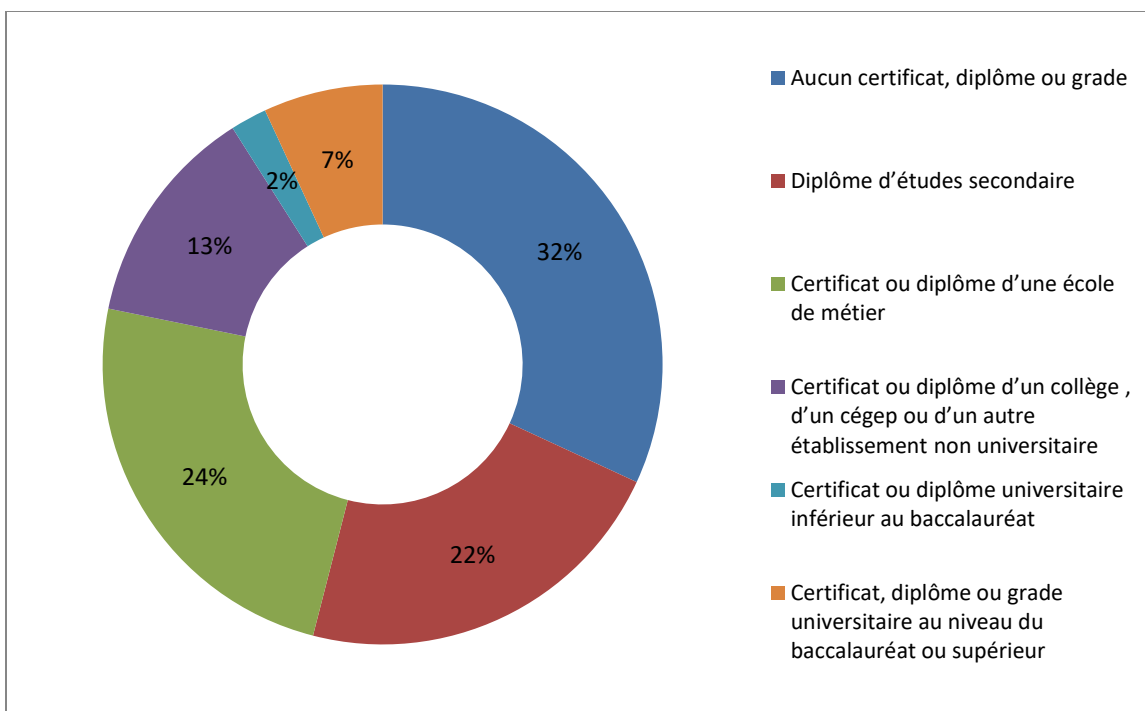


Figure 5 Plus haut certificat, diplôme ou grade pour la population âgée de 15 ans et plus dans les Etchemins

Source : Statistique Canada, 2016

Plus de 30 % de la population de la MRC ne possède aucun certificat, diplôme ou grade, alors que pour la région de Chaudière-Appalaches, ce taux se situe à 22 %. De plus, seulement 7 % de la population détient un certificat, diplôme ou grade universitaire au niveau du baccalauréat ou supérieur, comparativement à 14 % pour la Chaudière-Appalaches.

Les municipalités de Sainte-Sabine, Saint-Louis-de-Gonzague et Saint-Luc-de-Bellechasse ne possèdent aucun établissement scolaire. Des écoles primaires sont toutefois présentes dans toutes les autres municipalités de la MRC. Les municipalités de Saint-Prosper et de Sainte-Justine comptent chacune une école secondaire et un centre d'éducation aux adultes. Tous les établissements scolaires de la MRC des Etchemins sont rattachés au Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemins.

Logement

La répartition des types de logements sur le territoire de la MRC des Etchemins est représentative du type de logement dominant dans la région de Chaudière-Appalaches : la résidence unifamiliale. En effet, près de 80 % des résidences présentes sur le territoire de la MRC sont de type unifamilial. Par ailleurs, 10 % des habitations sont des chalets et maisons de villégiature, alors que les immeubles multilogements représentent seulement 5 % du parc immobilier. Ces données reflètent bien la faible densité d'occupation du territoire caractérisant les Etchemins.

Tableau 8 Répartition des logements selon le type

	Résidence unifamiliale		Immeuble 2 à 5 logements		Immeuble 6 logements et plus		Chalets et maisons de villégiature	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Lac-Etchemin	1464	81,92	122	6,82	15	0,83	118	6,60
Sainte-Aurélie	401	69,73	15	2,60	2	0,34	103	17,91
Saint-Benjamin	399	86,36	12	2,59	2	0,43	31	6,70
Saint-Camille-de-Lellis	342	78,62	16	3,67	2	0,45	52	11,95
Saint-Cyprien	223	77,70	13	4,52	1	0,34	34	11,84
Sainte-Justine	603	83,28	55	7,59	5	0,69	30	4,14
Saint-Louis-de-Gonzague	172	75,10	2	0,87	0	0	43	18,77
Saint-Luc-de-Bellechasse	229	65,42	12	3,42	1	0,28	82	23,42
Saint-Magloire	354	75	18	3,81	1	0,21	72	15,25
Saint-Prosper	1208	84,71	79	5,53	12	0,84	76	5,32
Sainte-Rose-de-Watford	313	80,67	8	2,06	1	0,25	55	14,17
Sainte-Sabine	185	76,76	10	4,14	1	0,41	34	14,10
Saint-Zacharie	644	74,45	40	4,62	3	0,34	128	14,79
MRC des Etchemins	6537	79,32	402	4,87	46	0,55	858	10,41

Source : Sommaire du rôle d'évaluation foncière, exercice financier 2019

Le calcul du % est basé sur l'ensemble de la catégorie résidentielle.

Revenus

En 2015, on recensait 13 605 personnes âgées de 15 ans et plus dans la MRC. Comme démontré dans le tableau suivant, le revenu médian après impôt pour la MRC est inférieur à celui de la Chaudière-Appalaches ainsi qu'à celui du Québec. La MRC compte aussi un pourcentage plus élevé de personnes sans revenu après impôt que le taux régional et provincial.

Tableau 9 Revenu pour la population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

	Etchemins	Chaudière-Appalaches	Québec
Revenu après impôt médian parmi les bénéficiaires	26 515 \$	30 657 \$	29 535 \$
Sans revenu après impôt	2,2	1,9	3,3
Ayant un revenu après impôt	97,8	98,1	96,7

Source : Statistique Canada, 2016

La proportion de familles à faible revenu a diminué de près de 1 % entre 2012 et 2016 dans la MRC des Etchemins. Ce taux est inférieur à celui du Québec, mais est tout de même supérieur à celui de la région de Chaudière-Appalaches, qui, quant à lui, est resté plutôt stable. Le graphique suivant montre l'évolution du taux des familles à faible revenu pour la période de 2012 à 2016.

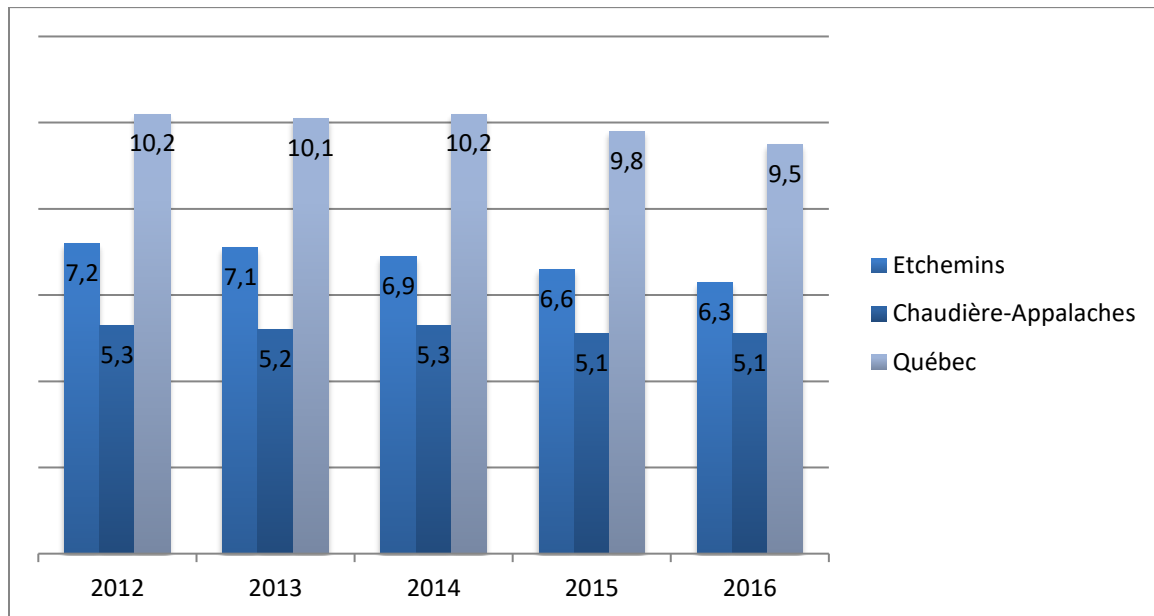


Figure 6 Évolution du taux de familles à faible revenu pour la MRC des Etchemins

Source : Institut de la statistique du Québec, 2020

Emploi/chômage

La MRC des Etchemins est celle qui compte le moins de travailleurs âgés de 25 à 64 ans dans la région de Chaudière-Appalaches. Le nombre de travailleurs âgés de 25 à 64 ans a légèrement augmenté en Chaudière-Appalaches avec une hausse de 0,83 % de 2013 à 2017. Cependant, la situation est différente pour la MRC des Etchemins où une baisse de 2 % a été constatée entre 2013 et 2017. Les Etchemins se retrouvent donc en avant-dernière position, juste devant la MRC de L'Islet en ce qui concerne la baisse du nombre de travailleurs pour ce groupe d'âge.

Tableau 10 Évolution du nombre de travailleurs âgés de 25 à 64 ans en Chaudière-Appalaches

	2013	2017	Variation (%)
MRC des Etchemins	6103	5978	-2,05
Beauce-Sartigan	21 309	21 428	0,56
Bellechasse	15 538	15 683	0,93
L'Islet	6954	6724	-3,31
Nouvelle-Beauce	16 185	16 445	1,61
Appalaches	15 143	14 953	-1,25
Lotbinière	13 102	13 893	6,04
Lévis	62 243	63 083	1,35
Montmagny	8543	8480	-0,74
Robert-Cliche	7689	7578	-1,44
Chaudière-Appalaches	172 809	174 245	0,83

Source : Institut de la statistique du Québec, 2020

Tous les indicateurs concernant la situation de l'emploi dans Les Etchemins indiquent une dégradation entre 2011 et 2016, à l'exception cependant du taux de chômage qui s'est amélioré de 0,5 %.

Tableau 11 Situation de l'emploi dans les Etchemins, variation 2011 à 2016

	2011	2016
Population active	8375	7645
Chômeurs	570	480
Population inactive	5825	5955
Taux d'activité	59 %	56,2 %
Taux d'emploi	55 %	52,7 %
Taux de chômage	6,8 %	6,3 %

Source : Ancien PGMR et Statistique Canada, 2016

Secteurs d'activité économique (primaire/secondaire/tertiaire)

Le secteur primaire, composé essentiellement de la foresterie et de l'agriculture est, toute proportion gardée, beaucoup plus important dans la MRC des Etchemins qu'en Chaudière-Appalaches et que dans la province de Québec. En effet, le secteur primaire est deux fois plus élevé dans Les Etchemins qu'en Chaudière-Appalaches et quatre fois plus élevé qu'au Québec. Le secteur secondaire occupe lui aussi une plus grande proportion de l'emploi dans les Etchemins, avec 10 % de plus qu'en Chaudière-Appalaches et près du double qu'au Québec. En conséquence, le secteur tertiaire est moins important dans les Etchemins qu'en Chaudière-Appalaches et qu'au Québec, avec des écarts de près de 15 % et 25 % respectivement. La figure 7 présente la répartition des emplois selon le secteur d'activité pour la MRC des Etchemins, la région de Chaudière-Appalaches et la province de Québec.

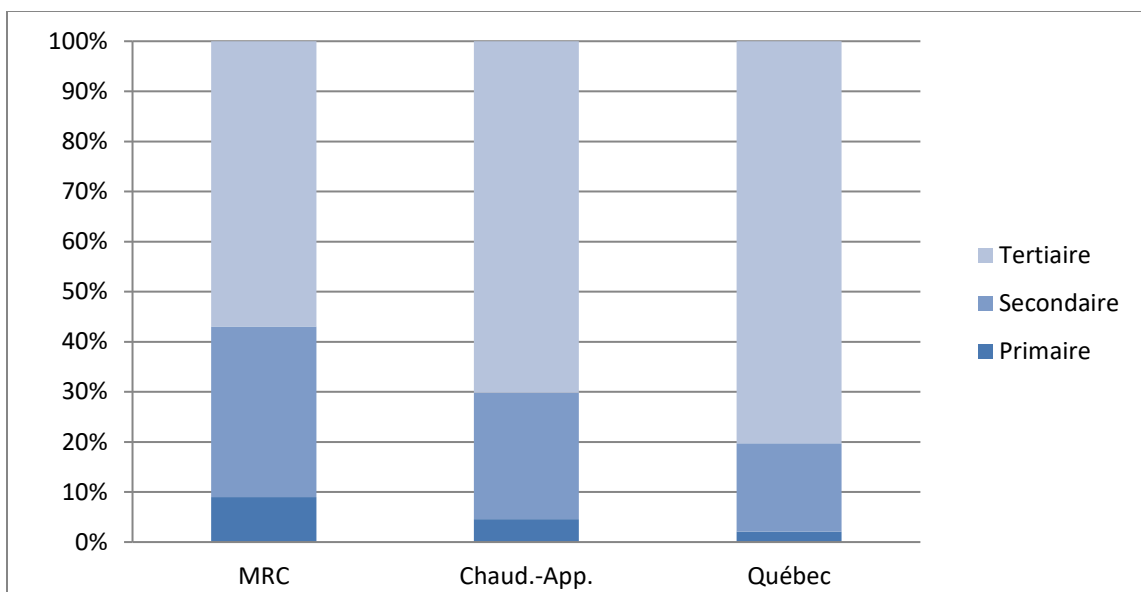


Figure 7 Répartition des emplois selon le secteur d'activité

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016

Pôles de service

Trois municipalités constituent des pôles de services à l'échelle des Etchemins. Il s'agit de Lac-Etchemin, Saint-Prosper et Sainte-Justine. Ce statut reconnu au schéma d'aménagement s'explique essentiellement par l'importance du bassin de population de ces municipalités, leurs positionnements géographiques, le nombre de commerces, de services et d'industries qu'elles abritent ou encore leur richesse foncière.

Plusieurs municipalités des Etchemins disposent d'équipements touristiques et récréatifs sur leur territoire. Ces équipements sont détaillés au tableau 12.

Tableau 12 Équipements touristiques et récréatifs d'importance dans la MRC des Etchemins

Municipalités	Équipements
Lac-Etchemin	Éco-Parc, camping, Moulin La Lorraine, club nautique, club de golf, centre de ski, centre d'arts et de culture
Saint-Prosper	Village Beauceron, Théâtre Le Ganoué, centre récréatif Desjardins, sentier Probiski
Sainte-Justine	Site patrimonial des Pères trappistes
Sainte-Aurélie	Moulin Metgermette
Saint-Luc-de-Bellechasse	Camp forestier, Parc régional du Massif du Sud
Saint-Magloire	Parc régional du Massif du Sud
Sainte-Sabine	Club de motoneige

Enfin quelques entreprises de la région sont des employeurs importants et se doivent d'être mentionnées. Elles sont présentées dans le tableau 13.

Tableau 13 Employeurs d'envergure sur le territoire de la MRC des Etchemins

Municipalités	Employeurs importants
Saint-Prosper	Bechedor inc., SBC Cedar, Les Aliments Bégin
Sainte-Justine	Rotobec, Gyro-Trac
Sainte-Aurélie	Produits forestiers D.G. Itée
Sainte-Rose-de-Watford	Précision Provençal, La Maison Crowin
Lac-Etchemin	Centre de Santé et Services sociaux

Tableau 14 Nombre d'industries, commerces, institutions et de fermes par municipalité

Municipalité	Nombre d'industrie 322	Nombre de commerces Lignes 328 et 335	Nombre d'institutions 636-601	Nombre de fermes (exploitations enregistrées)
Lac-Etchemin	8	69	82	81
Sainte-Aurélie	7	11	31	64
Saint-Benjamin	2	10	23	67
Saint-Camille-de-Lellis	2	10	24	62
Saint-Cyprien	1	6	20	39
Sainte-Justine	10	37	22	44
Saint-Louis-de-Gonzague	0	3	14	55
Saint-Luc-de-Bellechasse	0	5	74	14
Saint-Magloire	4	13	68	42
Saint-Prosper	13	63	42	97
Sainte-Rose-de-Watford	8	7	23	57
Sainte-Sabine	0	1	23	33
Saint-Zacharie	6	16	22	132
Total MRC des Etchemins	61	250	468*	787

Source : Sommaire du rôle d'évaluation foncière, 2019

*Bâtiments et terrains

2. PORTRAIT DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le présent chapitre dresse un portrait des différents acteurs qui œuvrent à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Etchemins. Plus spécifiquement, les installations existantes, l'organisation administrative et les différents types de collecte sont au nombre des sujets traités dans les pages qui suivent. Par ailleurs, les annexes 2 et 3 fournissent les coordonnées, le type de gestion et les matières traitées pour l'ensemble des entreprises, organismes et municipalités impliqués dans la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Etchemins, de même que ceux situés sur le territoire des MRC voisines.

2.1 Répartition des responsabilités

La MRC des Etchemins a la responsabilité de veiller à la planification de la gestion des matières résiduelles sur son territoire. Cette planification passe par l'élaboration, la révision et l'adoption d'un PGMR en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) qui s'applique aux 13 municipalités de la MRC. Les municipalités locales doivent par la suite assurer la mise en œuvre du PGMR sur leur territoire. Les municipalités ont conservé leur compétence en ce qui a trait à la collecte et au transport des matières. Tout dépendamment des municipalités, la collecte et le transport peuvent être effectués soit par une entreprise privée, par la municipalité elle-même, par une MRC voisine ou encore par une régie créée à cette fin. La MRC des Etchemins, pour sa part, assume uniquement la responsabilité de la gestion du centre de traitement des boues de fosses septiques. La répartition de la responsabilité des intervenants municipaux pour les différentes matières est présentée au tableau 15.

Tableau 15 Responsabilité des intervenants municipaux

Municipalité	Résidus domestiques	Collecte sélective	Collecte des RDD	Résidus verts	Collecte des encombrants	Gestion des boues	Collecte des ICI
Lac- Etchemin	Municipal	Municipal	Municipal	Municipal	MRC de Bellechasse	MRC des Etchemins	Mixte
Saint- Benjamin	Municipal	Municipal	Municipal	Aucune	MRC de Bellechasse	MRC des Etchemins	Mixte
Saint-Luc- de- Bellechasse	Municipal	Municipal	Municipal	Aucune	MRC de Bellechasse	MRC des Etchemins	Mixte
Saint- Cyprien	Municipal	Municipal	Municipal	Aucune	MRC de Bellechasse	MRC des Etchemins	Mixte
Saint-Louis- de-Gonzague	Municipal	Municipal	Municipal	Aucune	MRC de Bellechasse	MRC des Etchemins	Mixte
Sainte- Justine	Municipal	Municipal	Municipal	Municipal	MRC de Bellechasse	MRC des Etchemins	Mixte
Sainte-Rose- de-Watford	Municipal	Municipal	Municipal	Aucune	MRC de Bellechasse	MRC des Etchemins	Mixte
Sainte- Sabine	Municipal	Municipal	Municipal	MRC de Bellechasse	MRC de Bellechasse	MRC des Etchemins	Mixte
Saint- Camille-de- Lellis	Municipal	Municipal	Municipal	MRC de Bellechasse	MRC de Bellechasse	MRC des Etchemins	Mixte
Saint- Magloire	Municipal	Municipal	Municipal	MRC de Bellechasse	MRC de Bellechasse	MRC des Etchemins	Mixte
Sainte- Aurélie	Municipal	RICBS	RICBS	RICBS	RICBS	MRC des Etchemins	Mixte
Saint- Prosper	Municipal	RICBS	RICBS/ municipal	RICBS/ municipal	RICBS	MRC des Etchemins	Mixte
Saint- Zacharie	Municipal	RICBS	RICBS	RICBS	RICBS	MRC des Etchemins	Mixte

2.2 Ententes intermunicipales

Le territoire de la MRC est divisé en trois secteurs en ce qui concerne la destination des matières résiduelles. La figure 8 illustre les secteurs ainsi que les destinations des ordures et des matières recyclables.

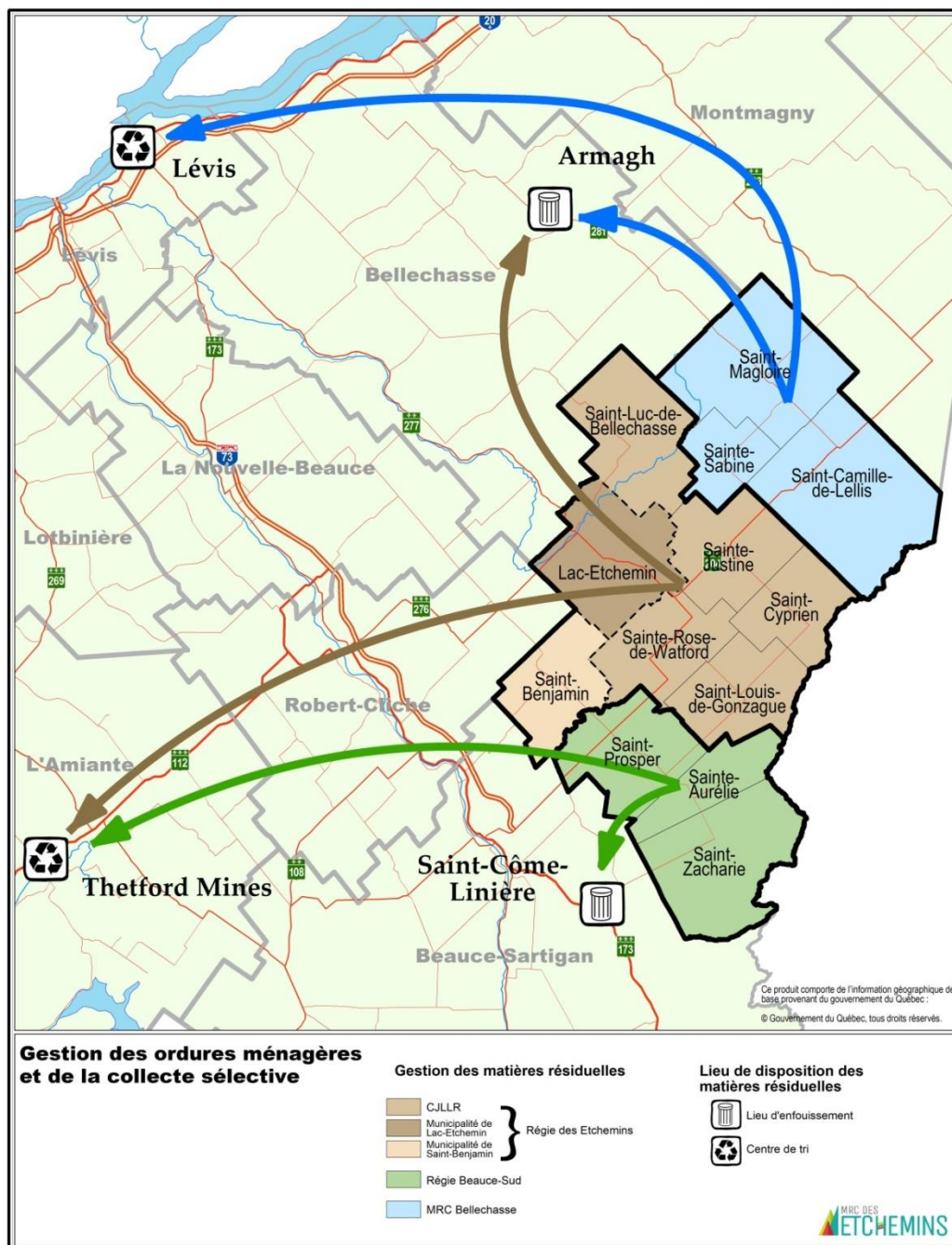


Figure 8 Destination des matières produites sur le territoire des Etchemins

Le secteur centre comprend les municipalités de Saint-Luc-de-Bellechasse, Sainte-Justine, Saint-Cyprien, Lac-Etchemin, Sainte-Rose-de-Watford, Saint-Louis-de-Gonzague et Saint-Benjamin. Ces municipalités ont cofondé la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins et sont copropriétaires du site d'enfouissement situé à Lac-Etchemin. Ce site d'enfouissement est fermé depuis 2003, mais la régie doit tout de même continuer d'en assurer le suivi environnemental. De plus, suite de la fermeture de ce site, cinq municipalités des

Etchemins se sont regroupées pour créer une autre régie afin d'assurer la collecte et le transport des ordures et des matières recyclables. Il s'agit de la Régie CJLLR. Les matières recyclables de ce secteur sont acheminées chez Récupération Frontenac à Thetford Mines, alors que les déchets sont enfouis au LET de la MRC de Bellechasse à Armagh.

Le secteur ouest comprend les municipalités de Sainte-Aurélie, Saint-Prosper et Saint-Zacharie. Ces trois municipalités sont membres de la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud et comptent parmi les copropriétaires du LET situé à Saint-Côme-Linière. Les matières recyclables de ses trois municipalités sont acheminées chez Récupération Frontenac alors que les déchets sont enfouis au LET à Saint-Côme-Linière.

Le secteur comprend les municipalités de Saint-Camille-de-Lellis, Saint-Magloire et Sainte-Sabine. Elles sont desservies par le Service de la Gestion des matières résiduelles (GMR) de la MRC de Bellechasse pour l'ensemble des activités touchant la gestion des matières résiduelles. Ces municipalités sont aussi copropriétaires du LET situé à Armagh. Les matières recyclables de ces trois municipalités sont acheminées aux installations de la Société VIA à Lévis alors que leurs déchets sont enfouis à Armagh.

Une certaine complexité s'invite dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles. En effet, le plan doit tenir compte du plan de gestion de la MRC de Bellechasse et de celui de la MRC Beauce-Sartigan, car c'est sur le territoire de ces deux MRC qu'est éliminée la presque totalité des matières résiduelles de la MRC des Etchemins. Le tableau 16 présente les différentes ententes en vigueur sur le territoire des Etchemins.

Tableau 16 Ententes intermunicipales en vigueur pour l'année 2020

Parties à l'entente	Parties à l'entente	Objet ou matières visées	Entrée en vigueur	Durée (an)	Date d'échéance
MRC de Bellechasse	Saint-Camille-de-Lellis Saint-Magloire Sainte-Sabine	Collecte, transport et traitement des déchets, des matières recyclables et des encombrants	2003	5	31 décembre 2007, puis se renouvelle automatiquement aux 5 ans
RICBS	Saint-Prosper Sainte-Aurélien Saint-Zacharie	Collecte, transport et traitement des déchets et des matières recyclables	1998	10	31 décembre 2008, puis se renouvelle automatiquement aux 5 ans
Régie Etchemins	Lac-Etchemin Saint-Benjamin Saint-Cyprien Sainte-Justine Saint-Louis-de-Gonzague Saint-Luc-de-Bellechasse Sainte-Rose-de-Watford	LES de Lac-Etchemin	1993	10	Renouvelable aux 5 ans, fermé depuis 2003, mais doit assurer le suivi environnemental
Régie CJLLR	Saint-Cyprien Sainte-Justine Saint-Louis-de-Gonzague Saint-Luc-de-Bellechasse Sainte-Rose-de-Watford	Collecte et transport des déchets et des matières recyclables	1993	1	Se renouvelle automatiquement
MRC de Bellechasse	Lac-Etchemin Saint-Benjamin Saint-Cyprien Sainte-Justine Saint-Louis-de-Gonzague Saint-Luc-de-Bellechasse Sainte-Rose-de-Watford	Enfouissement des déchets	2003	5	Se renouvelle automatiquement

2.2.1 Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud

La collecte et le transport des matières recyclables et des déchets des trois municipalités membres de la RIBCS sont assurés par des entreprises privées. La RICBS est responsable de l'octroi du contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables pour l'ensemble de ses municipalités. L'entreprise Services Matrec Inc. effectue présentement le service. L'octroi d'un contrat pour la collecte et le transport des déchets est sous la responsabilité de chaque municipalité membre de la Régie. L'entreprise Services Sanitaires D.F. est sous contrat avec les trois municipalités pour la collecte et le transport des déchets.

2.2.2 MRC de Bellechasse

La MRC de Bellechasse assure la collecte et le transport des ordures et des matières recyclables pour les trois municipalités partenaires de ses services, soit Saint-Camille-de-Lellis, Saint-Magloire et Sainte-Sabine. La MRC dispose d'une flotte de camion pour faire la collecte et le transport. Les déchets sont enfouis au LET d'Armagh alors que les matières recyclables sont envoyées chez la Société VIA à Lévis.

2.2.3 Régie CJLLR

La Régie CJLLR regroupe les municipalités de Saint-Cyprien, Sainte-Justine, Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Luc-de-Bellechasse et Sainte-Rose-de-Watford. Suite à la fermeture du LES à Lac-Etchemin, ces municipalités ont créé une nouvelle régie ayant pour mandat la collecte et le transport des déchets et des matières recyclables. La Régie possède son propre camion pour effectuer la collecte.

2.3 Réglementation municipale

La gestion des matières résiduelles est encadrée par les différents paliers de gouvernements. Elle implique plusieurs intervenants ayant chacun des responsabilités et des obligations. Au niveau fédéral, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement vise à prévenir la pollution et à protéger l'environnement et la santé humaine. Au niveau des matières résiduelles, cette loi touche plus particulièrement les déchets dangereux. Deux règlements découlent de cette loi : le Règlement sur l'exportation et l'importation de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses ainsi que le Règlement sur les mouvements interprovinciaux des déchets dangereux.

Au niveau provincial, on retrouve principalement la Loi sur la qualité de l'environnement. Cette dernière encadre la gestion des matières résiduelles au niveau provincial, dont la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et le contenu et l'élaboration du PGMR. La Politique et le Plan d'action 2019-2024 déterminent quant à eux les exigences minimales auxquelles doit répondre le PGMR, entre autres en fixant des objectifs de réduction des différentes matières. Plusieurs règlements provinciaux interviennent également dans la gestion des matières résiduelles, dont les suivants :

- Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles ;
- Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles ;
- Règlements sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles ;
- Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises ;
- Règlement sur les matières dangereuses.

Finalement, au niveau municipal, la gestion des matières résiduelles est encadrée par le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC. Les municipalités locales sont, en effet, liées par le PGMR, par les orientations et par le plan d'action qu'il contient. De plus, les municipalités peuvent adopter différents règlements municipaux en vertu de leurs compétences en matière d'environnement et des pouvoirs réglementaires prévus par la Loi sur les compétences municipales. C'est ainsi qu'une municipalité peut, par exemple, adopter des règlements sur la vidange des installations septiques, encadrer les modalités de collectes ou interdire certaines matières dans les collectes des ordures.

À cet égard, seules les municipalités de Lac-Etchemin et Saint-Zacharie ont adopté et appliquent une réglementation en matière de gestion des matières résiduelles. À Lac-Etchemin, le

règlement ne vise que la vidange des fosses septiques de son territoire. Pour Saint-Zacharie, il s'agit d'un règlement régissant la cueillette des déchets solides (08-2010). Aucun autre règlement n'est actuellement en vigueur sur le territoire de la MRC relativement aux matières résiduelles.

2.4 Programme d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ)

Certaines municipalités de la MRC des Etchemins communiquent à leurs citoyens un volume important d'information sur les services de gestion des matières résiduelles offerts sur leur territoire. C'est notamment le cas de Lac-Etchemin et de Saint-Prospier. Toutefois, la majorité des municipalités diffusent peu d'information sur les services offerts dans leur municipalité. Cependant, le site Internet de chacune des municipalités comporte une section consacrée à la collecte des ordures et du recyclage. L'information y est mise à jour de façon plus ou moins sporadique. En ce qui concerne la sensibilisation à l'importance de la réduction à la source, du réemploi, du recyclage et de la valorisation des matières résiduelles, on la retrouve essentiellement dans des journaux municipaux et les bulletins électroniques. La RICBS et la MRC de Bellechasse transmettent aux municipalités qu'elles desservent une somme importante d'information traitant de la gestion des matières résiduelles. Il revient ensuite aux municipalités de diffuser cette information à leurs citoyens, mais celle-ci n'est pas toujours transmise de façon concertée et efficace.

2.5 Profil des principaux générateurs de matières résiduelles

Les générateurs de matières résiduelles se déclinent en trois principaux secteurs, soit le secteur résidentiel, le secteur des industries, commerces et institutions (ICI) et le secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD).

2.5.1 Secteur résidentiel

Selon les données du rôle d'évaluation foncière, en 2019, on comptait 8241 logements sur le territoire de la MRC des Etchemins. Ainsi, en tenant compte d'une population de 16 532 habitants, la densité moyenne d'occupation est de 2 habitants par logement. La grande majorité des logements est constituée de résidences unifamiliales (6537) pour 79 % des logements privés. Les chalets, les petits multilogements (2 à 5 log.) et les grands logements (6 log. et +) sont eux aussi bien représentés, avec 16 % des logements de la MRC.

2.5.2 Secteur Industries, commerces et institutions (ICI)

Les résidus des ICI sont en majorité assimilés au secteur résidentiel. Par ailleurs, les ICI génèrent un important volume de matières résiduelles, équivalent à celui du secteur résidentiel. La MRC des Etchemins est exempte de grand générateur industriel dont les matières ne sont pas valorisées. Malgré l'absence d'inventaire exhaustif, les entreprises les plus susceptibles de générer des résidus à éliminer ou à valoriser sont, entre autres, les industries du bois et du métal. Les institutions publiques (administration, éducation, hébergement et soins de longue durée) requièrent elles aussi une attention particulière en raison des volumes substantiels de matières générées.

À des fins d'échantillonnage, les principales matières produites de sept entreprises et institutions de secteurs variés sur le territoire de la MRC ont été estimées. Les principaux volumes générés par ces entreprises sont le papier, le carton, les plastiques, les résidus alimentaires et le métal. La principale difficulté est de quantifier les matières, car les propriétaires d'entreprises ne possèdent pas de données permettant de déterminer un tonnage des matières résiduelles, ne serait-ce qu'à titre d'indicateur.

Tableau 17 Échantillon des principaux producteurs potentiels de matières résiduelles

Entreprise	Municipalité	Matière
Bechedor inc.	Saint-Prosper	Plastique
Le spécialiste du bardeau de cèdre inc. (SBC)	Saint-Prosper	Plastique, bois, papier-carton
Les Produits Forestiers D&G ltée	Sainte-Aurélie	Cendres, déchets de cantine
Restaurant La Grille	Saint-Prosper	Résidus alimentaires, carton, métal, plastique
Maison Crowin	Sainte-Rose	Papier-carton, plastique, résidus alimentaires
Le Manoir Lac-Etchemin	Lac-Etchemin	Papier-carton, résidus alimentaires, résidus verts
Précisions Provençal Inc.	Sainte-Rose	Métal, plastique, papier-carton, RDD

2.5.3 Secteur Construction, rénovation et démolition (CRD)

Le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition génère une importante quantité de résidus. Toutefois, il s'agit du secteur dont les résidus sont les plus valorisés (inventaire). Le béton, l'asphalte, la pierre et la brique, le bois, le bardeau, le gypse et le verre plats sont les principaux résidus de ce secteur. Il faut retenir que les données utilisées proviennent des moyennes québécoises calculées à partir des outils d'inventaires de Recyc-Québec. Une validation serait nécessaire.

2.6 Gestion actuelle des matières résiduelles

2.6.1 Gestion des ordures ménagères et des matières recyclables (Tableaux 18-19)

Régie des Etchemins

Parmi les sept municipalités qui composent la Régie des Etchemins, cinq ont créé une autre régie, soit la Régie intermunicipale des déchets CJLLR (Saint-Cyprien, Sainte-Justine, Saint-Louis, Saint-Luc et Sainte-Rose), pour effectuer la collecte et le transport des ordures et du recyclage. La municipalité de Lac-Etchemin possède son camion et assure la collecte sur son territoire. La municipalité de Saint-Benjamin, pour sa part, octroie un contrat à l'entreprise privée (Services

Sanitaires D. F. de Beauce inc.). Dans toutes les municipalités mentionnées ci-haut, la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective se font en alternance, une semaine sur deux. Les deux collectes sont donc aux deux semaines toute l'année.

Les sept municipalités qui composent la Régie des Etchemins acheminent leurs déchets au LET d'Armagh (MRC de Bellechasse). Les matières de la collecte sélective sont dirigées vers le centre de tri situé à Thetford Mines, soit au Centre de récupération Frontenac.

En 2019, la Régie des Etchemins a déclaré à Recyc-Québec un montant total de 252 530\$ pour la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables. Elle a reçu en compensation un montant total de 251 207\$, ce qui représente 99,5% des coûts.

Régie Beauce-Sud

Pour les trois municipalités du territoire qui font partie de la RICBS (Saint-Prosper, Sainte-Aurélie, Saint-Zacharie), chacune est responsable d'octroyer un contrat pour la collecte et le transport des déchets. Présentement, les collectes se font par l'intermédiaire de deux entreprises privées. Pour la collecte et le transport des matières recyclables, la RICBS alloue un contrat au privé (Services Matrec inc.) pour l'ensemble des municipalités de la Régie. Les ordures ménagères pour les mêmes municipalités sont collectées par l'entreprise Services Sanitaires D.F. de Beauce inc. La collecte des matières recyclables est effectuée aux deux semaines à l'année, alors que la collecte des déchets est effectuée à chaque semaine pendant l'été (nombre de semaines variable selon les municipalités) et aux deux semaines le reste de l'année. Les ordures ménagères sont destinées au LET de Saint-Côme-Linière et les matières recyclables sont acheminées vers Récupération Frontenac, à Thetford Mines.

Pour sa part, la Régie Beauce-Sud a déclaré à Recyc-Québec en 2019 un montant total de 1 465 873\$ pour la collecte et le transport des matières recyclables. Elle a reçu en compensation un montant total de 1 458 196\$, ce qui représente 99,5% des coûts.

MRC de Bellechasse

Les services de collecte et de transport pour les ordures ménagères et les matières recyclables sont effectués par la MRC de Bellechasse pour les trois municipalités participantes (Saint-Camille, Saint-Magloire, Sainte-Sabine). Les ordures sont destinées au LET d'Armagh, situé sur le territoire de la MRC de Bellechasse. Les matières recyclables sont dirigées vers le centre de tri situé à Lévis (Société VIA). Les deux types de collectes se font en alternance, soit une semaine sur deux. Des collectes supplémentaires d'ordures ménagères sont toutefois ajoutées durant la période estivale, ce qui fait passer la fréquence à une par semaine.

En 2019, la MRC de Bellechasse a déclaré à Recyc-Québec un montant total de 1 117 639\$ pour la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables. Elle a reçu en compensation un montant total de 947 333\$, ce qui représente 84,8% des coûts.

Tableau 18 Contrats de collecte des déchets sur le territoire de la MRC des Etchemins

Municipalité	Nom de l'entreprise	Date du contrat	Durée (an)	Fréquence collecte	Volume des bacs verts (L)	Lieu d'élimination	Coûts (en 2019)		
							Collecte et transport	Traitement	Totaux
Lac-Etchemin	Mun. de Lac-Etchemin	NA	NA	Alternance	360	LET d'Armagh	168 761	360 226	528 987
Saint-Benjamin	Services sanitaires D. F. de Beauce	2020	3	Alternance	360	LET d'Armagh	53 412,39 (incluant collecte sélective) (26 706,19)	58 829	85 535,19
Saint-Luc-de-Bellechasse	Régie CJLLR	NA	NA	Alternance	240, 360	LET d'Armagh	201 090 (5 municipalités)	25 362	424 160
Saint-Cyprien	Régie CJLLR	NA	NA	Alternance	240, 360	LET d'Armagh		28 452	
Saint-Louis-de-Gonzague	Régie CJLLR	NA	NA	Alternance	240, 360	LET d'Armagh		21 106	
Sainte-Justine	Régie CJLLR	NA	NA	Alternance	240, 360	LET d'Armagh		105 588	
Sainte-Rose-de-Watford	Régie CJLLR	NA	NA	Alternance	240, 360	LET d'Armagh		42 562	
Sainte-Sabine	MRC de Bellechasse	2003	5 +5	Alternance	240, 360	LET d'Armagh	9743,30	20 581	30 324,30
Saint-Camille-de-Lellis	MRC de Bellechasse	2003	5 +5	Alternance	240, 360	LET d'Armagh	18 223,66	42 387	60 610,66
Saint-Magloire	MRC de Bellechasse	2013	5 +5	Alternance	240, 360	LET d'Armagh	18 838,70	38 247	57 085,70
Sainte-Aurélie	Services sanitaires D. F. de Beauce	2005	5	Alternance (chaque semaine l'été)	360	LET Saint-Côme	39 181,19	43 291,45	82 472,64
Saint-Prosper	Services sanitaires D. F. de Beauce	2012	5	Alternance (chaque semaine l'été)	240,360	LET Saint-Côme	91 528,52	157 770,22	249 298,74
Saint-Zacharie	Services sanitaires D. F. de Beauce	2003	5	Alternance (chaque semaine l'été)	240, 360	LET Saint-Côme	45 846,46	58 819,06	104 665,52
Coûts totaux							619 919,02	1 003 220,73	1 623 139,75

Tableau 19 Contrats de collecte sélective sur le territoire de la MRC des Etchemins

Municipalité	Nom de l'entreprise	Date du contrat	Durée (an)	Fréquence de collecte	Type de collecte et équipement Porte à porte		Multilogements	ICI desservis	Destination	Coûts (\$/an) (en 2019)			Compensation
					Bac bleu	Volume du bac (L)				Collecte et transport	Traitement	Totaux	
Lac-Etchemin	Mun. de Lac-Etchemin	NA	NA	Alternance	Oui	360	Oui	Oui	Récup. Frontenac	93 450	0	93 450	88 448
Saint-Benjamin	Services sanitaires D. F. de Beauce	2020	3	Alternance	Oui	360	Oui	Oui	Récup. Frontenac	26 706,19	0	26 706,19	23 911,12
Saint-Luc-de-Bellechasse	Régie CJLLR	NA	NA	Alternance	Oui	240, 360	Oui	Oui	Récup. Frontenac	115 094 (5 municipalités)	0	115 094	Montant reçu par la Régie des Etchemins (voir section 2.6.1)
Saint-Cyprien	Régie CJLLR	NA	NA	Alternance	Oui	240, 360	Oui	Oui	Récup. Frontenac		0		
Saint-Louis-de-Gonzague	Régie CJLLR	NA	NA	Alternance	Oui	240, 360	Oui	Oui	Récup. Frontenac		0		
Sainte-Justine	Régie CJLLR	NA	NA	Alternance	Oui	240, 360	Oui	Oui	Récup. Frontenac		0		
Sainte-Rose-de-Watford	Régie CJLLR	NA	NA	Alternance	Oui	240, 360	Oui	Oui	Récup. Frontenac		0		
Sainte-Sabine	MRC de Bellechasse	2018	5 +5	Alternance	Oui	240,360	Oui	Oui	Société VIA	5971,70	0	5971,70	Montant reçu par la MRC de Bellechasse (voir section 2.6.1)
Saint-Camille-de-Lellis	MRC de Bellechasse	2018	5 +5	Alternance	Oui	240, 360	Oui	Oui	Société VIA	11 169,34	0	11 169,34	
Saint-Magloire	MRC de Bellechasse	2018	5 +5	Alternance	Oui	240, 360	Oui	Oui	Société VIA	11 546,30	0	11 546,30	
Sainte-Aurélie	Services Matrec	2020	3	Alternance	Oui	360	Oui	Oui	Récup. Frontenac	27 580	0	27 580	Montant reçu par la RICBS (voir section 2.6.1)
Saint-Prosper	Services Matrec	2020	3	Alternance	Oui	360	Oui	Oui	Récup. Frontenac	95 563	0	95 563	
Saint-Zacharie	Services Matrec	2020	3	Alternance	Oui	360	Oui	Oui	Récup. Frontenac	41 826	0	41 826	
Coûts totaux										428 906,54	0	428 906,54	

2.6.2 Gestion des matières organiques

Les seuls résidus organiques récupérés et recyclés sont actuellement composés de la matière ligneuse (arbres de Noël, branches) et des feuilles, soit les résidus verts.

Régie des Etchemins

Pour les municipalités de Lac-Etchemin, Saint-Benjamin, Saint-Luc-de-Bellechasse, Saint-Louis-de-Gonzague, Sainte-Rose-de-Watford, Saint-Cyprien et Sainte-Justine :

À Lac-Etchemin, les citoyens doivent apporter leurs résidus organiques à l'écocentre de cette municipalité. Actuellement, seuls les sapins de Noël, les branches d'arbres et les feuilles sont acceptés. Les branches et les arbres sont déchiquetés en copeaux de bois pour en faire du paillis horticole.

À Sainte-Justine, les citoyens vont également porter leurs sapins de Noël à l'écocentre de la municipalité, où ils sont déchiquetés en copeaux. Il n'y a pas d'autre collecte de matière organique dans cette municipalité.

Pour les cinq autres municipalités de la Régie des Etchemins, il n'y a pas de collecte de résidus organiques. De plus, en pratique, le LET d'Armagh n'accepte plus les résidus verts depuis 2004. Les citoyens ont été informés de cette règle il y a quelques années. Aussi, comme un montant de 150 \$ la tonne est exigé à toute personne qui apporte des matières résiduelles au LET, incluant le gazon, les citoyens ne sont pas enclins à utiliser ce service. Par ailleurs, le préposé au LET assure une forme de surveillance et avise les citoyens qu'ils ne doivent pas y apporter de résidus verts. Actuellement, il n'y a pas de constat d'infraction émis. Lorsqu'un camion se présente et qu'il ne contient que des résidus verts, il est redirigé vers les Composts du Québec à Saint-Henri (EnGlobe Corp.).

Régie Beauce-Sud

Pour les municipalités de Sainte-Aurélie, Saint-Prosper et Saint-Zacharie :

Chaque automne, la RICBS effectue une collecte spécifiquement pour les feuilles sur le territoire des municipalités qu'elle dessert, donc pour Sainte-Aurélie, Saint-Prosper et Saint-Zacharie, en ce qui concerne les Etchemins. En dehors de la période automnale et hormis la municipalité de Saint-Prosper qui possède un point de dépôt à son écocentre, la collecte des matières ligneuses pour les autres municipalités est effectuée par points de chute à un endroit identifié par chacune d'elles. Les gens y apportent leurs sapins de Noël, feuilles et résidus de gazon à un endroit déterminé par la municipalité et la RICBS loue un camion pour faire la collecte à ces endroits. Les feuilles sont dirigées vers des entreprises qui en effectuent le compostage, tandis que les sapins sont valorisés en huiles essentielles. Certains citoyens réutilisent aussi les feuilles pour leurs besoins (compostage, litière pour animaux, etc.). Par ailleurs, à Saint-Prosper, outre la collecte annuelle de la RICBS, les branches et arbres (matières ligneuses) sont récupérés à

l'écocentre et ne sont actuellement pas traités. Ils sont accumulés simplement sur un site à cet effet.

Le même principe est appliqué pour la collecte des sapins de Noël. La Régie récupère les sapins aux points de collecte des municipalités. Les résidus recueillis lors de ces collectes sont entièrement destinés à la valorisation (production d'huiles essentielles).

MRC de Bellechasse

Pour les municipalités de Saint-Camille, Saint-Magloire et Sainte-Sabine :

Dans les Etchemins, les résidus de bois, comme les feuilles et les branches d'arbres sont recueillies dans deux écocentres, soit à Saint-Camille-de-Lellis et à Saint-Magloire. Seuls les citoyens de Sainte-Sabine n'ont pas accès à un écocentre dans leur municipalité. Par contre, la MRC de Bellechasse effectue une collecte de sapins de Noël sur le territoire de ces municipalités à la mi-janvier. La collecte de sapins est effectuée par points de chute pour chacune des municipalités desservies. Les sapins trouvent preneurs parmi les résidents des secteurs avoisinants.

Il n'y a aucune autre collecte de matières putrescibles sur le territoire de la MRC des Etchemins. Comme nous l'avons démontré ci-haut, les collectes effectuées sont principalement des collectes de résidus verts.

2.6.3 Gestion des RDD et des produits sous REP

Outre les résidus domestiques récupérés via les écocentres, il existe, sur le territoire de la MRC ou à proximité, des points de dépôts pour la collecte des produits sous responsabilité élargie des producteurs (REP). Sur le territoire de la MRC, plusieurs écocentres offrent ce service, de même que la majorité des municipalités qui ne disposent pas d'écocentre. Aussi, la Ressourcerie Bellechasse, dont les locaux sont situés à l'extérieur de la MRC des Etchemins (Saint-Léon-de-Standon), offre le service de collecte à domicile pour ces produits. L'ensemble des points de dépôts sont présentés à l'annexe 2.

2.6.4 Gestion des textiles

Régie des Etchemins et MRC de Bellechasse

Les citoyens des municipalités desservies par la Régie des Etchemins et par la MRC de Bellechasse peuvent aller porter leurs textiles au Grenier des trouvailles (Lac-Etchemin), qui est un comptoir vestimentaire faisant partie de l'organisme L'Essentiel des Etchemins. Ressourcerie Bellechasse met aussi à la disposition des citoyens des bacs, situés dans les municipalités de Saint-Camille et Saint-Magloire pour le dépôt de vêtements usagés. Enfin, les résidents de Sainte-Justine ont eux aussi la possibilité de déposer leurs textiles dans un conteneur situé à l'écocentre municipal et qui est recueilli par Entraide diabétique du Québec.

Régie Beauce-Sud

Les résidents de Sainte-Aurélie, Saint-Prosper et Saint-Zacharie peuvent déposer leurs textiles au Grenier des trouvailles (Lac-Échemin) ou encore s'en départir lors de la collecte printanière des RDD. Les vêtements et les jouets usagés peuvent être déposés au comptoir régional Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Georges. De plus, un comptoir familial recueille les vêtements et jouets à Saint-Prosper. Un point de dépôt est aussi présent à Saint-Zacharie.

2.6.5 Gestion des encombrants

Régie des Etchemins

Les résidents des municipalités desservies par la Régie des Etchemins peuvent appeler la Ressourcerie Bellechasse, un organisme comptant deux comptoirs vestimentaires et un magasin de meubles, Dépan-o-Meubles, tous situés dans la MRC de Bellechasse, qui recueille les encombrants en bon état directement chez eux. La Ressourcerie récupère aussi des produits électroniques usagés, mais en bon état directement chez eux. La Ressourcerie récupère aussi des produits électroniques usagés qui sont destinés au réemploi. Les appareils électroménagers trop endommagés pour être réutilisés peuvent être acheminés à un détaillant d'appareils électroménagers de Sainte-Justine, qui effectue également la vidange du fréon des réfrigérateurs. Les encombrants en métal sont ensuite envoyés à un commerçant qui récupère le métal. Les meubles trop endommagés doivent être apportés au LET d'Armagh par les résidents. Par ailleurs, l'écocentre de Lac-Échemin dispose d'un conteneur fourni par Services Sanitaires D. F. qui récupère les métaux. Les citoyens peuvent y déposer, entre autres, leurs encombrants métalliques.

Régie Beauce-Sud

Une partie des encombrants est recueillie lors des collectes des RDD, de même que les métaux. La RICBS peut aussi venir chercher les encombrants sur appel des citoyens. Les meubles usagés peuvent aussi être déposés au comptoir régional Saint-Vincent-de-Paul à Saint-Georges. Les encombrants qui sont en bon état sont récupérés par la Ressourcerie Beauce-Sartigan. Ceux qui ne peuvent être recueillis par cet organisme sont mis de côté à l'écocentre de Saint-Prosper pour la récupération du métal, où ils sont soit valorisés ou destinés à l'élimination.

MRC de Bellechasse

Les municipalités desservies par la MRC de Bellechasse disposent de système « roll-off » sur leur territoire. Des conteneurs sont disponibles sur le territoire de chacune des municipalités pour y laisser les encombrants et la MRC de Bellechasse se charge de la collecte. Ces conteneurs sont disponibles uniquement aux citoyens de ces municipalités et sont ouverts selon des heures précises, variables selon les endroits. De plus, les encombrants qui sont en bon état peuvent être recueillis par la Ressourcerie Bellechasse.

2.6.6 Secteurs ICI et CRD

Pour toutes les municipalités du territoire, les ICI sont desservies par la même collecte, soit la collecte municipale (ordures et matières recyclables), à quelques exceptions près. En effet, quelques entreprises octroient des contrats à des entreprises privées pour la récupération spécifique d'un type de matériaux (ex. le carton des épiceries). Les données à cet effet ne sont pas disponibles pour le moment. La MRC des Etchemins offre également le service de récupération de tubulures pour les entreprises acéricoles via l'entreprise Environek qui accepte gratuitement les tubulures sans broches. Les acériculteurs peuvent déposer leurs tubulures directement chez Environek (Saint-Malachie) ou à deux points de dépôt dans la MRC (Saint-Prosper et Sainte-Justine). Ces points de dépôt sont financés par la MRC qui octroie 9000\$ à chacune des municipalités pour la gestion. Le taux de récupération pour la MRC est passé de 13 % en 2019 à 31 % en 2020, ce qui indique que ce service est apprécié des acériculteurs.

Bien qu'il n'y ait pas de service de collecte des résidus de CRD, le secteur de la construction, rénovation et démolition a accès à des services de récupération par le centre de tri localisé à Saint-Georges (MRC de Beauce-Sartigan). L'entreprise Les Services Sanitaires D. F. de Saint-Georges et Debloubac inc. de Lac-Etchemin desservent la majeure partie du territoire au moyen du système « roll-off ». Tant les entrepreneurs (CRD) que les résidents ont accès à cette offre de service lors de travaux de construction, de rénovation et de démolition.

Plus spécifiquement pour les citoyens, un tel système de récupération est également offert aux écocentres de Lac-Etchemin, Sainte-Justine, Saint-Prosper et Saint-Camille. Outre Saint-Prosper qui est desservie par Services Sanitaires D. F., les résidus récupérés et non valorisés aux autres écocentres sont acheminés au LET d'Armagh où ils sont enfouis.

2.7 Gestion des boues

La gestion des boues municipales diffère d'une municipalité à l'autre. Chaque municipalité est responsable de ses installations et du traitement. La collecte des boues de fosses septiques est assurée par l'entreprise Sani-Etchemin, alors que le traitement est effectué au Centre de traitement des boues de fosse septique de la MRC des Etchemins.

2.7.1 Boues municipales

En ce qui concerne la gestion des boues municipales, une municipalité n'a pas de système d'aqueduc et d'égout, neuf municipalités utilisent un système d'étangs aérés et trois utilisent un autre système présenté au tableau 20. Ces systèmes sont relativement récents et la majorité n'a pas fait l'objet d'une vidange. Seules les municipalités de Lac-Etchemin, Saint-Zacharie, Sainte-Aurélie et Saint-Magloire ont été en mesure de spécifier le mode de traitement des boues et la façon d'en disposer. Pour Lac-Etchemin, il y a une vidange chaque année. Les boues sont traitées directement sur le site de traitement des eaux usées, selon la méthode du gel et dégel, puis sont utilisées comme fertilisant dans les parcs de la municipalité.

En ce qui a trait à Saint-Zacharie et Sainte-Aurélie, les boues d'étangs déshydratées ont été enfouies au LET de Saint-Côme-Linière. À Saint-Magloire, le bassin et les boues ont été traités de

la même manière que celles des fosses septiques (centre régional de traitement de la MRC). Enfin, la municipalité de Sainte-Sabine a mis en opération, en 2013, un système de marais filtrant pour le traitement des eaux usées du périmètre urbain. Les boues seront toutefois retirées des fosses et traitées comme les boues de fosses septiques lorsque ce sera nécessaire, ce qui a été fait pour la première fois en 2015. N'ayant aucun historique, les volumes de boues ne peuvent être estimés pour le moment.

Tableau 20 Installation de traitement des boues municipales en 2019

Municipalité	Traitement	Mode de traitement
Lac-Étchemin	Étangs aérés	Fertilisants
Sainte-Aurélie	Étangs aérés	Enfoui
Saint-Benjamin	Étangs aérés	Enfoui
Saint-Camille-de-Lellis	Étangs aérés	Inconnu
Saint-Cyprien	Étangs aérés	Inconnu
Sainte-Justine	Étangs aérés	Inconnu
Saint-Louis-de-Gonzague	Étangs aérés	Inconnu
Saint-Luc-de-Bellechasse	Étangs non aérés	Inconnu
Saint-Magloire	Décantation-filtration	Fertilisants
Saint-Prosper	Étangs aérés	Inconnu
Sainte-Rose-de-Watford	Étangs aérés	Inconnu
Sainte-Sabine	Marais filtrant	Inconnu
Saint-Zacharie	Étangs aérés	Conjointement avec Sainte-Aurélie

2.7.2 Boues de fosses septiques

Outre la révision du PGMR, la responsabilité de la MRC des Etchemins en ce qui concerne les matières résiduelles est la mise en place et la gestion du traitement des boues de fosses septiques. En service depuis 1995, le centre de traitement des boues est situé à Lac-Étchemin dans le secteur de la Station. Au total, 5 077 résidences non desservies peuvent utiliser le service du centre de traitement (MRC, 2020). La MRC n'impose aucune règle quant à la fréquence des vidanges. Cette responsabilité relève des municipalités locales. Seule la municipalité de Lac-Étchemin assure un suivi des vidanges pour les fosses septiques à vidange périodique principalement pour les résidences localisées en bordure du lac Etchemin.

Les citoyens qui possèdent une résidence non desservie se voient taxés d'un montant de base de 35 \$ (2019) sur leur compte de taxes municipales. Aux fins du présent exercice de révision du PGMR, l'année de référence étant 2019, l'estimation des boues traitées est également basée sur

cette période. Le montant ainsi facturé est destiné au seul traitement des boues et à la gestion du Centre de traitement par la MRC. Pour la cueillette et le transport, la MRC a établi une entente avec une entreprise située sur son territoire. Les citoyens qui font vidanger leur fosse paient le coût de la collecte et du transport directement au transporteur. Le coût pour une vidange régulière (jusqu'à 1000 gallons) était de 115 \$ en 2018 et de 125 \$ en 2020. Le traitement des boues autorisé par le MELCC consiste à séparer le liquide du solide. Les solides obtenus par centrifugation ont un taux de siccité de 35 % à 40 % et sont acheminés au LET d'Armagh où ils sont enfouis. Quant au liquide extrait des boues (centrât), il fait l'objet d'un traitement par étangs aérés (Sainte-Germaine-Station). Une nouvelle entente est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2020 pour la gestion des boues de fosses septiques avec un partenaire (Viridis). Ainsi, les boues ne seront plus enfouies au LET d'Armagh, mais valorisées comme fertilisant agricole.

Les boues de fosses septiques vidangées sont comptabilisées par la MRC, au Centre de traitement. Étant donné que, depuis 2004, les boues déshydratées sont destinées au LET d'Armagh et que des appareils de mesure sont utilisés pour évaluer les volumes enfouis, nous comptons 188 tonnes de boues déshydratées enfouies à ce LET pour l'année 2019.

Tableau 21 Coûts associés à la collecte, au transport et au traitement des boues de fosses septiques en 2018

Municipalité	Nombre de fosses vidangées	Nombre de résidences non desservies	Coût de la collecte et transport ¹ (\$)	Coût de traitement ² (\$)	Coût total (\$)
Lac-Etchemin	466	848	53 590	29 680	83 270
Sainte-Aurélie	79	297	9085	10 395	19 480
Saint-Benjamin	114	348	13 110	12 180	25 290
Saint-Camille-de-Lellis	66	261	7590	9135	16 725
Saint-Cyprien	49	196	5635	6860	12 495
Sainte-Justine	90	292	10 350	10 220	20 570
Saint-Louis-de-Gonzague	58	237	6670	8295	14 965
Saint-Luc-de-Bellechasse	87	325	10 005	11 375	21 380
Saint-Magloire	73	358	8395	12 530	20 925
Saint-Prosper	279	646	32 085	22 610	54 695
Sainte-Rose-de-Watford	157	392	18 055	13 720	31 775
Sainte-Sabine	51	173	5865	6055	11 920
Saint-Zacharie	297	632	34 155	22 120	56 275
Total	1806	5005	214 590	175 175	389 765

¹ Établie en fonction du coût par vidange de 115 \$ en 2018.

² Établie en fonction du montant de 35 \$ chargé par résidence non desservie en 2018.

Source : MRC des Etchemins et Sani-Etchemin, 2020.

2.8 Synthèse des intervenants et infrastructures en gestion des matières résiduelles

Nous retrouvons sur le territoire de la MRC des Etchemins un centre de traitement des boues de fosses septiques ainsi que 5 écocentres. Il n'y a pas de plateforme de compostage, de centre de tri ou de poste de transbordement sur le territoire des Etchemins. Pour l'élimination, la MRC est

desservie par deux LET localisés à l'extérieur de son territoire, soit à Armagh et à Saint-Côme-Linière. Pour la récupération des matières recyclables provenant de la collecte sélective, la MRC est desservie par Récupération Frontenac à Thetford Mines ainsi que la Société Via à Lévis.

Tableau 22 Capacité des installations d'élimination du territoire

Installation	Propriétaire	Début des opérations	Volume autorisé (m³)	Volume complété (m³)	Capacité annuelle (m³/an)	Durée prévue (ans)	Avancement du dossier
LES	Régie des Etchemins	Décembre 1977	195 968	193 500	8760	Décembre 2002	Fermé le 10 mars 2003

Source : MRC des Etchemins, 2013

C'est suite à l'étude d'impact réalisée par la firme Polytec inc. Pour l'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) des Etchemins, que la décision de ne pas agrandir le site d'enfouissement a été rendue. En fait, le LES localisé sur le lot 4 341 249 (avant rénovation cadastrale : lot 462 du Rang 7, canton de Cranbourne), dans la municipalité de Lac-Etchemin, est fermé depuis le 10 mars 2003. À l'exception des municipalités de Sainte-Aurélie, Saint-Prosper et Saint-Zacharie desservies par la RICBS, le service d'enfouissement des déchets pour les 10 autres municipalités de la MRC des Etchemins est dorénavant assuré par la MRC de Bellechasse, au LET d'Armagh.

Tableau 23 Lieux d'enfouissement technique (LET) à proximité de la MRC des Etchemins

Installation	Municipalité	Propriétaire	Début des opérations	Volume autorisé (m³)	Volume complété (m³)	Capacité annuelle (m³/an) (2019)	Durée prévue
LET	Saint-Côme-Linière	RICBS	2002	2 779 000	474 473	17 158	Janvier 2026
LET	Armagh	MRC de Bellechasse (nouvelle partie)	Printemps 2003	1 113 000	586 094	23 598	Juillet 2027

Source : Rapport annuel 2019 RICBS, 2020

Liste LET autorisés et en exploitation, 2015

Les municipalités de Lac-Etchemin, Saint-Prosper, Sainte-Justine et Saint-Magloire possèdent chacune leur écocentre pour desservir leur population respective. Les municipalités de Saint-Camille-de-Lellis et de Saint-Luc de Bellechasse (2022-2023) ont également débuté l'implantation d'un écocentre sur son territoire. Les écocentres reçoivent les matières résiduelles recyclables (RDD, résidus de CRD, métaux, plastiques, etc.), certaines matières organiques (feuilles et branches) ainsi que certaines matières qui sont encore destinées à l'élimination faute de preneurs. Les municipalités sans écocentre permanent offrent un service d'écocentre temporaire (une fin de semaine ou quelques fins de semaine par année) et

reçoivent les principales matières résiduelles ainsi que des matières destinées à l'élimination. Les résidents des municipalités de Saint-Prosper, Saint-Zacharie et Sainte-Aurélie ont accès aux installations de récupération du LET de Saint-Côme au même titre que les résidents de la MRC de Beauce-Sartigan. Il est à noter qu'actuellement, seules les matières provenant du secteur résidentiel sont officiellement acceptées, ce qui n'interdit pas l'accès aux petites entreprises. Toutefois, les entreprises de construction doivent acheminer leurs résidus de CRD via des entreprises spécialisées de location de « roll-off », qui acheminent les résidus vers des centres de tri situés à l'extérieur de la MRC, soit principalement à Saint-Georges ou encore à Beauceville. Il n'existe pas actuellement de données fiables ou significatives quant aux volumes de matières qui sont recueillis aux écocentres. Les principales lacunes sont observées pour les citoyens qui ont uniquement accès à un écocentre temporaire (Sainte-Sabine, Saint-Louis, Sainte-Rose, Saint-Cyprien) ou encore pour les citoyens dont l'écocentre est en fonction quelques mois par année. De plus, les résidents de Saint-Benjamin n'ont pas accès à un écocentre et doivent se rendre jusqu'à Saint-Georges pour éliminer leurs résidus de construction (un garage local recueille les pneus, batteries d'autos et métaux).

Tableau 24 Recensement des écocentres et des installations de récupération accessibles aux citoyens de la MRC

Écocentre	Matières acceptées	Horaire
Lac-Échemin	- RDD - Piles domestiques - Peintures - Lampes fluocompactes - Bonbonnes de propane - Résidus verts (gazon, branches, feuilles)	Samedi de 8 h à 12 h et mercredi de 13 h à 16 h d'avril à novembre
Saint-Prosper	- Résidus verts (feuilles, gazon, branches) - Piles domestiques - Peinture - RDD - Métaux - Appareils électroménagers hors d'usage - Meubles - Matériel électronique et informatique - Matériaux de construction en faible quantité	Mercredi et vendredi de 13 h à 16 h et le samedi de 8 h à 12 h du 1 ^{er} mai au 31 octobre
Sainte-Justine	- Résidus de CRD en faible quantité - Résidus verts - Bonbonnes de propane - Peintures - RDD - Déchets encombrants - Meubles hors d'usage - Pneus - Piles domestiques - Ordures ménagères	Samedi de 8 h à 13 h de mai à novembre

	- Matières recyclables	
Saint-Camille-de-Lellis (dépôt de matériaux secs)	- Bois - Métaux - Appareils électroniques - Pneus de voitures - Gros déchets	Samedi de 9 h à 12 h de mai à novembre
Saint-Magloire	- Bois - RDD - Piles domestiques - Ampoules fluocompactes - Appareils électroniques - Peinture - Vêtements	Samedi de 8 h à 12 h de mai de mai à octobre
LET	Matières acceptées	Horaire
Installations de récupération du LET d'Armagh	- CRD - Résidus verts - Tubulures d'érablières - Plastique de balle ronde blanc - Ferraille - Matières recyclables - RDD	Lundi au jeudi de 8h à 16h00 et le vendredi de 8h à 12h00 toute l'année.
Saint-Côme	- CRD - Tubulures d'érablières - Encombrants ménagers - Appareils électroménagers - Appareils électroniques - RDD - Carton souillé - Métaux - Matières recyclables - Ampoules fluocompactes et tubes fluorescents - Pneus	Lundi au vendredi de 8h à 16h30 toute l'année. Samedi de 8h à 16h d'avril à octobre

Hormis le centre de traitement des boues, propriété de la MRC, ainsi que les écocentres municipaux, il n'y a aucune infrastructure de cueillette ou de traitement des matières organiques dans les Etchemins. Les écocentres reçoivent et traitent principalement par compostage les résidus de feuilles et de gazon. Les branches sont pour la plupart déchiquetées pour en faire du paillis qui est utilisé par les municipalités (plates-bandes publiques). Le centre de traitement des boues de la MRC (situé à Lac-Etchemin) reçoit les boues de fosses septiques et, à l'occasion, certaines boues municipales. Les boues sont traitées par centrifugation et le centrât extrait des boues est traité à même les étangs aérés du secteur de la Station de Lac-Etchemin. Ces étangs sont directement adjacents au centre de traitements des boues. Quant aux boues déshydratées, celles-ci étaient envoyées jusqu'à récemment au LET de la MRC de

Bellechasse pour y être enfouies. Toutefois, une nouvelle entente entre la MRC des Etchemins et l'entreprise Viridis a été conclue en 2020 afin de valoriser les boues du centre de traitement des boues de fosses septiques. Les boues seront ainsi compostées plutôt qu'enfouies.

La Régie intermunicipale CJLLR

La Régie intermunicipale des déchets CJLLR regroupe les municipalités de Saint-Cyprien, Sainte-Justine, Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Luc-de-Bellechasse et Sainte-Rose-de-Watford. Suite à la fermeture du LES à Lac-Etchemin, ces municipalités ont créé une nouvelle régie ayant pour mandat la cueillette et le transport des matières résiduelles (déchets et recyclage). Cette régie possède son propre camion pour effectuer l'ensemble de ses opérations.

3. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE

Les quantités de matières produites sur le territoire de la MRC ont été compilées et calculées afin d'obtenir le portrait de la production des matières résiduelles générées en une année. Pour se faire, l'outil d'inventaire des matières résiduelles de Recyc-Québec, version 2020, a été utilisé. Les données étant majoritairement incomplètes ou non disponibles pour la MRC, elles ont été estimées à l'aide de cet outil d'inventaire. L'année 2019 sert de référence pour l'inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire de la MRC. Les données permettront également d'orienter les décisions à prendre pour la gestion future de ces matières sur le territoire. Les données du secteur résidentiel seront présentées en premier lieu, suivies de celles des secteurs ICI et CRD.

3.1 Secteur résidentiel

3.1.1 Ordures ménagères

Selon les résultats de l'outil, 29 tonnes métriques (t) de résidus ultimes seraient générées et éliminées dans les Etchemins. Cependant, 3759 t de matières seraient éliminées au total, ce qui représenterait 59 % de l'entièreté des matières générées dans le secteur résidentiel. Il est à noter que selon les données recueillies aux LET d'Armagh et de Saint-Côme, pour les trois secteurs confondus (résidentiel, ICI et CRD), le volume de matières résiduelles généré dans les Etchemins et enfoui en 2019 totaliserait 6682,63 t, tel que présenté au tableau 27.

Sur la quantité totale des matières éliminées dans la MRC, ce sont les matières organiques qui représenteraient la plus grande proportion des matières éliminées avec 68 % de la part totale. En effet, sur une quantité totale de 3759 t de matières éliminées, 2545 t seraient des matières organiques. Viennent par la suite les matières recyclables, dont 20 % seraient éliminées. Les matières qui seraient éliminées en plus faible quantité sont les résidus domestiques dangereux et les autres résidus comme les encombrants.

3.1.2 Collecte sélective

Les matières recyclables du secteur résidentiel seraient récupérées à 63,13 %, alors que 36,87 % seraient éliminées. Les matières récupérées en plus grande quantité dans cette catégorie seraient le papier et carton et le verre, alors que celle la moins récupérée serait le plastique. Le papier et carton seraient aussi les matières qui généreraient les plus importants volumes de ce secteur. En termes de proportion de matière éliminée, le métal obtiendrait un résultat quasiment égal à celui du plastique. Selon l'outil d'inventaire, 195 t de matières recyclables seraient rejetées des centres de tri.

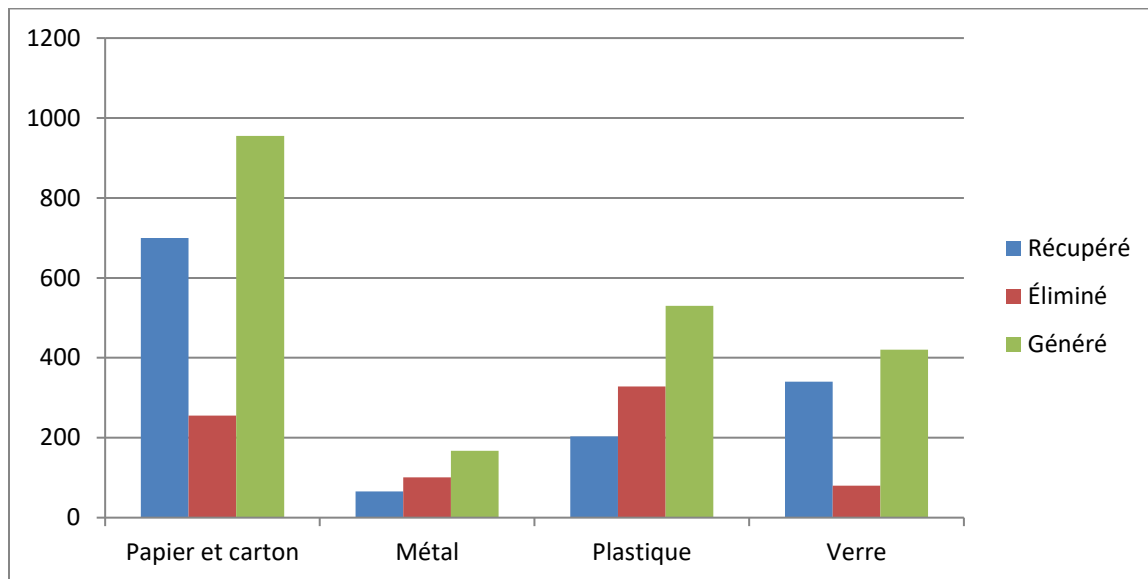


Figure 9 Quantité de matières recyclables récupérée et éliminée selon le type, en tonnes

3.1.3 Matières organiques

Selon les résultats de l'outil, une quantité totale de 2633 t de matière organique serait générée sur le territoire de la MRC. De cette quantité seulement 3 % seraient récupérées alors que 97 % seraient éliminées. Étant donné l'absence de collecte et de traitement sur le territoire de la MRC, il n'est pas surprenant de constater qu'autant de matières organiques soient éliminées. Les résidus alimentaires représenteraient la plus grande proportion des matières organiques qui seraient éliminées. On estime en effet que 98 % de ces résidus seraient enfouis. Selon les estimations, 90 % des résidus verts (feuilles, gazon,...) générés seraient eux aussi éliminés. Il est difficile d'estimer le nombre de ménages qui pratiquent le compostage domestique sur le territoire et d'autant plus difficile de déterminer les quantités de matières organiques qui sont ainsi récupérées. Selon l'outil d'inventaire, 2 t de matières organiques seraient rejetées des centres de valorisation s'il y en avait.

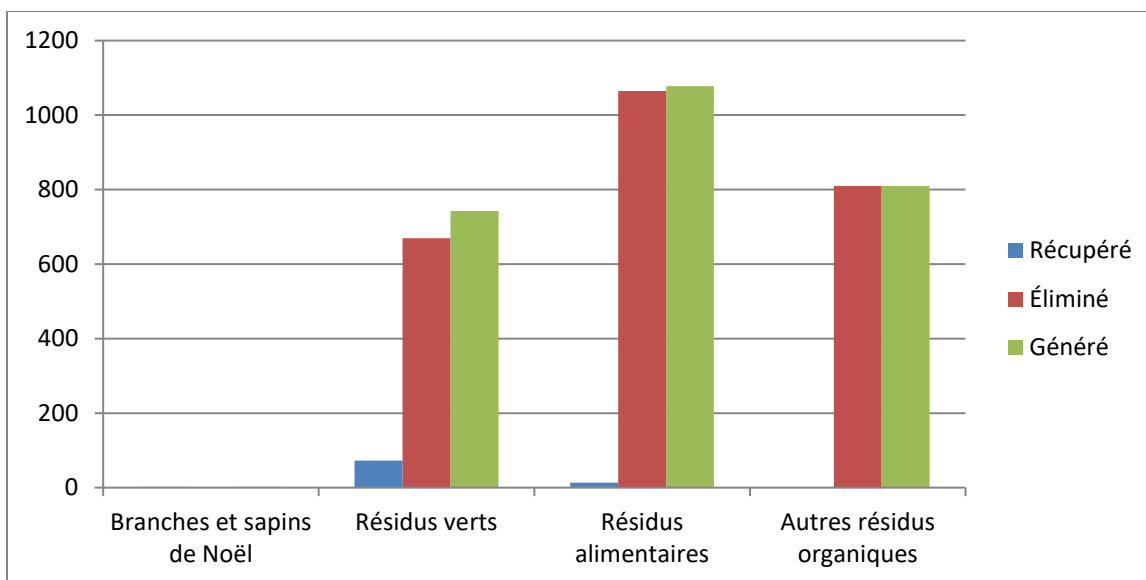


Figure 10 Quantité de matières organiques récupérée et éliminée selon le type, en tonnes

3.1.4 Résidus domestiques dangereux

Les résidus domestiques dangereux (RDD) sont recueillis dans certains écocentres municipaux de même qu'à l'écocentre de la RICBS à Saint-Côme pour les trois municipalités etcheminoises qu'elle dessert. En plus des collectes municipales, des entreprises spécialisées récupèrent les peintures, piles, antigels et huiles usées sur l'ensemble du territoire de la MRC. Il s'agit de *Phoenix services environnementaux* et *Véolia*, de même que *Safety Kleen*. Ces entreprises collectent directement les matières dans les établissements qui récupèrent ces résidus (garages automobiles, usines, etc.). Les données sont pratiquement impossibles à obtenir. Soit elles sont partielles, ou soit elles ne couvrent pas totalement le territoire de la MRC. Les quantités estimées par l'outil seraient 8 t de RDD généré et éliminé pour l'année 2019.

Les RDD recueillis par les écocentres, autres que les huiles, peintures et les piles, sont nombreux : acétone, adhésif, allume-feu solide, alcool à friction, allume-feu liquide, antigels, aérosol, colle, cire, calfeutrant, colorant, ciment plastique, combustible solide, combustible à fondue, dégel serrure, dégraissant, détacheur à huile, diluant à peinture, distillat de pétrole, encre, époxy, essence, éthylène glycol, goudron à toiture, graisse à moteur, huile à chauffage et lampe, huile minérale et végétale, méthanol, naphte, poli, polyfilla, protecteur (cuir, suède, vinyle), résine liquide, scellant à silicone, teinture à souliers, térébenthine, toluène et autres. Les lampes fluocompactes et les bonbonnes de propane sont également acceptées aux écocentres.

3.1.5 Encombrants

Selon les résultats générés par l'outil d'inventaire, une quantité de 432 t d'encombrants aurait été générée en 2019. De cette quantité, 363 t auraient été récupérées, ce qui représenterait un taux de récupération de 84 %, alors que 69 t auraient été éliminées.

3.1.6 Boues municipales et de fosses septiques

Aucune donnée de vidange n'a été entrée dans l'outil d'inventaire. Les quantités suggérées par l'outil représenteraient une quantité générée de 1358 tonnes de matières humides (t mh), alors que 42 % de cette quantité aurait été récupéré et 58 % éliminée. Cependant, en 2019, une seule municipalité a effectué une vidange de ses étangs aérés (Saint-Benjamin), mais la quantité n'est pas connue puisque la zone vidangée inclue une zone concentrée en sable (les égouts pluviaux se déversent également dans l'étang). Les données concernant la vidange des installations de traitement des boues municipales sont présentées au tableau 25.

Pour ce qui est des boues de fosses septiques, la quantité totale vidangée pour chacune des municipalités est montrée au tableau 26. Un total de près de 1,47 millions de gallons a été vidangé. De plus, les données de la MRC de Bellechasse démontrent que 188,53 t de boues en provenance du centre de traitement des boues de fosses septiques de la MRC des Etchemins ont été enfouies à leur LET en 2019. Ce chiffre se compare aux quantités de boues générées les années précédentes à l'usine de traitement des boues de fosses septiques opéré par la MRC des Etchemins.

Tableau 25 Quantité de boues vidangée des installations de traitement des boues municipales

Municipalité	Vidange prévue (date)	Dernière vidange (date)	Volume des boues vidangées	Taux de siccité (%)
Lac-Etchemin	2021	2018	80 tms	Inconnu
Sainte-Aurélie	2027	2001	139,66 t	n. d.
Saint-Benjamin	2022	2021	7,61 tms	Inconnu
Saint-Camille-de-Lellis	2016	Aucun	Aucun	Aucun
Saint-Cyprien	2023	2016	Inconnu	Inconnu
Sainte-Justine	n. d.	2009/2013	n. d.	n.d.
Saint-Louis-de-Gonzague	2024-2025	Aucun	Aucun	Aucun
Saint-Luc-de-Bellechasse	n. d.	Aucun	Aucun	Aucun
Saint-Magloire	2022	2020	n. d.	Inconnu
Saint-Prosper	2024-2025	2014	217,44 tms	10%
Sainte-Rose-de-Watford	2022	2016	Inconnu	Inconnu

Sainte-Sabine	2023	2020	9 000 gal./an	Inconnu
Saint-Zacharie	Conjointement avec Sainte-Aurélie			

Tableau 26 Quantité de boues vidangée des fosses septiques pour l'année de référence 2019

Municipalité	Quantité (gallons imp.)
Lac-Etchemin	472300
Sainte-Aurélie	51450
Saint-Benjamin	90375
Saint-Camille-de-Lellis	36800
Saint-Cyprien	35800
Sainte-Justine	66450
Saint-Louis-de-Gonzague	41800
Saint-Luc-de-Bellechasse	62550
Saint-Magloire	50950
Saint-Prosper	206400
Sainte-Rose-de-Watford	109400
Sainte-Sabine	38400
Saint-Zacharie	211950

3.1.7 Produits sous REP

Les produits sous REP (responsabilité élargie des producteurs) constituent des matières dont la filière est de mieux en mieux organisée et connue des citoyens. Les écofrais mis en place spécifiquement pour défrayer les coûts du recyclage des produits électroniques sont assurément un élément de promotion qui contribue à faire connaître cette filière. Il y a six catégories de produits visés par une REP : les huiles, antigels, liquides de refroidissement et leurs contenants et leurs filtres, les lampes au mercure, les peintures et leurs contenants, les piles, les produits électroniques et les appareils ménagers et de climatisation. Tous ces produits sont pris en charge par les organismes de gestion reconnus (OGR) ou les programmes individuels. Les données quant aux quantités récupérées par cette filière ne sont pas

disponibles. Les seules données qui pourraient être fournies seraient celles compilées par les écocentres municipaux.

3.2 Secteur Industries, Commerces et Institutions (ICI)

Les matières récupérées en plus grande quantité dans le secteur des ICI seraient les matières organiques, alors que les matières les plus éliminées seraient des matières recyclables. Parmi les matières recyclables, c'est le papier et carton qui serait généré en plus grande quantité. Ce type de matière est également celui qui serait le plus récupéré et le plus éliminé. Près de la moitié du papier et carton généré serait récupéré alors que l'autre moitié est éliminée. Les autres matières recyclables générées en ordre décroissant seraient le plastique, le métal et le verre. La majorité du plastique généré serait enfouie alors que sur les 839 t générées, seulement 137 t seraient récupérées. Selon les données de l'outil, la matière organique récupérée proviendrait des industries de transformation agroalimentaires. Il s'agit de la quasi-totalité de la matière organique générée qui serait récupérée. Les matières organiques éliminées proviendraient essentiellement des commerces, institutions et autres industries et il s'agirait principalement de résidus alimentaires. Au total 59 % des résidus générés dans le secteur ICI seraient récupérés. Les figures 11 et 12 montrent la quantité totale de matière selon le type qui serait récupéré et éliminé dans le secteur des ICI.

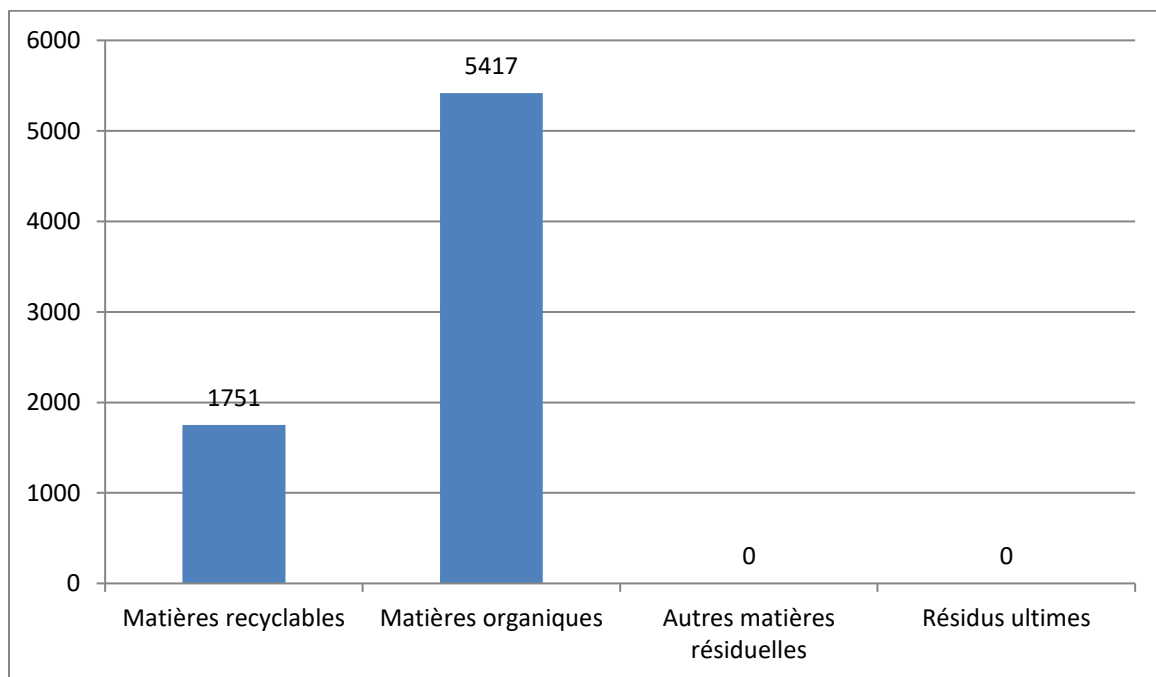


Figure 11 Caractérisation des matières récupérées du secteur ICI, en tonnes

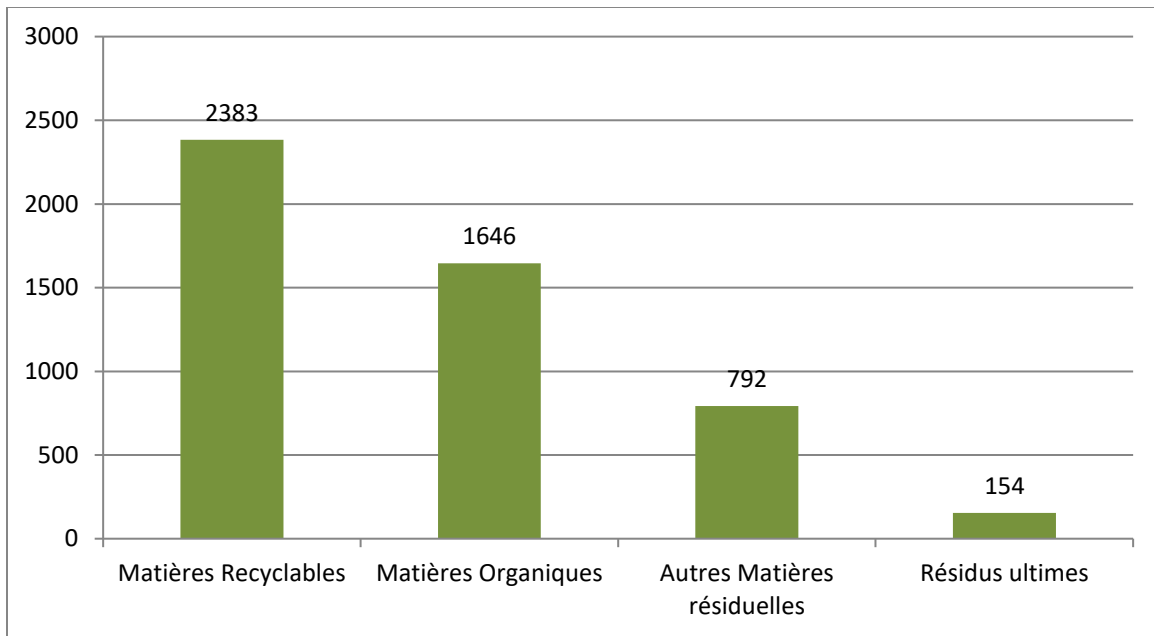


Figure 12 Caractérisation des matières éliminées du secteur ICI, en tonnes

3.3 Secteur Construction, Rénovation et Démolition (CRD)

La majorité des résidus de CRD produits seraient récupérés. Sur les 9727 t générées, 7567 t seraient récupérées. Les types de résidus les plus générés seraient les agrégats (6450 t) et le bois de construction (2238 t). Ce seraient aussi les deux types de résidus les plus récupérés, 94 % des agrégats seraient récupérés alors que le taux de récupération serait de 64 % pour le bois de construction. Les quantités de matières générées pour le gypse, les bardeaux d'asphalte et les autres matières seraient similaires avec respectivement 379 t, 343 t et 316 t. Au total, 77 % des résidus de CRD générés seraient récupérés.

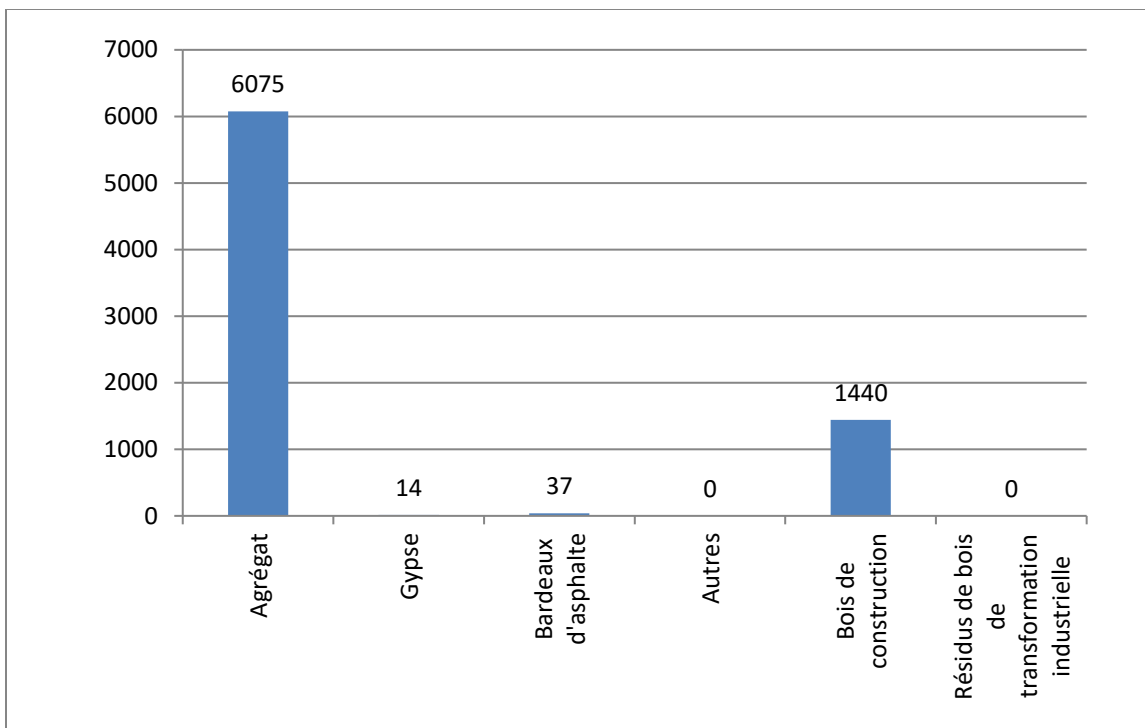


Figure 13 Caractérisation des résidus de CRD récupérés, en tonnes

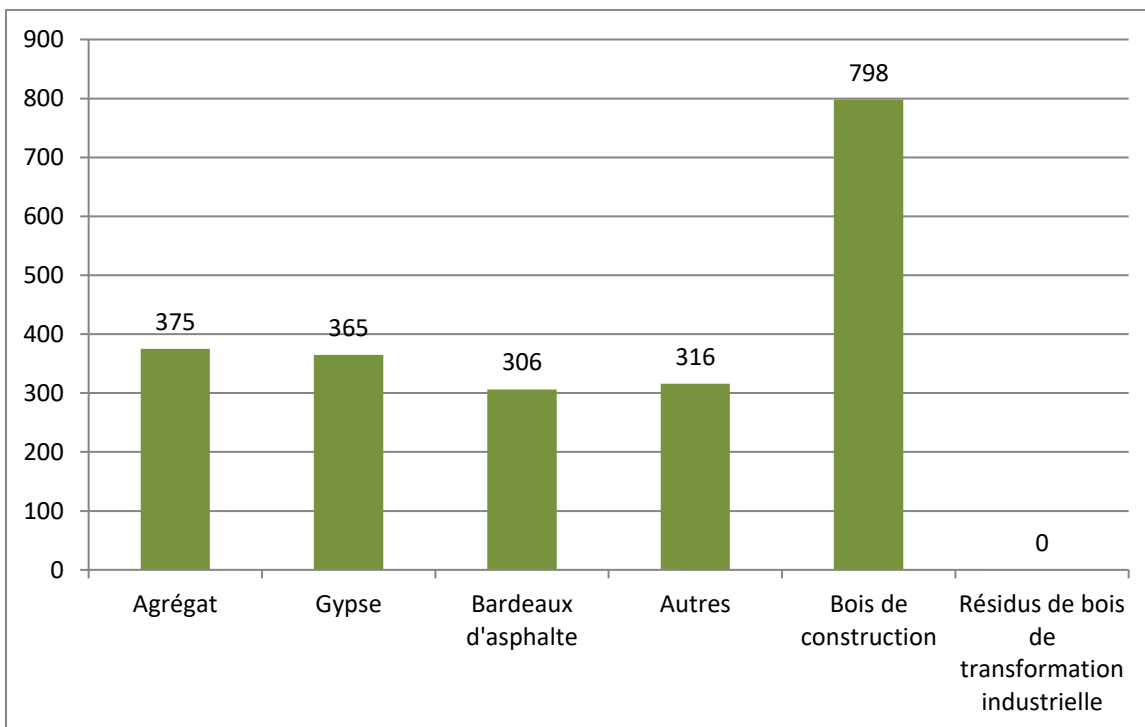


Figure 14 Caractérisation des résidus de CRD éliminés, en tonnes

3.4 Bilan global des matières résiduelles générées

De nombreuses matières sont générées sur le territoire de la MRC des Etchemins. Les résultats de l'outil d'inventaire démontrent que 41 % des matières générées dans le secteur résidentiel seraient récupérées, alors que pour le secteur des ICI, le taux de récupération serait de 59 % et que dans le secteur CRD, 77 % des résidus générés seraient récupérés. La figure 15 présente les résultats par matières pour les trois secteurs, résidentiel, ICI et CRD confondus.

Le tableau 25 présente la quantité de matière totale enfouie selon les municipalités et selon les données reçues de la RICBS et de la MRC de Bellechasse. Sur la base d'une population de 16 478 personnes en 2019, ce serait 405 kg/habitant de matières résiduelles qui ont été éliminées en 2019. Selon les résultats de l'outil d'inventaire, présenté au tableau 28, ce serait plutôt 661 kg/habitant de matière qui aurait été éliminé en 2019 tandis que selon les données d'élimination du MELCC pour calculer les montants de redistribution des redevances, une moyenne de 423 kg/habitants de matières ont été éliminées en 2019. Il est important de rappeler que les résultats de l'outil d'inventaire sont basés sur des estimations de données et sur des moyennes nationales.

Tableau 27 Bilan du tonnage enfoui par municipalité pour les secteurs résidentiel, ICI et CRD

Municipalité	Tonnage total enfoui
Saint-Prosper	1383,10
Saint-Aurélie	381,13
Saint-Zacharie	515,64
Lac-Etchemin	1781,23
Saint-Benjamin	320,99
Saint-Camille-de-Lellis	318,32
Saint-Cyprien	178,75
Sainte-Justine	727,03
Sainte-Rose-de-Watford	253,54
Sainte-Sabine	127,09
Saint-Louis-de-Gonzague	143,33
Saint-Luc-de-Bellechasse	231,42
Saint-Magloire	321,04
Total	6682,63

Sources : MRC de Bellechasse, 2020
RICBS, 2020

Tel qu'illustré à la figure 15, les matières générées en plus grande quantité sur le territoire de la MRC des Etchemins seraient les matières organiques et les résidus de CRD, alors que les matières générées en moins grandes quantités seraient les résidus domestiques dangereux et les résidus ultimes. Aucun résidu de transformation industrielle est générée sur le territoire puisqu'aucune industrie de ce type y est présente. Les matières recyclables seraient aussi générées en quantité moindre comparativement aux matières organiques et aux résidus de CRD.

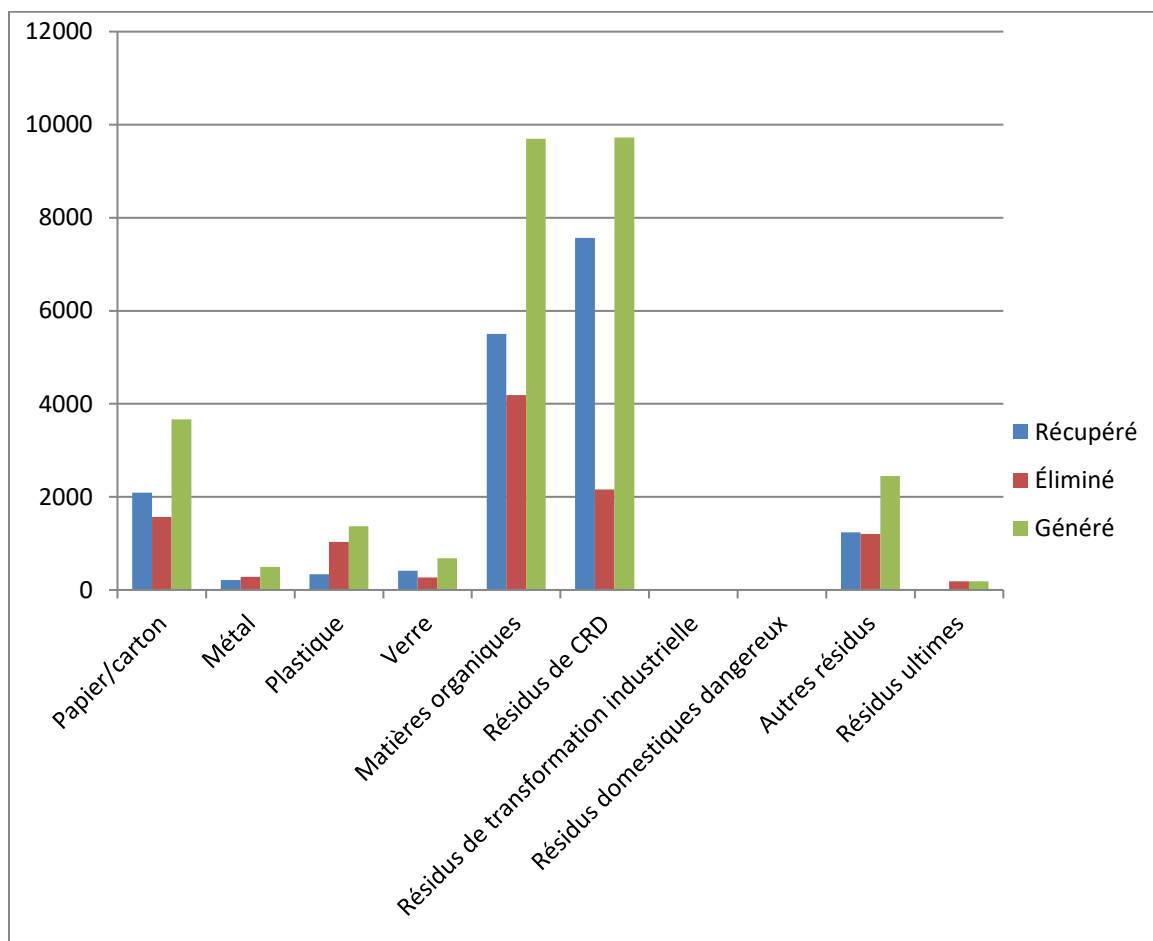


Figure 15 Bilan global des matières résiduelles générées récupérées et éliminées, en tonnes

Tableau 28 Résultats globaux de l'inventaire des matières résiduelles pour la MRC des Etchemins

	Récupéré	Éliminé	Généré
PAPIER/CARTON	2 093 t	1 570 t	3 663 t
MÉTAL	216 t	280 t	496 t
PLASTIQUE	340 t	1 030 t	1 369 t
VERRE	411 t	267 t	678 t
MATIÈRES ORGANIQUES	5 504 t	4 191 t	9 696 t
RÉSIDUS DE CRD	7 567 t	2 160 t	9 727 t
RÉSIDUS DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE			
RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX	-----	8 t	8 t
AUTRES RÉSIDUS	1 240 t	1 205 t	2 445 t
RÉSIDUS ULTIMES	0 t	183 t	183 t
TOTAL (sans boues)	17 371 t	10 894 t	28 264 t
BOUES MUNICIPALES	565 t mh	793 t mh	1 358 t mh

Source : Tiré de l'outil d'inventaire de Recyc-Québec, 2021

3.5 Capacité actuelle et évaluation des besoins futurs en infrastructures de gestion des matières résiduelles

Les principales infrastructures de gestion disponibles actuellement pour le traitement des matières résiduelles de la MRC des Etchemins sont les mêmes que dans le précédent PGMR. Il s'agit des deux lieux d'enfouissement technique (Armagh et Saint-Côme-Linière), les écocentres (Lac-Etchemin, Saint-Prosper, Sainte-Justine, Saint-Camille et Saint-Magloire), les ressourceries (Bellechasse et Beauce-Sartigan) et les centres de tri (Récupération Frontenac et Société VIA). Le principal ajout pour répondre aux objectifs fixés au PGMR demeure la gestion et le traitement des matières organiques (résidus verts, putrescibles) à établir sur le territoire de la MRC d'ici 2025.

3.5.1 Les lieux d'enfouissement technique (LET)

Selon les données disponibles fournies par les propriétaires et gestionnaires des LET, la capacité actuelle et future à moyen terme ne pose aucun problème. En effet, les volumes autorisés aux deux LET sont supérieurs aux volumes utilisés actuellement. En tenant compte des dispositions et engagement pris par la MRC dans le cadre du présent PGMR, notamment au niveau des matières organiques, le tonnage dirigé vers l'enfouissement devrait diminuer significativement.

3.5.2 Les centres de tri

Quant aux centres de tri, la problématique est sensiblement la même. Les ententes relatives à la réception des matières stipulent que tous les volumes de matières recyclables en provenance des municipalités de la MRC sont pris en charge par des centres de tri dont la capacité estimée répond entièrement aux besoins. Néanmoins, comme les actions figurant au PGMR visent à détourner la matière de l'élimination, on doit s'attendre à ce que le tonnage de la récupération des matières recyclables affiche une augmentation. Cependant, la modification de la consigne qui entrera en vigueur dans les prochaines années et dont les détails ne sont pas entièrement connus pourrait modifier la quantité de matière qui transitera par les centres de tri.

3.5.3 Les écocentres

Les écocentres municipaux répondent adéquatement aux besoins des citoyens qu'ils desservent et ne présentent aucune problématique particulière. Ces infrastructures récupèrent les matières et effectuent un tri préliminaire (dépôt par conteneur et bac en fonction des types de matières). Les matières récupérées sont prises en charge par les propriétaires des conteneurs et bacs. Il faudra revoir la gestion des écocentres afin de répondre aux objectifs de ce présent PGMR, notamment pour donner l'accès à un écocentre à un plus grand nombre de municipalités de la MRC des Etchemins.

4. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Bien que la MRC des Etchemins ne compte aucune installation de tri ou de traitement des matières résiduelles, excepté le centre de traitement des boues de fosses septiques, des actions

ont tout de même été entreprises par la MRC et les municipalités afin d'améliorer la gestion des matières résiduelles sur le territoire. La répartition de la gestion des matières sur le territoire reste un défi important afin de coordonner les actions sur l'ensemble des 13 municipalités de la MRC des Etchemins.

4.1 Bilan du PGMR 2015-2019

Le rapport de suivi annuel 2019 transmis au MELCC en juin 2020 et placé en annexe fait état des actions entreprises par la MRC en regard du Plan de gestion des matières résiduelles adopté en 2016.

La mise en œuvre du PGMR de la MRC des Etchemins n'a certes pas fait l'objet d'un suivi continu et soutenu depuis son adoption, et ce pour différentes raisons, soit principalement l'absence d'une ressource humaine dédiée à cette tâche et le manque de ressources financières. Bien que les programmes de redevances pour l'élimination des matières résiduelles représentent une source de financement appréciable, les redevances sont dans les faits versées directement aux municipalités (ou aux organismes responsables de la collecte) et non à la MRC, qui pourtant, est l'organisme responsable de l'élaboration et du suivi du PGMR. Il est par contre important de noter que ces deux organisations offrent des services d'ISÉ et de formation aux municipalités des Etchemins, en plus des services de collecte et traitement des matières.

Ceci étant dit, il y a tout de même eu des actions entreprises par les différentes municipalités et Régies couvrant les services de cueillette, d'élimination et de valorisation des matières résiduelles. Les activités d'ISÉ et de formation organisées par la MRC de Bellechasse et la RICBS sont aussi accessibles aux municipalités desservies des Etchemins. De plus, la MRC a procédé à l'embauche d'une nouvelle ressource en 2019 afin d'assurer le suivi du PGMR et sa révision.

Le PGMR 2015-2019 proposait neuf mesures et 17 actions regroupées sous quatre thématiques :

- L'information, la sensibilisation et l'éducation ;
- L'acquisition de connaissance ;
- La gestion des matières résiduelles ;
- Les collectes, services et infrastructures.

Suite au bilan final, deux actions ont été complétées, sept actions ont été partiellement complétées et neuf actions n'ont, quant à elles, pas été complétées.

4.2 Bilan par secteur

La gestion des matières résiduelles a été bonifiée dans certains secteurs, entre autres au niveau des matières récupérées dans les écocentres, au cours des dernières années alors qu'elle nécessite toujours des améliorations dans d'autres secteurs. Les forces, de même que les améliorations qui s'imposent sont présentées ci-après pour chacun des secteurs.

4.2.1 Secteur résidentiel

L'ensemble du territoire de la MRC des Etchemins est bien desservi par une collecte des ordures ménagères et des matières recyclables. L'entièreté du territoire habité est desservie, malgré son étendue. Cependant, aucune collecte des matières organiques n'est offerte sur le territoire de la MRC. Par ailleurs, des efforts pourront être consentis afin d'améliorer la qualité du tri sélectif et diminuer la quantité de matière enfouie chaque année.

La présence d'écocentres dans certaines municipalités est un élément positif qui permet de détourner des matières recyclables et valorisables de l'élimination. Toutefois, les services doivent s'adapter selon la population des différentes municipalités. L'amélioration de l'accès aux écocentres pour l'ensemble de la population demeure un point à améliorer, tant au niveau logistique que financier. De plus, il sera important de considérer les nouveaux critères de desserte des citoyens pour la valorisation du bois via les écocentres dans la *Stratégie de valorisation de la matière organique*. La MRC ne dispose pas de ressourcerie sur son territoire. Par contre, elle est desservie par les services de deux ressourceries des territoires voisins (Bellechasse et RICBS) qui répondent très bien aux besoins. Il demeure important de continuer à promouvoir leurs services, parfois méconnus des citoyens.

La gestion des boues de fosses septiques est bien contrôlée sur le territoire puisque la collecte et le traitement sont gérés par la MRC, en partenariat avec une entreprise tierce. La MRC s'assure ainsi que les boues de fosses septiques ne soient plus déversées dans l'environnement sans traitement. Plus de 1200 fosses septiques sont vidangées chaque année sur le territoire des Etchemins. Jusqu'en 2019, les boues traitées étaient enfouies. Cependant, une nouvelle entente permet maintenant la valorisation des boues, ce qui est une amélioration importante. Quant aux boues municipales (boues d'étangs aérés), les installations sont vidangées très peu fréquemment et certaines, de constructions plus récentes, ne l'ont jamais été. Ainsi, les données sont donc parfois difficiles à obtenir et à analyser.

Les activités d'ISÉ sont actuellement effectuées par les municipalités, par la RICBS et par la MRC de Bellechasse. Le rôle de la MRC des Etchemins au niveau de l'ISÉ doit être mieux défini afin d'assurer une meilleure cohésion entre les municipalités et une transmission plus efficace de l'information.

La cueillette de données s'est améliorée tout au long de la mise en œuvre du précédent PGMR. Cependant, nous sommes présentement dépendant des données qui sont collectées par les nombreux organismes responsables des différentes matières. Cela a pour effet de générer des données difficiles à interpréter puisqu'elles proviennent de différentes sources et que leur estimation n'est pas toujours effectuée sur des bases communes. Ainsi, pour permettre un meilleur suivi des données, celles-ci devraient être recueillies chaque année, à date fixe et sur des bases communes, auprès des organismes responsables

4.2.2 Secteur ICI

Hormis quelques exceptions, la majorité des entreprises sur le territoire de la MRC des Etchemins sont des PME. Parmi elles, certaines plus importantes en termes de production bénéficient d'une collecte qui leur est dédiée. Toutefois, il n'est pas jugé primordial d'implanter un service parallèle pour l'ensemble des ICI, la plupart étant intégrées à la collecte municipale.

S'il y a une problématique qui demeure un défi, c'est celui de la caractérisation des matières résiduelles du secteur des ICI. Le fait que la collecte des ICI soit assimilée en majeure partie à la collecte municipale résidentielle constitue un élément majeur limitant la possibilité de caractérisation des matières générées par ce secteur. Cependant, le déploiement d'une symbiose industrielle sur le territoire des MRC des Etchemins et de Bellechasse pourrait accroître la disponibilité et contribuer à une connaissance plus fine des données sur le flux de matières engendrées par le secteur des ICI.

4.2.3 Secteur CRD

Tel que déjà mentionné, il n'y a pas de service public destiné spécifiquement au secteur des CRD. Par contre, des entreprises privées louent des conteneurs aux entrepreneurs de l'industrie du bâtiment lors de travaux de construction, de rénovation et de démolition. De plus, les écocentres recueillent les résidus de CRD provenant des citoyens. Les quantités que les citoyens peuvent disposer sont limitées, ce qui cause parfois des problèmes de gestion dans les écocentres puisque certains ne respectent pas les consignes. De l'amélioration constante est possible dans les écocentres pour les citoyens, notamment en diversifiant les types de résidus acceptés. L'accès à ces écocentres pour les citoyens afin qu'ils puissent recycler leurs résidus reste le principal point à améliorer. De nombreux résidus se retrouvent présentement à l'enfouissement faute d'accès ou de recyclage approprié.

Les données utilisées dans le présent PGMR proviennent de l'outil d'inventaire de Recyc-Québec et sont basées sur une caractérisation à l'échelle provinciale et sur la valeur des permis de construction émis. Bien que parfois difficiles à recueillir, les données pourraient être collectées dans les différents écocentres et dépôts du territoire.

La population devrait être mieux informée sur le traitement des matières résiduelles, incluant les CRD, éliminées via la collecte résidentielle. Les citoyens devraient être encouragés davantage à utiliser les services des écocentres et ceux des services privés. Bien entendu, toutes les matières recueillies par les écocentres devraient être destinées aux centres de tri plutôt qu'être acheminées aux LET.

Une proportion d'environ 10 % du territoire de la MRC des Etchemins est constituée de terres publiques, ce qui inclut notamment le Parc régional du Massif du Sud. Il y a peu d'occupation ou de développement majeur sur ces terres. Le secteur le plus développé est celui qui supporte la partie etcheminoise du parc régional (partagé avec la MRC de Bellechasse). Toutefois les infrastructures majeures du parc régional sont localisées sur le territoire de la MRC de Bellechasse, qui gère elle-même les matières résiduelles générées par les utilisateurs du parc. Il

sera important de considérer les résultats de l'étude réalisée en 2020 et 2021, et dont l'objectif est le développement du versant sud du Parc régional dans les municipalités des Etchemins. Si à l'issue de cette étude, de nouvelles infrastructures devaient voir le jour sur la partie etcheminoise du parc régional, il faudra assurer leur desserte au niveau des différentes collectes.

Au niveau du secteur agricole, outre les matières résiduelles fertilisantes qui font l'objet d'une valorisation encadrée, peu de matières résiduelles problématiques requièrent une attention particulière, à l'exception des plastiques agricoles. Il n'y a pas de collecte des plastiques agricoles sur le territoire des Etchemins, cependant certaines initiatives existent, notamment le programme Agrirécup, qui permet aux agriculteurs qui le souhaitent de disposer des pesticides et médicaments d'animaux de façon sécuritaire. La présence en nombre peu élevé de fermes laitières et de bovins dans les Etchemins comparativement à la région de Chaudière-Appalaches, rend plus difficile l'implantation d'un service de récupération des plastiques agricoles étant donné la faible quantité de plastique générée.

5. ORIENTATION ET OBJECTIFS

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles se veut pérenne et est accompagnée d'un plan d'action quinquennal. La Politique vise à encourager les comportements plus respectueux de l'environnement et encourager les meilleures pratiques de consommation et de gestion des matières résiduelles. Trois enjeux sont identifiés dans la Politique :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources ;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec ;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

Quantitativement, les objectifs visés par le Plan d'action 2019-2024 sont notamment de ramener à 525 kg ou moins par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 175 kg/habitant par rapport aux objectifs de 2015. La Politique s'applique à l'ensemble des matières résiduelles générées par tous les secteurs d'activités, soit les résidus domestiques, les résidus générés par les ICI, les résidus du secteur CRD de même que les boues municipales et les boues de fosses septiques. De plus, d'ici 2023, les objectifs sont :

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant ;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ;
- Recycler 60 % des matières organiques ;
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition.

Ces objectifs viennent appuyer l'objectif fondamental de la Politique qui est d'éliminer uniquement le résidu ultime comme matière résiduelle au Québec, c'est-à-dire qui ne peut être traité par aucun procédé existant (réutilisation, recyclage ou valorisation).

Parallèlement au Plan d'action, une *Stratégie de valorisation des matières organiques* a été dévoilée en 2020 et compte quatre cibles à atteindre :

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 ;
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030 ;
- Réduire de 270 000 t éq. CO₂ les émissions de GES en 2030.

Les actions mises en place par la MRC doivent être définies dans le but d'atteindre les objectifs énoncés dans le Plan d'action gouvernemental et dans la Stratégie de valorisation des matières organiques.

5.1 Orientations et objectifs régionaux

Des orientations et des objectifs ont été définis par la MRC des Etchemins dans le cadre de la révision de son PGMR et du plan d'action qu'il comporte, le tout en concordance avec les orientations et les objectifs gouvernementaux. Voici les orientations définies par la MRC des Etchemins pour le présent PGMR :

- Poursuivre les efforts de réduction des matières envoyées à l'enfouissement ;
- Améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées par les citoyens et les ICI ;
- Détourner les matières organiques de l'enfouissement ;
- Mettre en place une gestion responsable des résidus de CRD.

Les objectifs que la MRC a décidé de se fixer et qui s'articulent autour des quatre orientations ci-haut mentionnées sont sensiblement les mêmes que ceux mis de l'avant dans le *Plan d'action gouvernemental 2019-2024*, soit, d'ici 2030 : :

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant ;
- Planter et étendre l'économie circulaire sur le territoire des Etchemins et mise en oeuvre d'au moins 10 synergies ;
- Recycler 75 % du papier, carton, verre, plastique et métal ;
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle ;
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.

En effet, excepté l'objectif sur l'économie circulaire, les objectifs sont identiques à ceux fixés dans le *Plan d'action 2019-2024*. La MRC a pris la décision de conserver ces objectifs puisqu'ils sont semblables à ceux proposés dans le précédent PGMR et que plusieurs d'entre eux n'ont pas été atteints et qu'ils s'avèrent toujours pertinents.

5.2 Objectifs de valorisation

Le Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles a établi des objectifs de récupération pour certains types de matière et la MRC des Etchemins s'engage à tendre vers ces objectifs. La MRC visera l'atteinte de ces objectifs, cependant, en ce qui concerne la valorisation de la matière organique putrescible, l'objectif de recyclage de 60 % risque d'être difficile à atteindre puisque jusqu'à maintenant, il n'y a aucune collecte ou méthode de traitement d'implanter sur le territoire. Toute amélioration du pourcentage de valorisation des matières organiques sera par conséquent la bienvenue.

5.3 Objectifs d'élimination

Le Plan d'action 2019-2024 vise à réduire la quantité de matières résiduelles éliminées à 525 kg ou moins par habitant, et ce pour tous les secteurs confondus (résidentiel, ICI et CRD). Selon les résultats de l'outil d'inventaire, la quantité éliminée par personne en 2019 dans les Etchemins était de 661 kg, tous secteurs confondus. Pour atteindre cet objectif, une baisse de 63 kg/hab sur 7 ans sera nécessaire, ce qui équivaut à une baisse de 11 % sur cinq ans. Il faut tenir en compte qu'une collecte des matières organiques sera probablement mise en place d'ici la fin de l'application du présent PGMR, ce qui contribuera grandement à diminuer la quantité de matières enfouies par habitant.

6. PLAN D'ACTION

Le plan d'action propose plusieurs mesures de nature à favoriser l'atteinte des objectifs du PGMR. Les actions retenues ont été établies à partir des considérations suivantes :

- L'analyse de la gestion actuelle des matières résiduelles ;
- Les partenaires et infrastructures disponibles ;
- Les matières résiduelles produites, et ;
- Les orientations et objectifs du PGMR et ceux de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR)*.

6.1 Thématiques du plan d'action

Plusieurs thématiques du plan d'action de la PQGMR et de la Stratégie de valorisation de la matière organique sont abordées dans le plan d'action de la MRC des Etchemins. Cependant, les mesures proposées au plan d'action se regroupent sous trois thématiques, qui seront abordées distinctement aux points suivants.

6.1.1 L'information, la sensibilisation et l'éducation

Les mesures comprises sous cette thématique visent principalement à fournir des outils à la population ainsi qu'aux entreprises afin de parfaire leur gestion des matières résiduelles et les informer sur différents sujets. Il s'agit aussi de promouvoir le principe des 3RV à travers les différentes mesures proposées.

6.1.2 La valorisation de la matière organique

Cette thématique regroupe les mesures les plus importantes au niveau du déploiement et du financement du plan d'action de la MRC. Certaines mesures d'ISÉ concernent aussi la valorisation des matières organiques. La gestion des matières organiques n'a pas occupé une place importante dans la mise en œuvre du dernier PGMR. Cependant, de nouveaux objectifs provinciaux ainsi que la publication de la SVMO inciteront davantage la MRC à déployer des efforts pour la valorisation des matières organiques.

6.1.3 Le détournement des matières de l'enfouissement

L'objectif de la politique de n'enfouir que le résidu ultime amène à proposer des mesures qui auront pour objectif commun de réduire la quantité de matières enfouies, que ce soit en redirigeant la matière vers les filières de valorisation appropriées ou en réduisant la quantité de résidus générés à la source.

Tableau 29 Plan d'action de la mise en œuvre du PGMR 2023-2030

Orientations de la MRC	Objectifs de la MRC	Mesures	Échéancier
Poursuivre les efforts de réduction des matières envoyées à l'enfouissement	1. Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant.	1.1 Établir un modèle de politique d'élimination des produits à usage unique dans les bâtiments municipaux et sur la tenue d'évènement écoresponsable.	2023
		1.2 Adopter et mettre en œuvre la politique d'élimination des produits à usage unique dans les bâtiments municipaux et sur la tenue d'évènement écoresponsable.	À compter de 2024
		1.3 Réaliser une campagne de sensibilisation sur les produits à usages multiples et le mouvement zéro déchet.	À compter de 2024
	2. Implanter l'économie circulaire sur le territoire des Etchemins.	2.1 Créer des synergies entre les entreprises des MRC des Etchemins et de Bellechasse.	En continu
		2.2 Pérenniser le projet de Synergie Bellechasse-Etchemins	2023-2027
		2.3 Poursuivre la récupération des tubulures d'érablières dans les points de dépôt déjà établis.	En continu
Améliorer la qualité et la quantité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les Industries, commerces et institutions (ICI)	3. Recycler 75 % du papier, carton, verre, plastique et métal (PCVPM)	3.1 Créer un outil « bonne matière au bon endroit », en incluant les lieux de dépôt, récupération et valorisation et en faire la promotion.	À compter de 2025

		3.2 Campagne d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) sur les bonnes matières dans le bon bac et sur l'efficacité du système de collecte sélective.	En continu
		3.2 Acquérir et installer des équipements de récupération hors foyer et en assurer la collecte.	2024-2030
		3.4 Promouvoir la récupération hors foyer (lieu de travail, espace public) à l'aide d'ISÉ.	En continu
		3.5 Promouvoir la modernisation de la collecte sélective et de la consigne à l'aide D'ISÉ.	2023-2027
Détourner les matières organiques de l'enfouissement	4. Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle	4.1 Encourager le compostage domestique.	En continu
		4.2 Mise en place d'une collecte et d'un traitement de la MO en collaboration avec la MRC de Bellechasse et la RICBS.	À compter de 2023-2024
		4.3 Encourager l'herbicyclage et le feuillicyclage à l'aide d'ISÉ.	En continu
		4.4 Création d'un outil de sensibilisation/information sur la gestion des matières organiques pour les ICI.	2027
		4.5 Réaliser des campagnes d'ISÉ sur la gestion des matières organiques et le compostage.	2023-2027

		4.6 Réduire le gaspillage alimentaire en s'appuyant sur la trousse « J'aime manger pas gaspiller » de Recyc-Québec.	En continu
		4.7 Mettre en place une patrouille verte saisonnière.	2024-2027
		4.8 Recycler les boues d'eaux usées municipales.	À compter de 2024
		4.9 Fournir les données sur les quantités de boues traitées et leur mode de traitement à la MRC.	En continu
Mettre en place une gestion responsable des résidus de CRD	5. Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.	5.1 Assurer l'accès à des écocentres pour les citoyens des 13 municipalités par un réseau d'écocentres optimisé par des ententes intermunicipales..	2025
		5.2 Responsabiliser les entreprises du secteur CRD sur la gestion de leurs déchets à l'aide d'outils de communication.	2027
		5.3 Interdire, par règlement, le dépôt de résidus de CRD dans le bac ou les conteneurs à ordures.	2024

6.2 Cadre financier

Une grande partie des sommes prévues au budget proviennent des contribuables des municipalités par le biais des taxes municipales. En effet, les dépenses liées à la collecte des matières résiduelles (déchets et recyclage) et le traitement des boues de fosses septiques sont des postes budgétaires directement identifiés comme tels sur le compte de taxes municipales. De plus, les citoyens défrayent les coûts de la vidange de leur fosse septique directement au transporteur (entreprise privée). Ces services municipaux, déjà en place, ne requièrent aucun financement additionnel de la part de la MRC.

Cependant, à l'exception des services municipaux actuellement offerts, le développement des autres mesures prévues au plan d'action du PGMR requiert un effort budgétaire supplémentaire. La plupart des actions prévues au plan d'action pourront être réalisées à même le budget de la ressource humaine assignée au suivi du PGMR. Cependant, certaines actions comme la mise en place d'une collecte et d'un traitement des matières organiques, l'amélioration des écocentres et l'élaboration d'outils de communication devront bénéficier d'un budget dédié. Tout dépendamment de l'évolution des actions, certains programmes d'aide financière en gestion des matières résiduelles pourraient être considérés, comme le programme d'Aide aux composteurs domestiques et communautaires ou le nouveau programme pour l'optimisation des écocentres. Les coûts totaux pour les 22 mesures du PGMR sont estimés à 1,57 millions (\$), ce qui revient à environ 13\$ par habitant par année d'application du PGMR.

La MRC et les municipalités peuvent compter sur les revenus du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles* ainsi que sur les revenus de la compensation des coûts de la collecte sélective. La redevance à l'élimination constitue une aide financière pour assurer la révision, le suivi ainsi que la mise en œuvre du PGMR de la MRC. Dans le cadre de ce programme, les 13 municipalités de la MRC ont reçu un montant totalisant 146 505 \$ en 2020, ce qui se traduit par un montant total de 1,03M \$ pour la période d'application du PGMR 2023-2030. Ce montant est en baisse depuis les dernières années et continuera de diminuer sans la mise en place d'une méthode de gestion des matières organiques. Le montant reçu en 2014 était alors de 169 000 \$. Les sommes reçues de ce programme sont toutes redirigées soit vers la RICBS ou la MRC de Bellechasse selon les ententes avec les municipalités. Pour ce qui est de la compensation, les 13 municipalités ont reçu un montant totalisant 452 517 \$ en 2020, ce qui se traduit par un montant total de 3,17M \$ pour la période d'application du PGMR 2023-2030. Il y aura une modification des modalités de compensation suivant la modernisation du régime à compter de 2025, ce qui entraînera probablement une légère baisse des dépenses pour les organismes municipaux pour la collecte sélective.

6.3 Mesures proposées

À chaque mesure du plan d'action est associée une fiche descriptive. Ces fiches permettront d'assurer un meilleur suivi de la mise en œuvre de chaque mesure. Le coût de chaque mesure a été estimé de façon la plus réaliste possible.

Mesure : 1.1 Établir un modèle de politique d'élimination des produits à usage unique dans les bâtiments municipaux et sur la tenue d'évènement écoresponsable.	
Description et mise en contexte de la mesure	
Contexte et/ou justification entourant le choix de la mesure	Les municipalités ainsi que la MRC se doivent de montrer l'exemple en termes de bonne gestion des matières résiduelles. Des efforts ont déjà été faits afin de réduire certaines matières, il s'agit de faire une étape de plus en officialisant le tout dans une politique. Le modèle d'une telle politique permettra ensuite aux municipalités de l'adopter et la mettre en œuvre (mesure 1.2)
Thématique	Détournement des matières de l'enfouissement
Orientation spécifique concernée	Poursuivre les efforts de réduction des matières envoyées à l'enfouissement
Objectif concerné	Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant.
Secteur ciblé	Le secteur ICI, mais principalement la MRC et les municipalités
Mise en œuvre de la mesure	
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	L'enjeu de cette mesure sera de faire une politique rassembleuse et efficace qui sera adoptée et mis en œuvre par la MRC et les municipalités.
Responsable	La MRC des Etchemins
Collaborateur	Les municipalités
Année d'implantation	2023
Année de réalisation	2023
Année où la mesure sera finalisée	2023
Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	1 000\$
Ressource financière/matérielle	Aucun
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de la mesure	
Résultat escompté	Adoption d'une politique à la MRC
Indicateur de suivi	Aucun

Mesure : 1.2 Adopter et mettre en œuvre la politique d'élimination des produits à usage unique dans les bâtiments municipaux et sur la tenue d'évènement écoresponsable.	
Description et mise en contexte de la mesure	
Contexte et/ou justification entourant le choix de la mesure	Les municipalités ainsi que la MRC se doivent de montrer l'exemple en termes de bonne gestion des matières résiduelles. Des efforts ont déjà été faits afin de réduire certaines matières, il s'agit de faire une étape de plus en officialisant le tout dans une politique. L'adoption d'une telle politique permettra à moyen terme de réduire la quantité de déchets générés dans les édifices municipaux, ce qui réduira la quantité de déchets enfouis.
Thématique	Détournement des matières de l'enfouissement
Orientation spécifique concernée	Poursuivre les efforts de réduction des matières envoyées à l'enfouissement
Objectif concerné	Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant.
Secteur ciblé	Le secteur ICI, mais principalement la MRC et les municipalités
Mise en œuvre de la mesure	
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	L'enjeu de cette mesure sera d'en assurer la continuité au fil des années et d'effectuer un suivi pour voir si elle est respectée. Un aide-mémoire sur la tenue d'évènement responsable pourrait être fournie par les municipalités aux organisateurs.
Responsable	Les municipalités
Collaborateur	La MRC
Année d'implantation	2024
Année de réalisation	2024 et années subséquentes
Année où la mesure sera finalisée	2024 pour l'adoption de la politique et récurrente par la suite
Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	1 000\$
Ressource financière/matérielle	3 000\$
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de la mesure	
Résultat escompté	Adoption d'une politique dans chacune des municipalités.
Indicateur de suivi	Aucun

Mesure : 1.3 Réaliser une campagne de sensibilisation sur les produits à usage multiples et le mouvement zéro déchet	
Description et mise en contexte de la mesure	
Contexte et/ou justification entourant le choix de la mesure	L'ISÉ est une des principales façons pour la MRC de rejoindre la population. En réalisant une campagne afin d'inciter les gens à favoriser les produits à usages multiples et en leur faisant découvrir le zéro déchet, cela peut avoir une incidence sur la quantité de déchets produits par un ménage. La sensibilisation pourrait être bonifiée avec l'offre de trousse de découverte zéro déchet.
Thématique	ISÉ et détournement des matières de l'enfouissement
Orientation spécifique concernée	Poursuivre les efforts de réduction des matières envoyées à l'enfouissement
Objectif concerné	Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant.
Secteur ciblé	Résidentiel
Mise en œuvre de la mesure	
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	Le suivi et les impacts de cette action seront difficiles à quantifier seulement avec l'ISÉ.
Responsable	MRC des Etchemins
Collaborateur	Municipalités
Année d'implantation	2024
Année de réalisation	2024 et subséquente
Année où la mesure sera finalisée	2030
Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	2 000\$
Ressource financière/matérielle	4 000\$
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de la mesure	
Résultat escompté	Au moins une diffusion de la « campagne » par année.
Indicateur de suivi	Aucun

Mesure : 2.1 Créer des synergies entre les entreprises des MRC des Etchemins et de Bellechasse	
Description et mise en contexte de la mesure	
Contexte et/ou justification entourant le choix de la mesure	La mise en place de la synergie ayant débuté en 2020, cette action se veut un soutien à la synergie. Le maillage entre entreprises permettra de détourner des matières de l'enfouissement et ainsi réduire la quantité de matière enfouie, ce qui aura un impact sur la quantité de matières éliminées par habitant.
Thématique	Détournement des matières de l'enfouissement
Orientation spécifique concernée	Poursuivre les efforts de réduction des matières envoyées à l'enfouissement
Objectif concerné	Implanter l'économie circulaire sur le territoire des Etchemins.
Secteur ciblé	ICI
Mise en œuvre de la mesure	
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	Le principal enjeu est de convaincre les entreprises à créer des maillages de même qu'à réussir des maillages avec le gisement de matières disponibles.
Responsable	Coordonnateur en économie circulaire
Collaborateur	MRC des Etchemins, MRC de Bellechasse, SADC Bellechasse-Etchemins
Année d'implantation	2020
Année de réalisation	2020-2023 (2030 si la mesure 2.2 est réalisée)
Année où la mesure sera finalisée	2023 (2030 si la mesure 2.2 est réalisée)
Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	13 000\$ (30 300 si la mesure 2.2 est réalisée)
Ressource financière/matérielle	500\$
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de la mesure	
Résultat escompté	Détourner des matières de l'enfouissement avec la création des maillages
Indicateur de suivi	Le nombre de maillages effectué sur le territoire des deux MRC (Etchemins et Bellechasse)

Mesure : 2.2 Pérenniser le projet de Synergie Bellechasse-Etchemins.	
Description et mise en contexte de la mesure	
Contexte et/ou justification entourant le choix de la mesure	Le projet de la Synergie Bellechasse-Etchemins a vu le jour en 2020 grâce au soutien financier du Fond d'appui au rayonnement des régions (FARR). L'objectif après les trois ans du projet est que celui-ci soit repris à part entière par les trois parties prenantes actuelles : Les MRC des Etchemins et de Bellechasse et la SADC. Pour ce faire, les résultats devront avoir été concluants.
Thématique	Détournement des matières de l'enfouissement
Orientation spécifique concernée	Poursuivre les efforts de réduction des matières envoyées à l'enfouissement
Objectif concerné	Planter l'économie circulaire sur le territoire des Etchemins.
Secteur ciblé	ICI
Mise en œuvre de la mesure	
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	Démontrer la pertinence et la viabilité du projet Synergie Bellechasse-Etchemins après les trois premières années de mise en œuvre.
Responsable	MRC des Etchemins
Collaborateur	MRC de Bellechasse, SADC et coordonnateur en économie circulaire
Année d'implantation	2023
Année de réalisation	2023 à 2027
Année où la mesure sera finalisée	2027
Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	5 000\$
Ressource financière/matérielle	500\$
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de la mesure	
Résultat escompté	Le résultat escompté est que le projet de synergie soit reconduit
Indicateur de suivi	La reconduction du projet

Mesure : 2.3 Poursuivre la récupération des tubulures d'érablières dans les points de dépôt déjà établit	
Description et mise en contexte de la mesure	
Contexte et/ou justification entourant le choix de la mesure	La récupération des tubulures ayant déjà débuté en 2020, l'objectif est de s'assurer que ce nouveau service de gestion des matières résiduelles continue d'être offert aux citoyens. Ce service permet aussi de détourner des matières de l'enfouissement et d'en assurer une meilleure gestion et un meilleur traitement.
Thématique	Détournement des matières de l'enfouissement
Orientation spécifique concernée	Poursuivre les efforts de réduction des matières envoyées à l'enfouissement
Objectif concerné	Implanter l'économie circulaire sur le territoire des Etchemins
Secteur ciblé	Résidentiel et ICI
Mise en œuvre de la mesure	
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	Assurer la viabilité financière du service et l'accessibilité pour les citoyens.
Responsable	MRC des Etchemins
Collaborateur	Municipalités
Année d'implantation	2023
Année de réalisation	2023
Année où la mesure sera finalisée	En continu
Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	Aucun
Ressource financière/matérielle	Aucun
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	126 000\$
Résultats attendus découlant de la mesure	
Résultat escompté	Maintien des deux points de dépôts actuels
Indicateur de suivi	Nombre de tonnes acheminées chez le récupérateur par année

Mesure : 3.1 Créer un outil « bonne matière au bon endroit », en incluant les lieux de dépôt, récupération et valorisation et en faire la promotion	
Description et mise en contexte de la mesure	
Contexte et/ou justification entourant le choix de la mesure	L'information sur le bon tri des matières et sur les services de récupération et points de dépôt disponible peut parfois être complexe à chercher pour le citoyen. L'objectif de l'outil de recherche en ligne est de faciliter le bon tri des matières en fournissant l'information directement au citoyen.
Thématique	ISÉ
Orientation spécifique concernée	Améliorer la qualité et la quantité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI
Objectif concerné	Recycler 75 % du papier, carton, verre, plastique et métal
Secteur ciblé	Résidentiel
Mise en œuvre de la mesure	
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	Faire un outil identique pour les 13 municipalités sera un enjeu puisque les services peuvent différer d'une municipalité à l'autre.
Responsable	MRC des Etchemins
Collaborateur	Municipalités, RICBS, MRC de Bellechasse
Année d'implantation	2025
Année de réalisation	2025
Année où la mesure sera finalisée	2026
Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	6 000\$
Ressource financière/matérielle	10 000\$
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de la mesure	
Résultat escompté	Un meilleur tri des matières recyclables et des autres matières comme le textile et les matières dangereuses
Indicateur de suivi	Nombre de visites sur l'outil

Mesure : 3.2 Réaliser une campagne d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) sur les bonnes matières dans le bon bac et sur l'efficacité du système de collecte sélective	
Description et mise en contexte de la mesure	
Contexte et/ou justification entourant le choix de la mesure	Plus la population est informée, mieux elle comprendra les impacts d'une bonne gestion des matières résiduelles. Dans les dernières années, certains citoyens auraient commencé à délaissé le bac de recyclage en pensant que les matières n'étaient pas recyclées adéquatement. L'objet de cette mesure est donc de sensibiliser les gens au bon tri et de les informer sur les méthodes de recyclage et de l'efficacité du système en place.
Thématique	ISÉ
Orientation spécifique concernée	Améliorer la qualité et la quantité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les industries, commerces et institutions (ICI)
Objectif concerné	Recycler 75 % du papier, carton, verre, plastique et métal
Secteur ciblé	Résidentiel
Mise en œuvre de la mesure	
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	L'enjeu sera de trouver le meilleur moyen pour rejoindre les gens afin de leur transmettre l'information. L'outil « bonne matière au bon endroit » pourra être utilisé dans cette campagne.
Responsable	MRC des Etchemins, MRC de Chaudières-Appalaches
Collaborateur	Municipalités, centres de tri
Année d'implantation	2023
Année de réalisation	2023 à 2030
Année où la mesure sera finalisée	En continu
Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	1 900\$
Ressource financière/matérielle	7 700\$
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de la mesure	
Résultat escompté	Un meilleur tri des matières recyclables.
Indicateur de suivi	Le nombre d'interventions médiatiques et de publications par année.

Mesure : 3.3 Acquérir et installer des équipements de récupération hors foyer et en assurer la collecte.	
Description et mise en contexte de la mesure	
Contexte et/ou justification entourant le choix de la mesure	Lorsque nous sortons de la maison, nous n'avons pas toujours un bac pour le recyclage à portée de la main. L'objectif de cette mesure est d'augmenter le nombre d'équipements de récupération dans les lieux publics et dans
Thématique	ISÉ
Orientation spécifique concernée	Améliorer la qualité et la quantité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les industries, commerces et institutions (ICI).
Objectif concerné	Recycler 75 % du papier, carton, verre, plastique et métal.
Secteur ciblé	Résidentiel et ICI
Mise en œuvre de la mesure	
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	Accroître le tri et la récupération à l'extérieur des domiciles, notamment dans les lieux publics et les milieux de travail.
Responsable	Municipalités
Collaborateur	MRC des Etchemins
Année d'implantation	2023
Année de réalisation	2024-2030
Année où la mesure sera finalisée	2030
Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	500\$
Ressource financière/matérielle	13 000\$
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	7 800\$
Résultats attendus découlant de la mesure	
Résultat escompté	Augmenter le tri des matières recyclables à l'extérieur des foyers.
Indicateur de suivi	Le nombre de bacs et d'installations dédiés à la récupération hors foyer sur le territoire de la MRC.

Mesure : 3.4 Promouvoir la récupération hors foyer (lieu de travail, espace public) à l'aide d'ISÉ	
Description et mise en contexte de la mesure	
Contexte et/ou justification entourant le choix de la mesure	Lorsque nous sortons de la maison, nous n'avons pas toujours un bac pour le recyclage à portée de la main. L'objectif de cette mesure est d'informer les gens des installations et de leurs possibilités qui existent dans les milieux de travail et dans les espaces publics et les inciter à les utiliser.
Thématique	ISÉ
Orientation spécifique concernée	Améliorer la qualité et la quantité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les industries, commerces et institutions (ICI).
Objectif concerné	Recycler 75 % du papier, carton, verre, plastique et métal.
Secteur ciblé	Résidentiel et ICI
Mise en œuvre de la mesure	
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	Accroître le tri et la récupération à l'extérieur des domiciles, notamment dans les lieux publics et les milieux de travail.
Responsable	MRC des Etchemins
Collaborateur	Municipalités, commissions scolaires, etc.,
Année d'implantation	2023
Année de réalisation	2023-2030
Année où la mesure sera finalisée	En continu
Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	1 000\$
Ressource financière/matérielle	200\$
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de la mesure	
Résultat escompté	Augmenter le tri des matières recyclables à l'extérieur des foyers.
Indicateur de suivi	Aucun.

Mesure : 3.5 Promouvoir la modernisation de la collecte sélective et de la consigne à l'aide d'ISÉ	
Description et mise en contexte de la mesure	
Contexte et/ou justification entourant le choix de la mesure	La collecte sélective sera modernisée et entrera progressivement en vigueur à partir de 2022 et pourrait être pleinement opérationnelle à partir de 2025. Cette modernisation inclura aussi la modification de la consigne. Ces deux modifications aux systèmes apporteront plusieurs changements dans les habitudes des citoyens pour la récupération des matières qui seront désormais incluses dans la consigne. Le rôle de la MRC sera de bien diffuser l'information afin que les citoyens adhèrent au nouveau système.
Thématique	ISÉ
Orientation spécifique concernée	Améliorer la qualité et la quantité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les industries, commerces et institutions (ICI).
Objectif concerné	Recycler 75 % du papier, carton, verre, plastique et métal.
Secteur ciblé	Résidentiel et ICI
Mise en œuvre de la mesure	
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	Les détails de la modernisation de la collecte sélective et de la consigne ne sont pas encore connus. Il faudra donc en prendre compte en temps et lieu.
Responsable	MRC des Etchemins
Collaborateur	Municipalités, Recyc-Québec, Organisme de gestion reconnu
Année d'implantation	2023
Année de réalisation	2023-2027
Année où la mesure sera finalisée	2027
Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	1 000\$
Ressource financière/matérielle	1 600\$
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de la mesure	
Résultat escompté	L'adhésion de la population au nouveau système de consigne et de collecte sélective.
Indicateur de suivi	À évaluer lorsque les détails seront dévoilés, mais l'utilisation des points de dépôt désigné pourrait être un exemple.

Mesure : 4.1 Encourager le compostage domestique par la distribution de composteurs domestiques à prix réduits et l'ISÉ	
Description et mise en contexte de la mesure	
Contexte et/ou justification entourant le choix de la mesure	Avec le faible taux d'occupation du territoire, surtout à l'extérieur des périmètres urbains, et le caractère rural du territoire, le compostage domestique s'avère être une option pertinente à promouvoir. Le compostage domestique constitue une solution pouvant permettre la réduction des matières organiques acheminées à l'enfouissement. L'utilisation des composteurs domestiques par les citoyens leur permet de constater concrètement l'impact de leurs actions, soit une diminution significative des matières résiduelles qui seront dirigées vers l'enfouissement. Cette mesure demeure très importante malgré la mesure 4.2.
Thématique	Valorisation de la matière organique et ISÉ
Orientation spécifique concernée	Détourner les matières organiques de l'enfouissement
Objectif concerné	Recycler 60 % de la matière organique putrescible
Secteur ciblé	Résidentiel
Mise en œuvre de la mesure	
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	Le principal enjeu est l'information, la sensibilisation et l'éducation entourant la mise en œuvre. L'adhésion des citoyens est entièrement tributaire d'une campagne soutenue en faveur du compostage. Le compostage domestique devra aussi être utilisé comme outil complémentaire à une collecte des matières organiques.
Responsable	MRC des Etchemins
Collaborateur	Municipalités
Année d'implantation	2023
Année de réalisation	2023-2030
Année où la mesure sera finalisée	En continu
Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	900\$
Ressource financière/matérielle	4 500\$
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de la mesure	
Résultat escompté	Une participation durable des citoyens et la présence de composteurs domestiques sur l'ensemble du territoire visant spécifiquement le milieu rural.
Indicateur de suivi	- Nombre de composteurs par municipalité - Quantité de matières organiques valorisées provenant du secteur résidentiel (kg/pers/an)

Mesure : 4.2 Mise en place d'une collecte et d'un traitement de la MO en collaboration avec la MRC de Bellechasse et la RICBS	
Description et mise en contexte de la mesure	
Contexte et/ou justification entourant le choix de la mesure	Une étude a été réalisée dans la MRC de Bellechasse et les élus de Bellechasse ont sélectionné le tri robotisé comme méthode de traitement de la matière organique. L'étude réalisée prenait en compte les 10 municipalités des Etchemins qui enfouissent leurs déchets au LET d'Armagh. Cette collecte, qui sera réalisée à l'aide de sacs de plastiques dans le bac à déchets, va se déployer sur le territoire des 10 municipalités qui enfouissent leurs déchets dans la MRC de Bellechasse. La matière organique sera ensuite acheminée sur une plate-forme de compostage au LET de Frampton. Un projet pilote a été initié par la RICBS en collaboration avec Viridis afin de traiter les matières organiques. La collecte de la matière organique triée à la source se fera à même la collecte de déchets actuelle à l'aide de sacs de couleur. Les sacs de couleurs seront séparés des déchets à l'aide d'un tri robotisé optique. La matière organique sera soit traitée à l'aide de la technologie SHOC développée par Viridis et pourra ainsi être valorisée directement pour l'agriculture ou encore elle sera acheminée vers une usine de biométhanisation (à déterminer). Séparément, les déchets résiduels pourront aussi être triés et traités à l'aide de la technologie SHOC (en fonction du contenu en matière organique des déchets résiduels qui évoluera avec l'adhésion de la population). À noter, qu'il n'y aura pas de mélange des deux sources de matières (MO triée à la source et déchets résiduels). La mise en place d'une collecte et d'un traitement permettra d'atteindre éventuellement les objectifs du gouvernement pour la valorisation des matières organiques.
Thématique	Valorisation de la matière organique
Orientation spécifique concernée	Détourner les matières organiques de l'enfouissement.
Objectif concerné	Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle.
Secteur ciblé	Résidentiel et petits ICI
Mise en œuvre de la mesure	
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	La mise en place d'un système opérationnel prendra plusieurs années et il sera primordial de bien informer et préparer la population.
Responsable	RICBS, MRC de Bellechasse
Collaborateur	MRC des Etchemins, Municipalités
Année d'implantation	2021 pour le choix de la méthode à la MRC de Bellechasse 2021 pour la construction des installations à la RICBS
Année de réalisation	À partir de 2021 pour la RICBS À définir pour la MRC de Bellechasse (2023)
Année où la mesure sera finalisée	2027
Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	Aucun
Ressource financière/matérielle	1 180 500\$
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de la mesure	
Résultat escompté	Déploiement d'une collecte et d'un traitement pour l'ensemble des 13 municipalités.
Indicateur de suivi	Nombre de portes desservies.

Mesure : 4.3 Encourager l'herbicyclage et le feuillicyclage à l'aide d'ISÉ	
Description et mise en contexte de la mesure	
Contexte et/ou justification entourant le choix de la mesure	L'herbicyclage consiste à laisser l'herbe coupée sur la pelouse au moment de la tonte alors que le feuillicyclage consiste à déchiqueter les feuilles à l'aide d'une tondeuse et de les laisser au sol. Il s'agit de manières très simples de valoriser la matière organique.
Thématique	Valorisation de la matière organique et ISÉ
Orientation spécifique concernée	Détourner les matières organiques de l'enfouissement.
Objectif concerné	Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle.
Secteur ciblé	Résidentiel
Mise en œuvre de la mesure	
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	Le principal enjeu est l'information, la sensibilisation et l'éducation entourant la mise en œuvre. L'adhésion des citoyens est entièrement tributaire d'une campagne soutenue en faveur de l'herbicyclage.
Responsable	MRC des Etchemins
Collaborateur	Municipalités
Année d'implantation	2023
Année de réalisation	2023-2030
Année où la mesure sera finalisée	En continu
Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	1 600\$
Ressource financière/matérielle	1 800\$
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de la mesure	
Résultat escompté	Adhésion des citoyens à la pratique de l'herbicyclage et du feuillicyclage.
Indicateur de suivi	Aucun

Mesure : 4.4 Création d'un outil de sensibilisation/information sur la gestion des matières organiques pour les ICI	
Description et mise en contexte de la mesure	
Contexte et/ou justification entourant le choix de la mesure	Un des enjeux de la <i>Stratégie de valorisation des matières organiques</i> est de Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025. La mesure est donc de créer un outil à distribuer aux ICI afin de les informer et les sensibiliser à la gestion des matières organiques.
Thématique	ISÉ et valorisation de la matière organique
Orientation spécifique concernée	Détourner les matières organiques de l'enfouissement
Objectif concerné	Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle.
Secteur ciblé	ICI
Mise en œuvre de la mesure	
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	La MRC n'a pas le contrôle sur les décisions prises par les ICI sur la gestion de leurs matières résiduelles. La MRC devra donc mettre tous ses efforts afin que les ICI adhèrent à la gestion des matières organiques par l'ISÉ.
Responsable	MRC des Etchemins
Collaborateur	Municipalités
Année d'implantation	2027
Année de réalisation	2027
Année où la mesure sera finalisée	2027
Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	3 000\$
Ressource financière/matérielle	4 500\$
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de la mesure	
Résultat escompté	Que tous les ICI aient une collecte des matières organiques
Indicateur de suivi	Nombre d'ICI ayant une collecte des matières organiques

Mesure : 4.5 Réaliser des campagnes d'ISÉ sur la gestion des matières organiques et le compostage	
Description et mise en contexte de la mesure	
Contexte et/ou justification entourant le choix de la mesure	Des méthodes de collecte et de gestion des matières organiques seront mises en place dans les prochaines années sur le territoire de la MRC en collaboration avec la RICBS et la MRC de Bellechasse. Il sera nécessaire de bien informer les citoyens et de coordonner ces actions avec les partenaires.
Thématique	ISÉ et valorisation de la matière organique
Orientation spécifique concernée	Détourner les matières organiques de l'enfouissement
Objectif concerné	Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle
Secteur ciblé	Résidentiel
Mise en œuvre de la mesure	
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	Cette campagne d'ISÉ portera sur tous les aspects de la gestion des matières organiques. Elle sera un des principaux facteurs qui feront en sorte que les citoyens adhéreront à la démarche de récupération des matières organiques.
Responsable	MRC des Etchemins, RICBS et MRC de Bellechasse
Collaborateur	RICBS et MRC de Bellechasse
Année d'implantation	2023
Année de réalisation	2023-2027
Année où la mesure sera finalisée	2027
Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	1 750\$ (En collaboration avec les deux MRC)
Ressource financière/matérielle	5 000\$
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de la mesure	
Résultat escompté	- Adhésion des citoyens aux nouvelles méthodes mise en place pour la récupération des matières organiques - Diminution du tonnage enfoui par habitant
Indicateur de suivi	- Tonnage enfoui en kg/hab.

Mesure : 4.6 Réduire le gaspillage alimentaire en s'appuyant sur la trousse « J'aime manger pas gaspiller » de Recyc-Québec	
Description et mise en contexte de la mesure	
Contexte et/ou justification entourant le choix de la mesure	Le gaspillage alimentaire est une raison qui mène à jeter beaucoup de nourriture et qui a donc une influence sur la quantité de matière organique envoyée à l'enfouissement présentement. La mesure vise donc à réduire le gaspillage alimentaire en utilisant la trousse réalisée par Recyc-Québec.
Thématique	ISÉ
Orientation spécifique concernée	Détourner les matières organiques de l'enfouissement
Objectif concerné	Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle
Secteur ciblé	Résidentiel
Mise en œuvre de la mesure	
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	La réduction du gaspillage alimentaire entraîne une modification parfois importante des habitudes des gens à la maison. L'adhésion de la population reposera entièrement sur l'efficacité à transmettre l'information.
Responsable	MRC des Etchemins
Collaborateur	Municipalités, Recyc-Québec (pour la trousse)
Année d'implantation	2023
Année de réalisation	2023-2030 (rappels annuels)
Année où la mesure sera finalisée	En continu
Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	400\$
Ressource financière/matérielle	200\$
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de la mesure	
Résultat escompté	Diminution de la quantité de matière organique enfouie
Indicateur de suivi	Aucun

Mesure : 4.7 Mettre en place une patrouille verte saisonnière	
Description et mise en contexte de la mesure	
Contexte et/ou justification entourant le choix de la mesure	L'accompagnement des municipalités dans le déploiement de l'ISÉ a été relevé à la suite de la mise en œuvre du PGMR précédent. La mise en place d'une patrouille verte saisonnière sera un bon moyen de faire de l'ISÉ dans l'ensemble des 13 municipalités.
Thématique	ISÉ
Orientation spécifique concernée	Détourner les matières organiques de l'enfouissement
Objectif concerné	Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle
Secteur ciblé	Résidentiel (potentiellement ICI)
Mise en œuvre de la mesure	
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	L'embauche et la coordination d'un employé en plus de la planification du poste seront les enjeux de cette mesure. Il faudra aussi être en mesure de déployer la ressource équitablement dans les 13 municipalités. L'embauche d'une ressource pourrait être conditionnelle à l'obtention d'une subvention salariale du programme Emploi d'été Canada.
Responsable	MRC des Etchemins
Collaborateur	Municipalités
Année d'implantation	2024
Année de réalisation	2024-2027
Année où la mesure sera finalisée	2027
Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	17 000\$
Ressource financière/matérielle	3 000\$
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de la mesure	
Résultat escompté	Création d'un emploi saisonnier
Indicateur de suivi	Nombre d'été qu'une ressource sera engagée

Mesure : 4.8 Recycler les boues d'eaux usées municipales	
Description et mise en contexte de la mesure	
Contexte et/ou justification entourant le choix de la mesure	Le recyclage des boues d'eaux usées municipales permettra d'atteindre éventuellement les objectifs du gouvernement pour la valorisation des matières organiques. Les deux MRC collaboratrices vont appuyer activement les municipalités pour les aider dans leur démarche.
Thématique	Valorisation de la matière organique
Orientation spécifique concernée	Détourner les matières organiques de l'enfouissement.
Objectif concerné	Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle.
Secteur ciblé	Résidentiel et petits ICI
Mise en œuvre de la mesure	
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	La valorisation des boues municipales de chaque municipalité prendra quelques années à instaurer pour certaines d'entre-elles.
Responsable	Municipalités
Collaborateur	MRC des Etchemins, MRC de Bellechasse
Année d'implantation	2024
Année de réalisation	2024-2030
Année où la mesure sera finalisée	En continu
Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	1 000\$
Ressource financière/matérielle	\$\$
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de la mesure	
Résultat escompté	Valorisation de toutes les boues municipales.
Indicateur de suivi	Nombre de municipalités qui valorisent leurs boues.

Mesure : 4.9 Fournir les données sur les quantités de boues traitées et leur mode de traitement à la MRC	
Description et mise en contexte de la mesure	
Contexte et/ou justification entourant le choix de la mesure	L'absence de données sur les quantités de boues municipales traitées a été soulevée dans le présent PGMR. L'appui à l'ensemble des 13 municipalités pour la gestion/compilation des données permettra d'avoir un meilleur suivi sur l'atteinte de nos objectifs de valorisation des matières organiques.
Thématique	Valorisation de la matière organique
Orientation spécifique concernée	Détourner les matières organiques de l'enfouissement.
Objectif concerné	Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle.
Secteur ciblé	Résidentiel et petits ICI
Mise en œuvre de la mesure	
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	La mise en œuvre de cette mesure dépendra notamment de la volonté des municipalités à effectuer le suivi et la compilation.
Responsable	Municipalités
Collaborateur	MRC des Etchemins
Année d'implantation	2023
Année de réalisation	2023-2030
Année où la mesure sera finalisée	En continu
Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	800\$
Ressource financière/matérielle	Aucun
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de la mesure	
Résultat escompté	Avoir des données complètes sur les boues municipales.
Indicateur de suivi	Nombre de municipalités qui effectueront le suivi.

Mesure : 5.1 Assurer l'accès à des écocentres pour les citoyens des 13 municipalités par un réseau d'écocentres optimisé par des ententes intermunicipales.	
Description et mise en contexte de la mesure	
Contexte et/ou justification entourant le choix de la mesure	Ce ne sont pas tous les citoyens des 13 municipalités des Etchemins qui ont accès à un écocentre. L'accès à un écocentre a été identifié comme un moyen pour les citoyens de valoriser le bois. L'objet de cette mesure est donc de permettre l'accès à un écocentre à tous les citoyens du territoire de la MRC, en mettant en place une entente intermunicipale.
Thématique	Détournement des matières de l'enfouissement
Orientation spécifique concernée	Mettre en place une gestion responsable des résidus de CRD
Objectif concerné	Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
Secteur ciblé	Résidentiel
Mise en œuvre de la mesure	
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	La mise en œuvre de cette mesure impliquera un réajustement de la logistique de certains écocentres pour assurer l'accès à un plus grand nombre de citoyens.
Responsable	Municipalités
Collaborateur	MRC des Etchemins
Année d'implantation	2025
Année de réalisation	2025
Année où la mesure sera finalisée	2027
Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	1 000\$
Ressource financière/matérielle	120 750\$
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de la mesure	
Résultat escompté	Que les citoyens des 13 municipalités aient accès à un écocentre.
Indicateur de suivi	Nombre de de visites dans les écocentres.

Mesure : 5.2 Responsabiliser les entreprises du secteur CRD sur la gestion de leurs déchets à l'aide d'outils de communication	
Description et mise en contexte de la mesure	
Contexte et/ou justification entourant le choix de la mesure	De l'information pourra être transmise via les permis municipaux aux entrepreneurs afin de les informer de la gestion optimale de leurs résidus de CRD.
Thématique	ISÉ
Orientation spécifique concernée	Mettre en place une gestion responsable des résidus de CRD
Objectif concerné	Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
Secteur ciblé	ICI
Mise en œuvre de la mesure	
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	La mise en œuvre de cette mesure repose sur la bonne volonté des entreprises du secteur CRD.
Responsable	MRC des Etchemins
Collaborateur	Municipalités
Année d'implantation	2027
Année de réalisation	2027
Année où la mesure sera finalisée	2027
Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	1 500\$
Ressource financière/matérielle	1 500\$
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de la mesure	
Résultat escompté	Diminution de l'enfouissement des résidus de CRD
Indicateur de suivi	Quantité de résidus de CRD acheminés vers les centres de tri de CRD

Mesure : 5.3 Interdire, par règlement, le dépôt de résidus de CRD dans le bac ou les conteneurs à ordures.	
Description et mise en contexte de la mesure	
Contexte et/ou justification entourant le choix de la mesure	Chaque municipalité adoptera un règlement interdisant le dépôt de résidus de CRD dans le bac ou les conteneurs à ordures.
Thématique	ISÉ
Orientation spécifique concernée	Mettre en place une gestion responsable des résidus de CRD
Objectif concerné	Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
Secteur ciblé	ICI
Mise en œuvre de la mesure	
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	La mise en œuvre de cette mesure repose sur la bonne volonté des entreprises du secteur CRD.
Responsable	Municipalités
Collaborateur	MRC des Etchemins
Année d'implantation	2024
Année de réalisation	2024
Année où la mesure sera finalisée	2024
Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	1 000\$
Ressource financière/matérielle	Aucun
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de la mesure	
Résultat escompté	Diminution de l'enfouissement des résidus de CRD
Indicateur de suivi	Quantité de résidus de CRD acheminés vers les centres de tri de CRD

7. SURVEILLANCE ET SUIVI DU PGMR

Tel que mentionné précédemment, à part le centre de traitement des boues de fosses septiques, la MRC des Etchemins ne gère aucune infrastructure d'élimination (LET), de centre de tri, de système de collecte, etc. Par ailleurs, les écocentres présents sur le territoire de la MRC sont sous la responsabilité des municipalités qui les ont mis en place. Aussi, la surveillance et le suivi du PGMR demanderont un arrimage, sinon la collaboration des gestionnaires de ces infrastructures et équipements qui ne sont pas sous la responsabilité de la MRC.

Globalement, la MRC entend améliorer le bilan de la gestion des matières résiduelles. Aussi, les objectifs et les actions à mettre en place pour les atteindre nécessiteront des ressources financières.

Par ailleurs, les résultats obtenus, qu'ils soient positifs ou négatifs, devront être communiqués aux citoyens, de même qu'aux représentants des entreprises, industries, commerces et institutions. Ainsi, chacun sera en mesure d'apprécier les résultats, et tous pourront être invités à participer davantage aux efforts déjà consentis.

Finalement, malgré la planification établie, la MRC des Etchemins demeure à l'affût de toute nouvelle opportunité ou partenariat qui pourrait se présenter et qui serait de nature à améliorer son bilan.

7.1 Comité de suivi

Concrètement, c'est le Comité d'hygiène du milieu de la MRC qui assurera le suivi du plan. Ce comité, présentement composé de trois maires, a un pouvoir de recommandation. Il n'y a pas de calendrier de rencontre à date ou à fréquence fixe, mais le comité se réunit environ deux à trois fois par année et au besoin en fonction des dossiers en cours. C'est le Conseil de la MRC qui entérine ou non, et ce par résolution, les recommandations du comité. En résumé, le comité :

- Joue un rôle d'informateur auprès des municipalités locales ;
- Effectue un suivi des actions mises en œuvre et procède aux ajustements si nécessaire ;
- Dépose au Conseil de la MRC, en début d'année, un rapport faisant le bilan des actions mises en œuvre.

Les membres du comité sont soutenus par une ressource à l'emploi de la MRC, attitrée entre autres, à la coordination et au suivi du PGMR. La composition du comité pourrait être élargie pour le suivi du présent PGMR afin d'inclure de nouveaux membres représentant divers secteurs de la gestion des matières résiduelles.

Des discussions seront réalisées avec la MRC de Bellechasse et la MRC de Beauce-Sartigan de façon à ce qu'une partie des redevances à l'élimination et de la compensation de la collective revienne à la MRC des Etchemins pour l'application du PGMR. De plus, la possibilité d'être intégré à leur PGMR respectif sera évalué selon le résultat de ces discussions.

Finalement, des rencontres régulières avec les 13 municipalités locales seront organisées de façon à établir comment les actions seront coordonnées. Des représentants de la MRC de Bellechasse et de la MRC de Beauce-Sartigan seront appelés.

7.2 Indicateurs de suivi du PGMR

Tous les indicateurs de suivi mentionnés dans les fiches de certaines mesures seront compilés annuellement dans un tableur. Celui-ci sera utilisé pour effectuer le rapport de suivi du PGMR que la MRC doit remplir et fournir au MELCC chaque année. Ce rapport sera publié sur le site internet de la MRC. De plus, la MRC pourra dorénavant publier un billet informatif annuel sur l'avancement de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC sur le site internet ainsi que via la page Facebook de la MRC. Ce billet pourra inclure différentes données quantitatives et comparatives, telles que la quantité des matières enfouies chaque année, le taux d'élimination par rapport à l'année précédente, la quantité de matière envoyée dans les centres de tri de matières recyclables, etc. Ainsi les citoyens seront à même de constater les résultats des efforts consentis et ainsi ajuster, s'il y a lieu, les actions en fonction des lacunes observées.

ANNEXE 1 : RAPPORT DE SUIVI ANNUEL 2019 DU PGMR

N°	Orientations et Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
1	ORIENTATION : Améliorer la connaissance relative à la production des matières résiduelles					
	ACTION 1,1 Cueillette et analyse de données	Récolte des statistiques auprès des entreprises, organismes, municipalités ou régies responsables de la collecte et de la valorisation	MRC	2015 et + (en continu)	Les outils de Recyc-Québec ont été utilisés dans la création du PGMR (2015-2016). Les données de la collecte sélective et des déchets des années 2016, 2017 et 2018 ont été recueillies auprès des partenaires et compilées	
2	ORIENTATION : Réduire l'enfouissement des matières organiques					
	ACTION 2.1 Planter le compostage domestique	Les municipalités offriront une aide financière pour l'acquisition des composteurs et pourront fournir la formation par le biais d'un maître composteur. Le compostage communautaire sera également étudié.	MRC, Municipalités	2016 et +	± 115 sur 130 composteurs ont été distribués sur le territoire des 13 municipalités dans le cadre d'un projet pilote sur le compostage domestique. Les commentaires ainsi que le niveau de participation des participants ont été compilés. Une visite terrain a été réalisée pour chaque participant (± 115) à l'été 2017. Un appui sous forme d'expertise et d'information est offert à certaines municipalités qui envisagent d'offrir du compost communautaire au sein des noyaux urbains.	Des formations sur le compostage domestique sont offertes gratuitement aux citoyens des Etchemins via la MRC de Bellechasse et la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud (RICBS).
	ACTION 2.2 Inciter les citoyens à adopter	Les principaux enjeux sont l'information, la sensibilisation	MRC, Municipalités	2016 et +	En continu	Des capsules informatives sur différentes matières ont été

	l'herbicyclage pour valoriser l'herbe coupée	et l'éducation (ISÉ) entourant la mise en œuvre.				réalisées et seront diffusées dans les différents médias municipaux prochainement.
	ACTION 2.3 Inciter les ICI à utiliser les services de collecte de matières résiduelles organiques (MRO) auprès des entreprises spécialisées	L'inventaire plus précis des ICI générant des MRC devrait permettre des communications plus ciblées, par contact direct ou par des campagnes d'ISÉ.	MRC, Municipalités, les générateurs de matières organiques du secteur des ICI	2017 et +	Un projet pilote est mis sur pied en partenariat avec toute municipalité volontaire pour mettre au banc d'essais le compostage des ICI avec plus de 150 tonnes et selon les normes applicables.	
	ACTION 2.4 Offrir une collaboration et un soutien à une étude de faisabilité portant sur la cueillette (3 ^e voie) et le traitement des matières organiques pour les noyaux villageois	L'enfouissement ayant un coût monétaire, il y a nécessairement un avantage économique à se tourner vers la valorisation de cette matière organique. La MRC des Etchemins s'engage à offrir un service de valorisation des matières organiques aussitôt que la MRC de Bellechasse et la RICBS seront prêtes à effectuer les opérations.	MRC, gestionnaires des LET, MRC de Bellechasse et MRC Beauce-Sartigan	2017-2018	La MRC de Bellechasse et la RICBS étudient actuellement les différentes méthodes afin de collecter et valoriser les matières organiques sur leur territoire, en incluant nos municipalités desservies par leur service de collecte et de traitement.	La RICBS a conclu une entente avec l'entreprise Viridis pour la valorisation des matières organiques. Trois municipalités des Etchemins seront desservies par ce service : Saint-Prospère, Saint-Zacharie et Sainte-Aurélie.
3	ORIENTATION : Améliorer la qualité et augmenter la quantité des matières recyclables récupérées					
	ACTION 3.1 Réaliser une campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation sur la collecte sélective	La MRC jouera un rôle dans l'élaboration de nouveaux outils d'information et de sensibilisation. Les municipalités seront mises à contribution pour la diffusion de l'information.	MRC et municipalités	2016 et +	Des capsules informatives sur différentes matières ont été réalisées et pourront être diffusées dans les différents médias municipaux au cours de la prochaine année.	
	ACTION 3.2 Interdire l'élimination des matières récupérables visées par le bannissement	Les matières visées par cette mesure sont le bois, le papier et le carton. La MRC pourra accompagner les municipalités pour l'élaboration d'un	Municipalités et MRC	2016-2019	5 municipalités sur 13 ont adopté des règlements.	Aucune mise à jour. Aucune action supplémentaire n'a été réalisée.

		règlement type.				
	ACTION 3.3 Faire de la MRC et des municipalités un modèle dans la gestion des matières résiduelles en prêchant par l'exemple (conseil sans papier, réduction à la source, attestation ICI on recycle !, etc.)	En plus de la mise en place de programmes de sensibilisation des citoyens et des ICI, la MRC ainsi que les municipalités doivent s'investir dans des actions concrètes. En plus de contribuer à la réduction des quantités de matières enfouies, le milieu municipal devient un modèle pour l'ensemble des citoyens et des ICI.	MRC et municipalités	2016 et 2017	5 municipalités sur 13 tiennent leur séance de conseil sans papier.	Aucune mise à jour. Aucune action supplémentaire n'a été réalisée.
	ACTION 3.4 Améliorer la desserte de services de récupération des vêtements et textiles	Répertorier l'ensemble des récupérateurs et recycleurs de vêtements et textiles et assurer la concertation afin d'optimiser les services de récupération de cette matière pour l'ensemble du territoire de la MRC.	MRC	2016 à 2019	0 %	Aucune action supplémentaire n'a été réalisée.
4	ORIENTATION : Augmenter l'apport des écocentres aux efforts de valorisation					
	ACTION 4.1 Permettre et favoriser l'accès des écocentres au plus grand nombre de citoyens	Ajouter de nouveaux écocentres et/ou mise en commun (ententes intermunicipales) des services existants.	Municipalités, MRC	2016 à 2019	De nombreuses discussions ont eu lieu pour la mise en place de point de dépôt pour les tubulures d'érablière dans certains écocentres.	Les points de dépôts pour la tubulure sont localisés dans deux écocentres sur le territoire et seront accessibles à tous les citoyens. Les points de dépôt seront en vigueur en 2020.
5	ORIENTATION : Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)					

	ACTION 5.1 Réaliser une campagne d'ISÉ s'adressant spécifiquement au secteur des CRD	Une campagne d'ISÉ permettra de faire connaître les services et les points de chute disponibles auprès des entreprises œuvrant dans le secteur des CRD.	MRC, Municipalités	2016-2019	Des interventions d'ISÉ sont effectuées auprès des chefs pompiers, des municipalités et de quelques citoyens au sujet des dépotoirs clandestins avec brûlage.	Des rappels sont et seront faits régulièrement via les municipalités lors de l'émission des permis et certificats d'autorisation. Aucune mise à jour. Aucune action supplémentaire n'a été réalisée.
	ACTION 5.2 Obliger la valorisation des résidus lors de l'octroi de contrats municipaux	L'obligation de valoriser les matières favorisera l'atteinte des objectifs du PGMR.	Municipalités	2016	S.O.	Aucune mise à jour. Aucune action supplémentaire n'a été réalisée.
	ACTION 5.3 Détourner le bois des lieux d'enfouissement technique (LET)	Il faudra principalement réaliser une campagne d'ISÉ. Par la suite, il y aurait possibilité d'adapter ceux qui sont déjà existants afin de régir la gestion des résidus du bois.	Municipalités	2016 à 2018 ISÉ 2019 : réglementation	S.O.	Aucune mise à jour. Aucune action supplémentaire n'a été réalisée.
6	ORIENTATION : Assurer la gestion des résidus domestiques dangereux (RDD) et des matières résiduelles provenant des technologies de l'information et des communications (TIC)					
	ACTION 6.1 Réaliser une campagne d'ISÉ ciblant particulièrement les RDD et les matières résiduelles provenant des TIC	Une campagne d'ISÉ permettra de faire connaître les services et les points de dépôt disponibles auprès des citoyens	MRC et municipalités	2016 et +	En continu	ISÉ via les journaux municipaux, dépliant informatif.
	ACTION 6.2 Réaliser un inventaire des points de dépôts officiels (les organismes de gestion reconnus, les écocentres et leurs partenaires) dans le but d'en faire la	Il est important de faciliter l'accès à l'information pour tous les citoyens dans le but qu'il leur soit simple et rapide de déterminer comment et où disposer des RDD et des TIC.	MRC, Municipalités, points de dépôts des produits sous responsabilité élargie des producteurs (REP)	2015		Les renseignements sur les écocentres présents dans la MRC ont été mis à jour à l'automne 2019 sur la plateforme Récupère-Don ! Celle-ci est mise de l'Avant par le Conseil régional de

	promotion		et des RDD			l'environnement Chaudière-Appalaches.
7	ORIENTATION Établir des liens avec le secteur des industries, commerces et institutions (ICI)					
	ACTION 7.1 Promouvoir le programme d'attestation « ICI ON RECYCLE » de Recyc-Québec auprès des ICI	Améliorer la connaissance et la collaboration avec les ICI devrait permettre de mieux cibler les actions de sensibilisation et les outils de promotion à mettre en place.	MRC, Associations (Chambre de commerce, etc.)	2016 et +	0 %	Aucune mise à jour. Aucune action supplémentaire n'a été réalisée.
8	ORIENTATION : Améliorer la gestion des boues de fosses septiques et municipales					
	ACTION 8.1 Réaliser une étude visant à trouver une ou des solutions durables pour valoriser les boues de fosses septiques et les boues municipales	Les débouchés et la valorisation des boues passent par l'amélioration du traitement.	MRC et Municipalités	2016 2017 (boues fosses septiques) 2018 (boues fosses septiques et boues municipales)	Étude : 100 %	Le projet de modernisation de l'usine de traitement des boues a été abandonné en 2019. À partir de 2020, la moitié des boues de fosses septiques sera traitée à l'usine alors qu'une entente a été conclue avec l'entreprise Viridis pour gérer et valoriser l'autre moitié des boues dans une fosse à Lac-Etchemin.
9	Établir un plan de communication	Coordonner les actions à mettre en place pour que les messages soient accessibles et présents auprès de la population et des organismes visés par le PGMR.	MRC des Etchemins, MRC Bellechasse, RICBS, Régie CJLLR, organismes publics et privés, etc.	2015 et +	En partie : créer un répertoire des organismes	Aucune mise à jour. Aucune action supplémentaire n'a été réalisée.

ANNEXE 2 : LISTE DES ORGANISMES ŒUVRANT EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Nom de l'organisme	Type d'organisme		Secteur d'activité	source
Veolia ES Canada Services Industriels inc. 2800 de l'Etchemin Lévis G6W 7X6 Téléphone : (418) 833-6840 www.veoliase.com	Entreprise privée	Récupération	<u>Récupération</u> : Résidus CRD (asphalte, béton, bois, métaux ferreux, métaux non ferreux), accessoires de maison, meubles, électroménagers, textiles, articles de sport, matériel informatique, résidus dangereux, RDD, peintures, huiles usagées, piles	Ancien PGMR
Service Matrec 181, 181 ^e Rue Beauceville G5X 2S9	Entreprise privée	Récupération	<u>Récupération</u> : Résidus CRD (bois, gypse, béton, brique, terre, métaux, asphalte) et collecte de matières résiduelles, recyclables et organiques	
Société V.I.A. inc. (Lévis) 1200, rue des Riveurs Lévis, G6V 9G2 Téléphone : (418) 833-0421 Télécopieur : (418) 833-9974 Site internet www.societevia.com	Entreprise privée	Récupération	<u>Récupération</u> : Papier (fin, journal, livres et revues) carton, verre, plastiques, métaux ferreux (fer), métaux non ferreux (aluminium, cuivre et alliage)	Ancien PGMR
PureSphera 1000, rue du Haut-Bois Nord, 1 ^{er} étage Sherbrooke (Québec) J1N 3V4	Entreprise privée	Récupération et valorisation	Récupération et valorisation d'appareils réfrigérants.	Rapport annuel Régie Beauce-Sud
Beauce métal inc. 11855, 35e Avenue, C. P. 95 Saint-Georges G5Y 5C4 Téléphone : (418) 228-5566 Télécopieur : (418) 228-7779	Entreprise privée		<u>Récupération</u> : Métaux ferreux, métaux non ferreux, batteries d'automobiles, équipements électriques (transformateurs)	
Services Sanitaires Denis Fortier inc. 3878, boul. Frontenac Est Thetford Mines Téléphone : (418) 332-2880 Télécopieur : (418) 332-4888 Courriel : info@sanitairesdenisfortier.com	Entreprise privée	Récupération, Entreposage	<u>Récupération</u> : Carton (non ondulé, ondulé), verre, métaux ferreux (fer, acier, acier inoxydable), métaux non ferreux (aluminium, cuivre et alliages de cuivre, étain), matériaux CRD (construction, rénovation, démolition). <u>Entreposage</u> : peinture et huiles usées	Ancien PGMR
Récupération Frontenac inc. 217, rue Monfette Thetford-Mines G6G 7Y3 Téléphone : (418) 338-8551 Télécopieur : (418) 338-8604	Entreprise privée	Récupération	<u>Récupération</u> : Papier (fin, journal, livres et revues), carton (plat, ondulé) verre, plastiques (PÉT, PÉhd, PVC, PP, PS, autres), métaux non ferreux	Ancien PGMR

Cri environnement inc. 75 rue du Progrès Coteau-du-Lac J0P 1B0 Téléphone : (450)763-5541 Télécopieur : (450) 763-0282	Entreprise privée	Valorisation, traitement, élimination sécuritaire	<u>Valorisation</u> : peinture et produits associés, résine et polymère encres, pigments, colorants, laque et vernis résidus de traitement des métaux, colles, adhésifs, latex plastifiant, solvants et solvants halogénés, antigels et huiles usées, piles et batteries <u>Traitement</u> : eaux industrielles contaminées sols contaminés, résidus de laboratoire en labpacks Élimination sécuritaire : équipements, contenants et sols contaminés	Rapport annuel Régie Beauce- Sud
Société Laurentide inc. 4660, Boul. de Shawinigan-Sud Shawinigan-Sud G9N 6T5 Téléphone : 1.800.567.9481 Télécopieur : 1.800.641.0392	Entreprise privée	Recyclage, valorisation	<u>Recyclage</u> : ampoules fluocompactes, certains aérosols Valorisation : peinture, huiles usées, piles rechargeables, piles sèches	Rapport annuel Régie Beauce- Sud
Récupération de Fer Noël Marois inc. 435 Rte 108 O Saint-Éphrem-De-Beauce, QC G0M 1R0 Téléphone : (418) 484-2844	Entreprise privée	Récupération, valorisation	<u>Récupération</u> : métaux ferreux et non-ferreux Valorisation : batteries d'auto	Rapport annuel Régie Beauce- Sud
Dépanneur chez Ben-Paquet 272, 2e Avenue Lac-Etchemin GOR 1S0 Téléphone : (418) 625-2921	Entreprise privée	Entreposage	<u>Entreposage</u> : bonbonne de propane (20 lbs)	Rapport annuel Régie Beauce- Sud
Propane GRG 425, 2 ^e Avenue, Parc industriel Sainte-Marie (Québec) G6E 3H2	Entreprise privée	Récupération	Bonbonne de propane	Rapport annuel Régie Beauce- Sud
Rapidgaz inc. 241 rue Saint-Charles Sud Granby (Québec) J2G 7A7 Téléphone : 1-877-990-4249	Entreprise privée	Récupération	Bonbonne de propane	Rapport annuel Régie Beauce- Sud
Cado-Gaz inc. 713 15e Rue Saint-Zacharie G0M 2C0 Téléphone : (418) 593-6711	Entreprise privée	Entreposage	<u>Entreposage</u> : bonbonne de propane (20 lbs)	Rapport annuel Régie Beauce- Sud
Alimentation Louis Jacques 190 chemin des Bois-Francis Sainte-Aurélie G0M 1M0 Téléphone (418) 593-3631	Entreprise privée	Entreposage	<u>Entreposage</u> : bonbonne de propane (20 lbs)	Rapport annuel Régie Beauce- Sud
Alimentation D.R. Turcotte 233 rue principale Saint-Benjamin G0M 1N0 Téléphone : (418) 594-8925	Entreprise privée	Entreposage	<u>Entreposage</u> : bonbonne de propane (20 lbs)	Rapport annuel Régie Beauce- Sud
Marché St-Cyprien 410 rue principale Saint-Cyprien G0R 1B0 Téléphone : (418) 383-3044	Entreprise privée	Entreposage	<u>Entreposage</u> : bonbonne de propane (20 lbs)	Rapport annuel Régie Beauce- Sud
Entreprise Stéphane Nadeau 19290, Boul. Lacroix Saint-Georges G5Y 5B8 Téléphone : (418) 227-9020	Entreprise privée	Réemploi	<u>Réemploi</u> : pneus	Rapport annuel Régie Beauce- Sud

Groupe Aptas (Environek et Cartonek) 1332, boulevard Vachon Nord Sainte-Marie G6E 1N3 Téléphone : (418) 387-4003 Télécopieur : (418) 387-4859 Courriel : info@cartonek.com	Entreprise privée	Recyclage et réemploi	<u>Recyclage</u> : tubulures d'érablières Recyclage et réemploi : Systèmes informatiques et téléviseurs, boîtes de carton	Rapport annuel Régie Beauce- Sud
SDR Cartouches 80 40e Av Saint-Georges G5Y 5B7 Téléphone : (418) 228-3629	Entreprise privée	Recyclage	<u>Recyclage</u> : Cartouches d'encre	Rapport annuel Régie Beauce- Sud
Garage Simon Giguère 108 Des Bois Francs Sainte-Aurélie G0M 1M0 Téléphone : (418) 593-3292	Entreprise privée	Entreposage	<u>Entreposage</u> : peinture et huiles usées	Rapport annuel Régie Beauce- Sud
Phoenix Environnement 144 du Président-Kennedy St-Henri-de-Lévis (QC) G0R 3E0 418-882-0018	Entreprise privée	Récupération	Huiles usées	Rapport annuel Régie Beauce- Sud
ARPE Québec 5750 Explorer Drive, Bureau 301 Mississauga ON L4W 0A9 1-888-476-5572	Organisme à but non lucratif	Récupération	Récupération de produits électronique : télévision, informatique, audio	Rapport annuel Régie Beauce- Sud
Recyc Fluo 1-888-860-1654	Organisme à but non lucratif	Récupération	<u>Récupération</u> : ampoules et tubes fluorescents contenant du mercure	Rapport annuel Régie Beauce- Sud
Jean-Pierre Mathieu 465 rang 6 Saint-Benoît G0M 1P0 Téléphone : (418) 228-3176	Entreprise privé	Valorisation	<u>Valorisation</u> : Branches de sapin	Rapport annuel Régie Beauce- Sud
Nova envirocom 266, Boul. Industriel St-Germain-de-Grantham J0C 1K0 Téléphone : (819) 395-5177 Télécopieur : (819) 395-4065 Courriel : info@novaenvirocom.ca	Entreprise privée	Information, éducation	<u>Information</u> : guide sur le compostage domestique <u>Éducation</u> : formation sur le compostage domestique	Rapport annuel Régie Beauce- Sud
Compost du Québec (EnGlobe) 415 chemin Plaisance St-Henri-de-Lévis G0R 3E0 Téléphone : (418) 882-2736 Télécopieur : (418) 882-2255 Site internet : www.composts.com	Entreprise privée	Valorisation	<u>Valorisation</u> : matières compostables, résidus verts, agricoles, de jardin et agroalimentaires, bois, boues de papetières, papier, carton	
Électroménagers Mario Boilard 119, route de la Station Sainte-Justine (Qc) G0R 1Y0 (418) 383-5217	Entreprise privée		<u>Récupération et réparation</u> : électroménagers	Ancien PGMR
Peintures recyclées du Québec 345 Bulstrode Victoriaville G6T 1P7 Téléphone : (819) 758-5497 Télécopieur : (819) 758-2313			<u>Récupération</u> : peintures, huiles usagées, colles, solvants, enduits acides, bases oxydantes, pesticides, piles <u>Recyclage</u> : peintures, huiles usagées.	
Garage Reynald Carrier Saint-Benjamin Téléphone : (418) 594-8849	Entreprise privée		<u>Récupération</u> : pneus, batteries d'autos et métaux	

Électroménagers Mario Boilard 119, de la Station, Sainte-Justine, G0R 1Y0 Téléphone : (418) 383-5217	Entreprise privée		Réutilisation : réparation d'électroménagers	
Quincaillerie Bricomat inc. (BMR) 1526, Route 277 Lac-Etchemin, G0R 1S0 Tél. : (418) 625-1311 Fax : (418) 625-1391	Entreprise privée		Récupération : Peinture et huiles usées	
J.R. Roy inc. (ACE rénovation) 1554-3, Route 277 Lac-Etchemin, G0R 1S0 Tél. : (418) 625-9021 Fax : (418) 625-2776	Entreprise privée		Récupération : Peinture et huiles usées	
VIRIDIS environnement 965, Newton, bureau 270 Québec, G1P 4M4 Tél : 418-704-0883 Fax : 418-704-0535	Entreprise privée		Récupération et traitement des matières organiques	

Nom de l'organisme	Type d'organisme	Secteur d'activité	source
Ressourcerie Beauce-Sartigan 2727, 6e Avenue Saint-Georges G5Y 3Y1 Téléphone : (418) 459-3981 Télécopieur : 418-459-3981	Organisme d'économie sociale	Récupération et revente : Textiles (vêtements, chiffons, cuir)	Ancien PGMR
Ressourcerie Bellechasse inc. 491, route 277 St-Léon de Standon G0R 4L0 Téléphone : (418) 642-5627 Télécopieur : (418) 642-2741 Courriel : depanomeubles@globetrotter.net Site internet : www.ressourceriebellechasse.com	Organisme d'économie sociale	Récupération et revente : Vêtements usagés, meubles, peintures recyclées, produits électroniques, électroménagers, livres, CD et DVD	Ancien PGMR
Textiles techniques Chaudière-Appalaches (TTCA) 10, route 108 ouest Case postale 2011 St-Éphrem-de-Beauce G0M 1R0 Téléphone : (418) 569-1561 Télécopieur : (418) 829-0342	Organisme d'entraide	Récupération et recyclage : Textiles	
Entraide diabétique du Québec 1185, rue Philippe-Paradis, bureau 160 Québec G1N 4E2 Téléphone : 418-877-5111 Télécopieur : 418-877-3204 Courriel : marc.cloutier@entraidediabetique.org Site internet : http://www.entraidediabetique.org	Organisme d'entraide	Récupération et recyclage : Textiles, équipements électroniques, articles de cuisine et autres en bon état	
Le Grenier des Trouvailles 201, rue Claude Bilodeau, suite 12 Lac-Etchemin G0R 1S0 Téléphone : (418) 625-4115 Télécopieur : (418) 625-4111 Courriel : lessentiel@sogetel.net	Organisme d'économie sociale	Récupération et revente : vêtements, artisanat, livres, vaisselle, jouets et articles de sport	

Nom de l'organisme	Type d'organisme	Secteur d'activité	source
MELCC Direction régionale de Chaudière-Appalaches 675, route Cameron, bureau 200 Sainte-Marie G6E 3V7 Téléphone : (418) 386-8000 Télécopieur : (418) 386-8080 Courriel : dr12@menv.gouv.qc.ca	Institution publique	Planification, information, sensibilisation, éducation	
Direction des évaluations environnementales du MELCC Édifice Marie-Guyart, 6e étage 675, boulevard René Lévesque Est Québec G1R 5V7 Téléphone : (418) 521-3933 Télécopieur : (418) 644-8222	Institution publique	Évaluation	
Recyc-Québec 300, rue Saint-Paul, Bureau 411 Québec G1K 7R1 Téléphone : (418) 643-0394 Télécopieur : (418) 643-6507 http : //www.recyc-quebec.gouv.qc.ca	Organisme parapublic	Planification, information, sensibilisation, éducation, évaluation	
Société d'aide au développement de la collectivité Bellechasse-Etchemins 494-B, rue Principale Saint-Léon-de-Standon G0R 4L0 Téléphone : (418) 642-2844 Télécopieur (418) 642-5316 Courriel : info@sadcbe.qc.ca	Organisme parapublic		
MRC des Etchemins 1137, Route 277 Lac-Etchemin, Québec, G0R 1S0 Téléphone : 418-625-9000 Télécopie : 418-625-9005 Courriel : mrc@mrcetchemins.qc.ca	Organisme public	<u>Planification</u> : ordures ménagères, matières recyclables, matières organiques, RDD et autres	
Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud 3500, 6e Avenue Saint-Georges, Saint-Georges de Beauce, G5Y 3Y9 Téléphone : (418) 685-2230 Télécopieur : (418) 685-3952 Courriel : ricbs@globetrotter.net	Organisme parapublic	<u>Récupération</u> : Résidus CRD (bois, métaux ferreux, métaux non ferreux), accessoires de maison, électroménagers, textiles, matériel informatique, résidus dangereux : peintures, huiles usagées, piles, propane. <u>Enfouissement</u> : ordures ménagères	Ancien PGMR
Lieu d'enfouissement technique d'Armagh 50, Rang 1, Armagh G0R 1A0 Téléphone : (418) 883-3347	Entreprise publique	<u>Enfouissement</u> : ordures ménagères	
Municipalité régionale de comté de Bellechasse 100 rue Mgr Bilodeau Saint-Lazare G0R 3J0 Téléphone : (418) 883-3347 Télécopieur : (418) 883-2555	Organisme public	<u>Collecte</u> : recyclage (papier, plastique, métal, verre), ordures ménagères	

Centre de traitement des boues 1077 Rte 277 Lac-Etchemin, QC G0R 1S0 Téléphone : (418) 625-4908 Courriel : mrc@mrcetchemins.qc.ca	Équipement public régional	<u>Traitement</u> : boues de fosses septiques	Ancien PGMR
--	-------------------------------	--	----------------

Nom de l'organisme	Type d'organisme		source
Écocentre municipal Rue Deblois Lac-Etchemin G0R 1S0	Municipal	<u>Entreposage</u> : RDD (piles, peinture) bonbonnes de propane <u>Réutilisation</u> : Encombrants <u>Valorisation</u> : résidus verts (bois, branches, feuilles, arbres) en copeaux	
Garage municipal 500 rue du Lac Saint-Benjamin G0M 1N0 Téléphone : (418) 594-8988	Municipal	<u>Entreposage</u> : RDD (teinture, peinture)	
Bureau municipal 440, avenue du Collège Saint-Benjamin G0M 1N0 Téléphone : (418) 594-8156 Télécopie : (418) 594-6068 Courriel : munstbenjamin@aclcable.ca	Municipal	<u>Entreposage</u> : RDD (piles et ampoules fluocompactes)	
Dépôt de matériaux secs (Écocentre) Rue Fournier Saint-Camille-de-Lellis	Municipal	<u>Entreposage</u> : RDD (huiles usées et batteries), métaux, bois, résidus de CRD.	
Municipalité de Saint-Camille 217, rue Principale Saint-Camille-de-Lellis G0R 2S0 Téléphone : (418) 595-2233 Télécopieur : (418) 595-2238 Courriel : mustcam@sogetel.net	Municipal	<u>Entreposage</u> : Vêtements usagés	
Garage municipal 712, avenue Hormidas Saint-Cyprien G0R 1B0	Municipal	<u>Entreposage</u> : RDD (contenants de peinture, ampoules fluocompactes, huile à moteur et à friteuse, petites bouteilles de propane, cartouches d'encre et piles usagées)	
Écocentre de récupération Route 204 Sainte-Justine	Municipal	<u>Entreposage</u> : RDD (piles domestiques, batteries, bonbonnes de propane, peintures), résidus de démolition et de construction, résidus verts (gazon, feuilles mortes et branches), matières recyclables et ordures ménagères <u>Réutilisation</u> : encombrants ménagers, meubles hors-norme.	
Dépôt municipal 115 rue de la Fabrique Saint-Luc-de-Bellechasse G0R 1L0 Téléphone : (418) 636-2176 Télécopieur : (418) 636-2176	Municipal	<u>Entreposage</u> : RDD (Piles, peinture, huiles usées)	
Écocentre municipal 160 Route 281 Saint-Magloire G0R 3M0	Municipal	<u>Entreposage</u> : RDD, matériaux secs, métaux et autres objets encombrants, <u>Réutilisation</u> : encombrants ménagers	

Écocentre municipal 2690 40e Rue Saint-Prosper G0M 1Y0 Téléphone : (418) 594-8135 Télécopie : (418) 594-8865 Courriel : info@saint-prosper.com	Municipal	<u>Entreposage</u> : RDD (peinture, bonbonnes de propane) meuble hors d'usage (appareils électroménagers et meubles de toutes catégories, tels que meubles de cuisine, meubles de salon, meubles de chambres à coucher, matelas) <u>Recyclage et réutilisation</u> : métaux légers, résidus de démolition et de construction en faible quantité (bois, panneaux de gypse, isolant, fils électriques, tuiles de plafond, plâtre, bardeaux d'asphalte, béton, brique, tapis, réservoirs d'eau chaude), équipements informatiques, papier, carton, journaux <u>Valorisation</u> : résidus verts (bois, branches, feuilles, arbres) en copeaux, gazon, compost, terreau	
Bureau municipal 695, rue Carrier Saint-Sainte-Rose-de-Watford, G0R 4G0 Téléphone : (418) 267-5811 Télécopie : (418) 267-5812 Courriel : municipaliteste-rose@sogetel.net	Municipal	<u>Entreposage</u> : RDD (piles, ampoules fluocompactes)	
Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins, 167, route 204, Sainte-Justine Téléphone : (418) 383-5397	Organisme parapublic	<u>Gestion</u> : collecte des ordures ménagères (résidentiel et ICI), collecte des matières recyclables (résidentiel)	

ANNEXE 3 : LISTE DES ICI DE LA MRC DES ETCHEMINS

Nom de l'entreprise	Municipalité
Accommodation Quatre-Chemins	Lac-Etchemin
Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches	Lac-Etchemin
Agence Lenox	Lac-Etchemin
Assurances Roger Brousseau	Lac-Etchemin
Atelier de peinture A. Fournier	Lac-Etchemin
Atelier de soudure Tommy Tanguay	Lac-Etchemin
Auberge Les Etchemins	Lac-Etchemin
Aubin Gestion Construction	Lac-Etchemin
Autos Jean-Claude Vachon inc.	Lac-Etchemin
B. Dupont Auto inc.	Lac-Etchemin
Banque Nationale	Lac-Etchemin
Bar du Taxi	Lac-Etchemin
Bar le Bunker	Lac-Etchemin
Belvédère du Lac	Lac-Etchemin
Bijouterie Etchemin	Lac-Etchemin
Blouin Optométrie	Lac-Etchemin
BMR	Lac-Etchemin
Boutique La Maison Jaune	Lac-Etchemin
Bureau de poste de Lac-Etchemin	Lac-Etchemin
Bureau vétérinaire Lac-Etchemin	Lac-Etchemin
Cabinet d'ostéopathie et massothérapie	Lac-Etchemin
Caisse Desjardins des Etchemins	Lac-Etchemin
Camping Lac-Etchemin	Lac-Etchemin
Carrefour Jeunesse-emploi les Etchemins	Lac-Etchemin
Carrière Etchemin	Lac-Etchemin
Carrière Ste-Rose	Lac-Etchemin
Carsona	Lac-Etchemin
Casse-croûte du Lac 2015	Lac-Etchemin
Casse-croûte La Détente enr.	Lac-Etchemin
Casse-croûte La Fringale	Lac-Etchemin
Centre d'arts martiaux Michel Lanciault	Lac-Etchemin
Centre de gestion de l'équipement roulant	Lac-Etchemin
Centre de l'auto LMS	Lac-Etchemin
CPE À la bonne garde	Lac-Etchemin
Centre de réadaptation des Etchemins	Lac-Etchemin
Centre de rénovation JR Roy inc.	Lac-Etchemin
Centre dentaire Etchemin	Lac-Etchemin
Centre Électro enr.	Lac-Etchemin
Centre intégré de Santé et des services sociaux des Etchemins (CISSS)	Lac-Etchemin

Chaussures Orthèses Audet inc.	Lac-Etchemin
Charles Pouliot construction inc.	Lac-Etchemin
CLE de Lac-Etchemin	Lac-Etchemin
Climatisation ventilation Vaillancourt inc.	Lac-Etchemin
Clinique d'ostéopathie Jessy Colgan	Lac-Etchemin
Clinique Lobe Audioprothésistes	Lac-Etchemin
Clinique de soins des pieds et réflexologie Lily Girard	Lac-Etchemin
Cloutier Autos Lac-Etchemin inc.	Lac-Etchemin
Club de golf coopératif de Lac-Etchemin	Lac-Etchemin
Coiffure Chantale Bilodeau	Lac-Etchemin
Coiffure Guylaine Fortier	Lac-Etchemin
Coiffure Lucie Moore	Lac-Etchemin
Coiffure Studio 329	Lac-Etchemin
Complexe 2-34	Lac-Etchemin
Comptabilité Marilyn Maheux	Lac-Etchemin
Confiserie YOMA	Lac-Etchemin
Constructions A. Beaudoin et Fils inc.	Lac-Etchemin
Constructions Claude Gagné et Fred inc.	Lac-Etchemin
Construction Dominart	Lac-Etchemin
Construction Fillion Fortier inc.	Lac-Etchemin
Construction Gilbert et Fils	Lac-Etchemin
Construction Marc Rancourt	Lac-Etchemin
Coopérative de solidarité de services à domiciles des Etchemins	Lac-Etchemin
Cordonnerie La Bottine enr.	Lac-Etchemin
Corporation ambulancière de Beauce (CAMBI)	Lac-Etchemin
Dépanneur Chez Ben	Lac-Etchemin
Ébénisterie Veer et Fils inc.	Lac-Etchemin
Déco construction S.M. inc.	Lac-Etchemin
Détour en France	Lac-Etchemin
Ecce Terra Arpenteurs-Géomètres	Lac-Etchemin
École Notre-Dame de Lac-Etchemin	Lac-Etchemin
Éco-Parc des Etchemins	Lac-Etchemin
Éditions du Patrimoine	Lac-Etchemin
Électricité et génératrices BCN inc.	Lac-Etchemin
Électricien Jacob et Valentin	Lac-Etchemin
Électrolux Canada/Michel Breton	Lac-Etchemin
Entreprises forestières Etchemins Itée	Lac-Etchemin
Entreprises Forestières Mar-Gel inc.	Lac-Etchemin
Essentiel des Etchemins	Lac-Etchemin
Équipement Beaumont	Lac-Etchemin
Esthétique Chloé Boilard	Lac-Etchemin
Esthétique Marilou	Lac-Etchemin
Esthétique Sylvie Colgan	Lac-Etchemin

Éveil groupe d'entraide pour personne atteinte de maladies mentales	Lac-Etchemin
Excavations Lafontaine et Fils inc.	Lac-Etchemin
F.L.O. Transport inc.	Lac-Etchemin
Ferme Claude Vachon	Lac-Etchemin
Ferme Forano	Lac-Etchemin
Ferme Frédéric Audet	Lac-Etchemin
Ferme G.S. Turmel	Lac-Etchemin
Ferme Harold Gagnon	Lac-Etchemin
Ferme Héritage Jersey inc.	Lac-Etchemin
Ferme J.L.T. Vachon	Lac-Etchemin
Ferme Jacklène	Lac-Etchemin
Ferme Marcoux et Frères	Lac-Etchemin
Ferme Roy et Provençal inc.	Lac-Etchemin
Ferme Viateur Turmel	Lac-Etchemin
Familiprix	Lac-Etchemin
Fleuriste Dorchester/Boutique la Maison jaune	Lac-Etchemin
Quincaillerie J.R. Roy inc.	Lac-Etchemin
Garage Doric Nadeau inc.	Lac-Etchemin
Garage Gaby Lacroix inc.	Lac-Etchemin
Garage Gaston Deblois	Lac-Etchemin
Garage Ghislain Beaulieu inc.	Lac-Etchemin
Garage Michel Deblois	Lac-Etchemin
Gestion Alain Audet inc.	Lac-Etchemin
Groupe Action Tandem	Lac-Etchemin
Groupe Ledor inc. Mutuelle d'assurance	Lac-Etchemin
Habitations Milreck inc.	Lac-Etchemin
Hangar-29	Lac-Etchemin
Happy Logis	Lac-Etchemin
Horto Verdi	Lac-Etchemin
Hervé Lessard abattage	Lac-Etchemin
Hydro-Québec	Lac-Etchemin
Immeubles A.D.M. Beaudoin	Lac-Etchemin
Impékable Esthétik	Lac-Etchemin
Industrielle Alliance	Lac-Etchemin
Institut Adagio	Lac-Etchemin
Korvette	Lac-Etchemin
L'Arc-en-ciel, produits naturels	Lac-Etchemin
L'Essentiel des Etchemins	Lac-Etchemin
La Pralinière	Lac-Etchemin
Lagrange Toyota	Lac-Etchemin
Lave-Auto Etchemins inc.	Lac-Etchemin
Lemieux Nolet Comptables Professionnels agréés	Lac-Etchemin
LNTP Notaires inc.	Lac-Etchemin

Maître de l'Illustration	Lac-Etchemin
Maison funéraire Roland Couture et Fils	Lac-Etchemin
Manoir du Lac-Etchemin	Lac-Etchemin
Marché Metro	Lac-Etchemin
Marc Lapointe Denturologiste	Lac-Etchemin
Massothérapie et Orthothérapie	Lac-Etchemin
Méditation Anne Bouchard	Lac-Etchemin
Me/M design Architectural	Lac-Etchemin
Michel Daigle, Comptable agréé	Lac-Etchemin
Miels des Montagnes	Lac-Etchemin
Ministère des Transports du Québec	Lac-Etchemin
Ministère de la Sécurité publique/Sûreté du Québec	Lac-Etchemin
Multi-services Netchemin	Lac-Etchemin
Municipalité de Lac-Etchemin	Lac-Etchemin
MRC des Etchemins	Lac-Etchemin
Nancy Auclair courtier immobilier agréé	Lac-Etchemin
Nicole Brousseau, phytothérapeute	Lac-Etchemin
Notaires Lac-Etchemin	Lac-Etchemin
Opti-K-Art tatouage	Lac-Etchemin
Ostéopathie Jennifer Carrier	Lac-Etchemin
Pain artisanal — Au p'tit bonheur	Lac-Etchemin
Parentaime	Lac-Etchemin
Passion-FM	Lac-Etchemin
Uniprix	Lac-Etchemin
Pétroles Etchemin Philippe Gosselin et Associés	Lac-Etchemin
Physio ostéo des Etchemins	Lac-Etchemin
Pièces d'autos G.G.M. inc.	Lac-Etchemin
Planchers de l'avenir	Lac-Etchemin
Plomberie Alain Jacques	Lac-Etchemin
Plomberie Daniel Jacques	Lac-Etchemin
Plomberie M.S. Jacques inc.	Lac-Etchemin
Plomberie Marcel Jacques et Fils inc.	Lac-Etchemin
Pose Etchemins inc.	Lac-Etchemin
Powdercoating	Lac-Etchemin
Presbytère Lac Etchemin	Lac-Etchemin
Promotions E.H.S.	Lac-Etchemin
Publications Le Royaume inc.	Lac-Etchemin
Radio-Bellechasse Passion-FM	Lac-Etchemin
Remorquage du lac	Lac-Etchemin
Résidences et centre communautaire des Etchemins	Lac-Etchemin
Résidence l'arc-en-ciel des Etchemins	Lac-Etchemin
Résidence Le Tremplin/Villa Marie Lessard	Lac-Etchemin
Restaurant Martini inc.	Lac-Etchemin

Salon chez Eugé	Lac-Etchemin
Salon Esthétique Nancy	Lac-Etchemin
Salon Henriette	Lac-Etchemin
Salon l'Exception	Lac-Etchemin
Salon l'Ultime	Lac-Etchemin
Salon Luce Deblois	Lac-Etchemin
Salon Manon Perron	Lac-Etchemin
Salon Nancy Nadeau	Lac-Etchemin
Services informatiques cellulaires	Lac-Etchemin
Signé Natacha	Lac-Etchemin
Société de l'assurance automobile du Québec	Lac-Etchemin
Société des alcools du Québec	Lac-Etchemin
Sogetel	Lac-Etchemin
Soleil rouge (soupe populaire)	Lac-Etchemin
Sport Dinaire/La Fribambelle	Lac-Etchemin
Station de ski Mont Orignal	Lac-Etchemin
Station-service Eko et dépanneur Sprint	Lac-Etchemin
Studio Coiffe central	Lac-Etchemin
Style de l'ébéniste	Lac-Etchemin
Subway	Lac-Etchemin
Summum Gym inc.	Lac-Etchemin
Super Soir Lac-Etchemin/Shell	Lac-Etchemin
Taxi Gervais Fortier	Lac-Etchemin
Tissus du Lac-Etchemin	Lac-Etchemin
Transport de la Station inc.	Lac-Etchemin
Transport F.J.C.	Lac-Etchemin
TSSCA inc.	Lac-Etchemin
Tuiles J.G.L. L'Heureux	Lac-Etchemin
Villa des Etchemins	Lac-Etchemin
Voix du Sud	Lac-Etchemin
AMS Industriel	Lac-Etchemin
Atelier Berthier Guay et Fils	Saint-Benjamin
Atelier Techno Plus	Saint-Benjamin
Bibliothèque municipale	Saint-Benjamin
Buck Expert enr., Les entreprises	Saint-Benjamin
Caisse Desjardins du sud de la Beauce	Saint-Benjamin
Cercle de fermières	Saint-Benjamin
Chez P'tit Poil	Saint-Benjamin
Clinique de massothérapie É. Vibert	Saint-Benjamin
Club de golf de Saint-Benjamin	Saint-Benjamin
Coiffure Marie-Jo	Saint-Benjamin
Construction Pierrot Veilleux inc.	Saint-Benjamin
Construction Roger Turcotte	Saint-Benjamin

Déneigement Maxime Poulin	Saint-Benjamin
École de la Tourterelle	Saint-Benjamin
Érablière La bouchée d'or	Saint-Benjamin
Excavation Steeve Larivière inc.	Saint-Benjamin
Fabrique de Saint-Benjamin	Saint-Benjamin
Hélico express de la Chaudière inc.	Saint-Benjamin
J.S. Métal Design	Saint-Benjamin
Les Constructions DMD	Saint-Benjamin
Le rescapé Camping sauvage et Restaurant	Saint-Benjamin
1000Poduims	Saint-Benjamin
Karaoké Sylvie Lacasse	Saint-Benjamin
Méto Déco	Saint-Benjamin
Municipalité de Saint-Benjamin	Saint-Benjamin
OTJ de Saint-Benjamin	Saint-Benjamin
Proconso	Saint-Benjamin
Bureau de poste Sainte-Benjamin	Saint-Benjamin
Soudure et mécanique Michel Turcotte	Saint-Benjamin
Studio chez Valérie	Saint-Benjamin
Systèmes intérieurs Jocar inc.	Saint-Benjamin
Tony Recyclage	Saint-Benjamin
Produits S.A.V.	Saint-Benjamin
Accomodation Anik inc.	Saint-Camille-de-Lellis
Bibliothèque municipale	Saint-Camille-de-Lellis
Bureau de poste de Saint-Camille-de-Lellis	Saint-Camille-de-Lellis
Casse-Croûte chez Hilda	Saint-Camille-de-Lellis
Caisse Desjardins des Etchemins	Saint-Camille-de-Lellis
Cheminées Bellechasse	Saint-Camille-de-Lellis
Cheminées Bruno Vermette	Saint-Camille-de-Lellis
Coiffure Valérie Audet	Saint-Camille-de-Lellis
Construction Turo inc.	Saint-Camille-de-Lellis
Danchasse & Quincaillerie Saint-Camille	Saint-Camille-de-Lellis
Déneigement Marc-André Lapointe	Saint-Camille-de-Lellis
Doryfor inc.	Saint-Camille-de-Lellis
École Arc-en-ciel de Saint-Camille	Saint-Camille-de-Lellis
Ferme Miblou	Saint-Camille-de-Lellis
G.C. Bois Franc	Saint-Camille-de-Lellis
Garage Léo Labonté	Saint-Camille-de-Lellis
Hôtel Ti-coun et Rosanna	Saint-Camille-de-Lellis
J.J.C.V. enr	Saint-Camille-de-Lellis
Marché Saint-Camille, épicerie-boucherie	Saint-Camille-de-Lellis
Massothérapie Lucie Poulin	Saint-Camille-de-Lellis
Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis	Saint-Camille-de-Lellis
Nadeau Électro enr.	Saint-Camille-de-Lellis

Pourvoirie du Triangle de Bellechasse	Saint-Camille-de-Lellis
Salon Mel B	Saint-Camille-de-Lellis
Salon Julie, bronzage	Saint-Camille-de-Lellis
Service comptables Bolduc inc., Les	Saint-Camille-de-Lellis
Station-Service S.J.B. inc.	Saint-Camille-de-Lellis
Sylvie Baillargeon, designer	Saint-Camille-de-Lellis
R. A. Express inc.	Saint-Camille-de-Lellis
Restaurant le Camillois enr.	Saint-Camille-de-Lellis
Roland Couture & Fils service funéraire	Saint-Camille-de-Lellis
Tedo enr.	Saint-Camille-de-Lellis
Transport Daniel Pouliot inc.	Saint-Camille-de-Lellis
Bureau de la Fabrique	Saint-Cyprien
Bureau de poste de Saint-Cyprien	Saint-Cyprien
Caisse Desjardins	Saint-Cyprien
École Petite-abeylle	Saint-Cyprien
Entreprises Forestières Ré-An inc.	Saint-Cyprien
Garage Gilles et Marc Cameron	Saint-Cyprien
Jardin des Mésanges, Le	Saint-Cyprien
Marché St-Cyprien	Saint-Cyprien
Équimafor inc.	Saint-Cyprien
Municipalité de Saint-Cyprien	Saint-Cyprien
OTJ Saint-Cyprien	Saint-Cyprien
Paysagiste Dany Morissette	Saint-Cyprien
Salon Ju-Bo	Saint-Cyprien
Salon Manon Perron	Saint-Cyprien
Station-Service G. J.	Saint-Cyprien
Alimentation Ste-Auréli	Sainte-Auréli
Armoires Cormier	Sainte-Auréli
Beauce Inspection	Sainte-Auréli
Bureau de poste	Sainte-Auréli
Camping-plage Lac des Abénaquis	Sainte-Auréli
Caisse Desjardins du sud de la Beauce	Sainte-Auréli
Coiffure Josée Vachon	Sainte-Auréli
Coiffure Linda Laberge	Sainte-Auréli
Consultation BV	Sainte-Auréli
Déneigement Steeve Vaillancourt	Sainte-Auréli
Domaine des Sportifs	Sainte-Auréli
École Jouvence	Sainte-Auréli
Équipements d'érablière C.D.L. inc.	Sainte-Auréli
Érablière Mario Maheux	Sainte-Auréli
Équipements d'érablière Guy Maheux	Sainte-Auréli
Érika Coiffure	Sainte-Auréli
Garage Simon Giguère enr.	Sainte-Auréli

Gestion RF882	Sainte-Aurélie
JBV Conception et fabrication	Sainte-Aurélie
L'Avangarde Esthétique enr.	Sainte-Aurélie
Les Entreprises Veilleux et Fils inc.	Sainte-Aurélie
Moulures Lepage enr.	Sainte-Aurélie
Municipalité de Sainte-Aurélie	Sainte-Aurélie
Plomberie Gaboury	Sainte-Aurélie
Portes Saint-Georges inc.	Sainte-Aurélie
Produits forestiers D et G ltée	Sainte-Aurélie
Quincaillerie Gilbert enr.	Sainte-Aurélie
Restaurant et Bar le Morillon inc.	Sainte-Aurélie
Transport Raymond Tardif inc.	Sainte-Aurélie
Salon de Coiffure Camélia	Sainte-Aurélie
Sciage P.L.	Sainte-Aurélie
Serre d'Aurélie	Sainte-Aurélie
Soudure Méc. Mobile Gérard Maheux inc.	Sainte-Aurélie
Ambulance Cambi	Sainte-Justine
Ameublement Brand Source	Sainte-Justine
Animalerie Aqua-Plume enr.	Sainte-Justine
Assurances Pouliot et associés inc.	Sainte-Justine
Assurance Roger Brousseau	Sainte-Justine
Atelier d'usinage Lapointe	Sainte-Justine
Auberge des aînés	Sainte-Justine
Autobus Lapointe ltée	Sainte-Justine
Bois Quartex	Sainte-Justine
Boutique cadeau Uni-fleur	Sainte-Justine
BrandSource	Sainte-Justine
Caisse Desjardins des Etchemins	Sainte-Justine
Casse-croûte du Stade	Sainte-Justine
Centre de l'auto LMS	Sainte-Justine
Centre dentaire Sainte-Justine inc.	Sainte-Justine
Chaussures et bijoux Armelle	Sainte-Justine
CISSS	Sainte-Justine
Coiffure Beauté Mode enr.	Sainte-Justine
Comptable André Nadeau	Sainte-Justine
Comptabilité JSB	Sainte-Justine
Confection Katvin inc.	Sainte-Justine
Constructions M.J.M. inc.	Sainte-Justine
COOP Sainte-Justine	Sainte-Justine
Cordonnerie Robert Audet	Sainte-Justine
Crépis GL, Les	Sainte-Justine
Dépanneur Sainte-Justine	Sainte-Justine
Dr Bruno Ferland, dentiste	Sainte-Justine

École des Appalaches	Sainte-Justine
École Fleurs-de-soleil	Sainte-Justine
Électroménager Mario Boilard	Sainte-Justine
Entreprise forestière Goudreau et Lachance inc.	Sainte-Justine
Entreprises Nelson Belisle	Sainte-Justine
Les entreprises J.A.G.R.	Sainte-Justine
Les embellissements Langevin	Sainte-Justine
Expression Grafik	Sainte-Justine
Familiprix	Sainte-Justine
Fibre de verre Bilodeau	Sainte-Justine
Ford Appalaches Sainte-Justine	Sainte-Justine
Fourrure Audet inc.	Sainte-Justine
Garage Gille Duchaine	Sainte-Justine
Garage Lessard et Pouliot	Sainte-Justine
Garage Michel Métivier	Sainte-Justine
Garage Mario Côté	Sainte-Justine
Garage Collisions importées	Sainte-Justine
Golden Hopes Mines	Sainte-Justine
Goudreau et Goudreau inc.	Sainte-Justine
Groupe de médecine familiale des Etchemins	Sainte-Justine
GMF des Etchemins	Sainte-Justine
Gym Sainte-Justine	Sainte-Justine
Gyro trac Corporation.	Sainte-Justine
Hôtel Routhier	Sainte-Justine
Hôtel Bon-Gîte	Sainte-Justine
Imprimerie des Appalaches inc.	Sainte-Justine
Industrie Langebec inc.	Sainte-Justine
Korvette	Sainte-Justine
La Source, électronique	Sainte-Justine
LNTP Notaires inc.	Sainte-Justine
MAC construction	Sainte-Justine
Maintenance industrielle mobile	Sainte-Justine
Maki communications graphiques	Sainte-Justine
Maurice Brousseau et Fils inc.	Sainte-Justine
Municipalité de Sainte-Justine	Sainte-Justine
Nouvel Eссор	Sainte-Justine
Familiprix	Sainte-Justine
Ostéopathe Denise Nadeau	Sainte-Justine
Peinture et tirage de joints Alain Roy	Sainte-Justine
Pièces d'autos SM	Sainte-Justine
Pièces d'autos L. Poulin	Sainte-Justine
Plomberie Sylvain Jacques	Sainte-Justine
Presbytère Sainte-Justine	Sainte-Justine

Prestige autos G.S.	Sainte-Justine
Prisma Créations	Sainte-Justine
Raymond Chabot Grant Thornton	Sainte-Justine
Résidence l'arc-en-ciel des Etchemins	Sainte-Justine
Restaurant l'Incognito	Sainte-Justine
Resto Pub El Toro	Sainte-Justine
Resto-Centre	Sainte-Justine
Rotobec inc.	Sainte-Justine
Réjean Chabot, monument funéraire	Sainte-Justine
Salon d'esthétique Lina Mathieu	Sainte-Justine
Salon au féminin enr.	Sainte-Justine
Salon JC Coiffure enr.	Sainte-Justine
Salon Lucie et Victor Drouin	Sainte-Justine
Salon Si-Bel	Sainte-Justine
Salon Céline Fortin	Sainte-Justine
Salon Jaimie	Sainte-Justine
Salon Eve-Marie	Sainte-Justine
Salon canin Linda Roy	Sainte-Justine
Salon Nathalie	Sainte-Justine
Salon 2X2	Sainte-Justine
Sani Etchemin inc.	Sainte-Justine
Scierie Armand Cayouette	Sainte-Justine
Service de traiteur et gâteaux Isa	Sainte-Justine
Service de pneus Audet	Sainte-Justine
Studio Coup d'Œil	Sainte-Justine
Trans-Copeaux inc.	Sainte-Justine
Transport forestier MBI	Sainte-Justine
Transport Marbro	Sainte-Justine
Transport Martin Bisson	Sainte-Justine
Transport Rénauld Mathieu	Sainte-Justine
Ent. Forestières Midless Itée	Sainte-Justine
Transport Steeve Fortier	Sainte-Justine
Transport G. Pouliot inc.	Sainte-Justine
Transport Guy Bisson et Fils inc.	Sainte-Justine
Artagraph	Sainte-Rose-de-Watford
Bois Musicaux inc.	Sainte-Rose-de-Watford
Boisé Rosefruit	Sainte-Rose-de-Watford
Bureau de poste	Sainte-Rose-de-Watford
Caisse Desjardins des Etchemins	Sainte-Rose-de-Watford
Carrière Sainte-Rose	Sainte-Rose-de-Watford
École du Petit-Chercheur	Sainte-Rose-de-Watford
Entreprises Forestières, Les	Sainte-Rose-de-Watford
Entreprise forestière Louis Lessard inc.	Sainte-Rose-de-Watford

Etchemins en forme	Sainte-Rose-de-Watford
Fabrique Ste-Kateri-Tekakwitha	Sainte-Rose-de-Watford
Ferme Patrina enr.	Sainte-Rose-de-Watford
Ferme Bédard Gilles Bédard	Sainte-Rose-de-Watford
Ferme Hector et Céline Provençal S.E.N.C.	Sainte-Rose-de-Watford
Ferme Jany enr.	Sainte-Rose-de-Watford
Ferme Les toits rouges enr.	Sainte-Rose-de-Watford
Ferme Vallière et Gosselin inc.	Sainte-Rose-de-Watford
Ferme Yves Veilleux	Sainte-Rose-de-Watford
Garage Normand Fontaine	Sainte-Rose-de-Watford
Goudreau solution mécanique	Sainte-Rose-de-Watford
Maçonnerie Jacques Nadeau	Sainte-Rose-de-Watford
Maison Crowin inc.	Sainte-Rose-de-Watford
Menuiserie Algonquin enr.	Sainte-Rose-de-Watford
Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford	Sainte-Rose-de-Watford
Palettes E.D.G., Les	Sainte-Rose-de-Watford
Pascal Lessard	Sainte-Rose-de-Watford
Précisions Provençal inc.	Sainte-Rose-de-Watford
Salon Lise Champagne	Sainte-Rose-de-Watford
Salon arc-en-ciel	Sainte-Rose-de-Watford
Station service Pierre Vir	Sainte-Rose-de-Watford
Serge Carrier Carrière	Sainte-Rose-de-Watford
Tannerie de Beauce inc.	Sainte-Rose-de-Watford
Action Coop Ste-Sabine	Sainte-Sabine
Armoires cuisines action	Sainte-Sabine
Caisse Desjardins des Etchemins	Sainte-Sabine
Club sportif Mont-Bonnet	Sainte-Sabine
Bureau de poste	Sainte-Sabine
Distillerie Ste-Sabine	Sainte-Sabine
Ferme Sabinière 1999 inc.	Sainte-Sabine
Garage Éric Tanguay	Sainte-Sabine
L'atelier de la laine	Sainte-Sabine
L'atelier du pic chevelu	Sainte-Sabine
La petite école du P'tit Nord	Sainte-Sabine
La résidence du Domaine Ancestral	Sainte-Sabine
Méchoui Bellechasse	Sainte-Sabine
Planchers de bois franc Nil Dion enr.	Sainte-Sabine
Salon de coiffure La coifferie	Sainte-Sabine
Steve Côté Construction inc.	Sainte-Sabine
Informatique Audoir	Saint-Louis-de-Gonzague
Municipalité St-Louis	Saint-Louis-de-Gonzague
Mécanique Mobile B. L. inc.	Saint-Louis-de-Gonzague
Presbytère Saint-Louis-de-Gonzague	Saint-Louis-de-Gonzague

Rénovation S.M.	Saint-Louis-de-Gonzague
Restaurant Le Clan des As	Saint-Louis-de-Gonzague
Agroforêt inc.	Saint-Luc-de-Bellechasse
Bureau de poste	Saint-Luc-de-Bellechasse
Caisse Desjardins des Etchemins	Saint-Luc-de-Bellechasse
Carrière Chouinard	Saint-Luc-de-Bellechasse
Centre de vacances camp forestier	Saint-Luc-de-Bellechasse
Entreprises Markotech inc.	Saint-Luc-de-Bellechasse
Garage Esthétique 2018	Saint-Luc-de-Bellechasse
Maison d'accueil Nicole Faucher	Saint-Luc-de-Bellechasse
Marché Saint-Luc — Épicerie Boucherie	Saint-Luc-de-Bellechasse
Notaire Caroline Pouliot	Saint-Luc-de-Bellechasse
Salon Carmen enr.	Saint-Luc-de-Bellechasse
Sélect Toiture inc.	Saint-Luc-de-Bellechasse
Transport Lionel Vachon et Fils inc.	Saint-Luc-de-Bellechasse
Bar Moderne	Saint-Magloire
Boutin Laurent construction	Saint-Magloire
Caisse Desjardins des Etchemins	Saint-Magloire
Casse-croûte La Boule Blanche	Saint-Magloire
Centre de rénovation G. T. Turgeon	Saint-Magloire
Coiffure Style Séduction	Saint-Magloire
Distribution Lavallée Ménard inc.	Saint-Magloire
École Rayons-de-soleil	Saint-Magloire
Entreprises forestières St-Magloire inc.	Saint-Magloire
Équipement FBC inc.	Saint-Magloire
Gîte au pied de la Montagne	Saint-Magloire
Guy Asselin Massothérapie	Saint-Magloire
Groupement forestier Bellechasse	Saint-Magloire
Épicerie J.L. Asselin	Saint-Magloire
Épicerie Larochelle	Saint-Magloire
Érablière Boutin Fernand Nicolas	Saint-Magloire
Érablière Villa des Érables	Saint-Magloire
Excavations Paul Labrie inc.	Saint-Magloire
Ferme Amoporc	Saint-Magloire
Ferme laitière et avicole Larochelle et Fils	Saint-Magloire
Ferme Leblanc	Saint-Magloire
Ferme RIO	Saint-Magloire
Maison d'accueil Karine	Saint-Magloire
Manoir des sages inc.	Saint-Magloire
Marie-Josée Lapointe designer	Saint-Magloire
Mario Roy	Saint-Magloire
Menuiserie G.L. inc.	Saint-Magloire
Moulures Modernes inc.	Saint-Magloire

Municipalité de Saint-Magloire	Saint-Magloire
Musée des frères Baillargeon	Saint-Magloire
Nicol Martin Travaux Forestiers	Saint-Magloire
Patrick Brochu	Saint-Magloire
Salon de coiffure Nadia	Saint-Magloire
Salon de coiffure l'arc-en-ciel	Saint-Magloire
SD Ménard inc.	Saint-Magloire
Transport scolaire Boutin	Saint-Magloire
Aliments Bégin	Saint-Prosper
Argos Laurent Gilbert	Saint-Prosper
Atelier Pruno	Saint-Prosper
Audacieuse Beauté	Saint-Prosper
Barbier Gérard-Raymond Larochelle	Saint-Prosper
B. Roy transport inc.	Saint-Prosper
Beauce Mécanotech	Saint-Prosper
Bechedor inc.	Saint-Prosper
Bibliothèque municipale	Saint-Prosper
Boutique de l'auto Saint-Prosper	Saint-Prosper
Bureau de poste de Saint-Prosper	Saint-Prosper
Cabanons Domtec inc.	Saint-Prosper
Caisse Desjardins du sud de la Beauce	Saint-Prosper
Caserne incendie	Saint-Prosper
Centre d'auto Jean Morin	Saint-Prosper
CPE Passe-Lacets	Saint-Prosper
Centre d'éducation des adultes de Saint-Prosper	Saint-Prosper
Centre récréatif Desjardins	Saint-Prosper
Chalet des Loisirs	Saint-Prosper
Chauffage Élie Nadeau inc.	Saint-Prosper
Christian Samson, courtier immobilier	Saint-Prosper
Clinique médicale de Saint-Prosper	Saint-Prosper
Clinique Chiropratique de Saint-Prosper	Saint-Prosper
Clinique de physiothérapie l'équilibre	Saint-Prosper
Clinique Dentaire Daniel Leblanc	Saint-Prosper
CLSC	Saint-Prosper
Club motoneige Beauce-Sud	Saint-Prosper
Club patinage artistique	Saint-Prosper
Coffrage SB inc.	Saint-Prosper
Coiffure Manon Poulin	Saint-Prosper
Coiffure Sylvie Gilbert	Saint-Prosper
Colette Fleuriste	Saint-Prosper
Comptabilité Côté inc.	Saint-Prosper
Concept AMA inc.	Saint-Prosper
Construction Emmanuel Poulin	Saint-Prosper

Construction ERBO inc.	Saint-Prosper
Construction Gaétan Rancourt	Saint-Prosper
Construction Pierre Maheux inc.	Saint-Prosper
Construction Rancourt et Fils	Saint-Prosper
Construction Richard Gilbert	Saint-Prosper
Construction Style-Tech	Saint-Prosper
Corporation 5 étoiles	Saint-Prosper
CRDI (résidence personnes handicapées)	Saint-Prosper
Danco construction	Saint-Prosper
Décoration Beau Mar Beauce	Saint-Prosper
Dépan O Pièces	Saint-Prosper
D. Diamond Coiffure	Saint-Prosper
Dominion & Grimm	Saint-Prosper
Domtec inc.	Saint-Prosper
Dulac et Fils	Saint-Prosper
Ébénisterie Alain Maheux	Saint-Prosper
École du Trait-D'union	Saint-Prosper
Ellibys puppies	Saint-Prosper
Entreposage GB	Saint-Prosper
Entreposage I.M.S.	Saint-Prosper
Essor assurances	Saint-Prosper
Esthétique Santé Oasis	Saint-Prosper
Érablière La bouchée d'or	Saint-Prosper
Fabrication Drouin	Saint-Prosper
Ferme Annie Dutil	Saint-Prosper
Ferme Chellios	Saint-Prosper
Ferme Claude Doyon	Saint-Prosper
Ferme d'élevage Samson S.E.N.C.	Saint-Prosper
Ferme Éloanne S.E.N.C.	Saint-Prosper
Ferme Guy Veilleux	Saint-Prosper
Ferme Henri et Jeanette Paquet	Saint-Prosper
Ferme Langeecs enr.	Saint-Prosper
Ferme l'Épervière	Saint-Prosper
Ferme Merisière	Saint-Prosper
Ferme Treflatout inc.	Saint-Prosper
Ferme Marie-Leclerc	Saint-Prosper
Fondation Victor Cloutier	Saint-Prosper
Forestec	Saint-Prosper
Garage Électronique Bernier inc.	Saint-Prosper
Garage Éloi Morin et Fils inc.	Saint-Prosper
Garage Prosper Auto	Saint-Prosper
Gîte de la Potentille	Saint-Prosper
Guy Vachon Hydraulique	Saint-Prosper

Gravier André Giroux inc.	Saint-Prosper
Inspeca inc.	Saint-Prosper
Jeans Mode	Saint-Prosper
Karine Fortier Coiffeuse	Saint-Prosper
Lave-Auto Rancourt	Saint-Prosper
Lave-Auto Richard Larochelle	Saint-Prosper
Loignon Construction inc.	Saint-Prosper
Périard Paysagiste	Saint-Prosper
Perfection Auto	Saint-Prosper
Placement A.B.R. S.E.N.C., Les	Saint-Prosper
Pro MX Sport	Saint-Prosper
Proxim	Saint-Prosper
Groupement forestier du sud de Dorchester inc.	Saint-Prosper
Quincaillerie Gaétan Caron Home Hardware	Saint-Prosper
Intermarché Épicerie R. Buteau inc.	Saint-Prosper
J.M.S Transport	Saint-Prosper
Korvette	Saint-Prosper
Ladécoupe inc.	Saint-Prosper
M'Beauté coiffure et cils	Saint-Prosper
Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins	Saint-Prosper
Marché Abénakis	Saint-Prosper
Marché du village	Saint-Prosper
Moulin à scie Patrick Laflamme	Saint-Prosper
Municipalité de Saint-Prosper	Saint-Prosper
Noël Quirion électrique	Saint-Prosper
Pavillon de l'Hospitalité (CHSLD)	Saint-Prosper
Peinture Nelson Morin	Saint-Prosper
Péto-Canada	Saint-Prosper
P. G. Lessard autos inc.	Saint-Prosper
Polyvalente des Abénaquis	Saint-Prosper
Plomberie Larochelle inc.	Saint-Prosper
Pralinière, La	Saint-Prosper
Québec Arbre	Saint-Prosper
Ranch du Chasseur	Saint-Prosper
Rebec industriel	Saint-Prosper
Renard Solutions Marketing	Saint-Prosper
Rendez-vous coiffure	Saint-Prosper
Résidence Reny (OMH)	Saint-Prosper
Résidence 4 saisons	Saint-Prosper
Résidence Ghislaine Poulin	Saint-Prosper
Résidence Lebreux-Larivière	Saint-Prosper
Résidence Lucette Quirion et Raymond Laflamme	Saint-Prosper
Résidence Beau Séjour	Saint-Prosper

Restaurant La Grille inc.	Saint-Prosper
Salon Charlyne	Saint-Prosper
Salon Diane	Saint-Prosper
Salon funéraire Roy et Giguère	Saint-Prosper
Salon La colorée	Saint-Prosper
Salon Lady	Saint-Prosper
Samson Radio T.V.	Saint-Prosper
Studio Flash Nad	Saint-Prosper
Studio Santé-Gym 24 h	Saint-Prosper
Samson Larivière Bolduc Notaires SA	Saint-Prosper
SBC	Saint-Prosper
Subway	Saint-Prosper
Super-soir dépanneur Shell	Saint-Prosper
Système Dipso	Saint-Prosper
Techno Pieux de Beauce inc.	Saint-Prosper
Théâtre du Ganoué	Saint-Prosper
Thompson Construction inc.	Saint-Prosper
Tim Hortons	Saint-Prosper
Tousignant Rodrigue Veilleux notaires	Saint-Prosper
transport D. Y. inc.	Saint-Prosper
Transport Félix Bilodeau inc.	Saint-Prosper
Transport sécuritaire Saint-Prosper inc.	Saint-Prosper
Tremplin, LE	Saint-Prosper
Vallée de l'habit	Saint-Prosper
Village Beauceron	Saint-Prosper
Visualtech Manufacturier inc.,	Saint-Prosper
Accommodation Faucher enr.	Saint-Zacharie
Action-Solidarité	Saint-Zacharie
Autos R.F.	Saint-Zacharie
Autobus Larivière inc.	Saint-Zacharie
Bernard René inc.	Saint-Zacharie
Broderie Francine Beaudoin	Saint-Zacharie
Bureau de poste de Saint-Zacharie	Saint-Zacharie
Cado Gaz inc.	Saint-Zacharie
Caisse du sud de la Beauce	Saint-Zacharie
Centre Municipal des Loisirs	Saint-Zacharie
Clinique médicale	Saint-Zacharie
Coiffure Véronique	Saint-Zacharie
Construction J-Pierre Gagné inc.	Saint-Zacharie
Coopérative antenne T.V. St-Zacharie	Saint-Zacharie
Courtier en assurance de dommages — Jean-Luc Larivière	Saint-Zacharie
Cordonnerie Céline Gilbert	Saint-Zacharie
David Houle Masso-kinésithérapeute	Saint-Zacharie

Dépanneur du coin/Harnois	Saint-Zacharie
Ébénisterie Fabien Gagné	Saint-Zacharie
Ébénisterie Sylvain Baril	Saint-Zacharie
École des Sommets	Saint-Zacharie
Entreprises Veilleux et Fils	Saint-Zacharie
Excavation Grondin inc.	Saint-Zacharie
Excavation Stéphane Larivière	Saint-Zacharie
Fermax inc.	Saint-Zacharie
Ferme JN Morin	Saint-Zacharie
Fleuriste FleuriArt	Saint-Zacharie
G.D. Transport	Saint-Zacharie
Garage Gilles Paquet	Saint-Zacharie
Garage Yves Faucher	Saint-Zacharie
Gestion Jonathan Drolet inc.	Saint-Zacharie
Industrie Fabricconcept inc.	Saint-Zacharie
Inter Marché St-Zacharie	Saint-Zacharie
Irénée Grondin et Fils Ltée	Saint-Zacharie
J.D. Performance Diesel inc.	Saint-Zacharie
Larivière et Fils de Beauce inc.	Saint-Zacharie
Lave-Auto Hypolite Landry	Saint-Zacharie
Mécanique Forestière S.G. inc.	Saint-Zacharie
Municipalité de Saint-Zacharie	Saint-Zacharie
Plâtres décoratifs enr.	Saint-Zacharie
Pizza Chez Malou	Saint-Zacharie
Popcliq développement web	Saint-Zacharie
Proxim	Saint-Zacharie
Radiateur Grondin inc.	Saint-Zacharie
Réfrigération Avalanche	Saint-Zacharie
Résidence du Sommet	Saint-Zacharie
Restaurant À la bonne Fringale	Saint-Zacharie
Restaurant la Bonne Bouffe	Saint-Zacharie
Salon Coiffure Maryse	Saint-Zacharie
Salon Coiffure Yvan	Saint-Zacharie
Salon Suzie Coiffure	Saint-Zacharie
Services Forestiers MC2 inc.	Saint-Zacharie
Tissus Réjeanne Larivière	Saint-Zacharie
Tony Gagné naturothérapeute	Saint-Zacharie